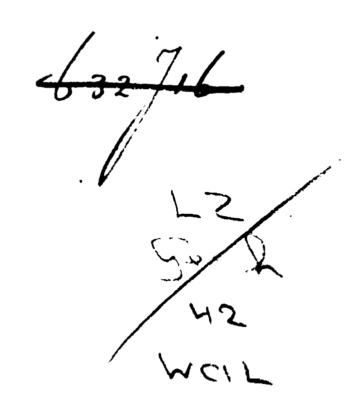




SOUVENIRS

DE LA

FLANDRE-WALLONNE.

DOUAI. — IMPRIMERIE L. CRÉPIN.

SOUVENIRS

DE LA

FLANDRE-WALLONNE

RECHERCHES HISTORIQUES

ET CHOIX DE DOCUMENTS

RELATIFS A DOUAI ET A LA PROVINCE

Publiés par

UNE RÉUNION D'AMATEURS ET D'ARCHÉOLOGUES.

TOME CINQUIÈME.



DOUAI
L. CRÉPIN, LIBRAIRE
32, Rue des Procureurs, 32.

PARIS
DUMOULIN, LIBRAIRE
21, quai des Augustins.

1865

SOUVENIRS

DE TA

FLANDRE-WALLONNE

A monsieur le docteur Maugin.

Mon cher monsieur,

Dans une de mes dernières leçons sur la *Divine Comédie*, je disais incidemment, en parlant des voyages de Dante, que le poète avait passé par Douai en 1308 ou 1309. Plusieurs personnes m'ont demandé d'où je tenais le fait : voulez-vous donner à mon argumentation une petite place dans les *Souvenirs de la Flandre-Wallonne ?*

Quant à la date du séjour de Dante en France, je la considère comme établie. Boccace, Benvenuto da Imoola et Villani placent ce voyage entre 1305 et 1310, et la *Divine Comédie,* qui restera toujours la principale source pour tout ce qui regarde la biographie du poète, vient confirmer amplement le témoignage de ces trois auteurs presque contemporains. Le *Purgatoire*, évidemment composé pendant ces années, est rempli d'allusions à l'état de la France au commencement du XIVe siècle, et ces allusions ne peuvent avoir été écrites que sous l'inspiration des

événements contemporains. D'ailleurs on suit le poète pas à pas jusqu'en 1305, époque à laquelle il quitta la *compagnia malvagia e scempia* (la société méchante et sotte des exilés) pour se faire *parte per se stesso* (parti à lui seul); et l'on ne suit pas moins exactement tous ses faits et gestes depuis la descente de Henry VII en Italie (1310) jusqu'en 1321, année de la mort du poète. Il ne reste donc guères que l'époque de 1305 à 1310 pour y placer le séjour de France.

Si la date de ce voyage est regardée comme acquise par les principales autorités dantesques, le passage en Flandre semble jusqu'à présent avoir échappé à leur perspicacité.

Etablissons d'abord un principe qui ne souffre pas d'exceptions : jamais Dante ne compare un endroit de son monde imaginaire à un lieu réel sans qu'il ait vu ce lieu. Lorsqu'il rappelle, pour peindre l'éboulement de la parois du septième cercle infernal, la pente abrupte d'une montagne des environs de Trente qui s'était écroulée jusque dans le lit de l'Adige, on en conclut avec certitude qu'il a été à même de contempler ce site; quand il parle du cimetière tout « bosselé » d'Arles, on a le droit de supposer qu'il est allé à Arles. Quelquefois même la simple mention d'un nom, qui devait être inconnu en Italie, suffit pour prouver qu'il a dû voir l'endroit qu'il désigne par ce nom, la rue du Fouarre, par exemple, à Paris *(il vico degli strami).*

Or, dans le XVe chant de l'*Enfer,* le poète compare la berge qui renferme le ruisseau de sang bouillant et sur laquelle il marche, tout en causant avec l'ombre de son maître Brunetto Latini, à la digue

que les Flamands élèvent entre Guizzante (1) et Bruges :

Quale i Fiamminghi tra Guizzante e Bruggia
Temendo 'l fiotto che inver lor s'avventa,
Fanno lo schermo perchè 'l mar si fuggia.

(comme les Flamands entre Witsand et Bruges, craignant le flot qui s'élance sur eux, font une défense pour faire fuir la mer).

Qu'est-ce que, dans ces admirables vers dont chaque mot est d'une propriété si frappante,—peut-on trouver un verbe plus expressif que cet *avventare?* — qu'est-ce, dis-je, que *Guizzante?* Est-ce la ville de Gand, comme semble l'entendre M. Fraticelli et comme le veut Lammenais qui traduit hardiment et sans hésiter par le nom de cette grande ville? Mais ces éditeurs ont-ils donc oublié qu'ailleurs Dante appelle Gand *Guanto?* et comment expliquent-ils ces deux *z* que rien ne justifie? Puis y eut-il des digues entre Bruges et Gand et à quoi pouvaient-elles servir? Serait-ce la petite île de Cadsant en face du port de l'Ecluse, à l'ancienne embouchure du bras occidental de l'Escaut? M. Aroux et M. Brizeü semblent le supposer, puisqu'ils traduisent par le nom de cette île. Le fait n'est pas important et pourvu qu'il s'agisse d'une localité infiniment petite et partant inconnue à l'étranger, mon argumentation reste debout. Je ferai remarquer cependant, que l'étymologie de Cadrant est inadmissible, tandis que celle de Witsand (sable blanc), donnée par G. Blanc dans son

(1) Je préfère la leçon Guizzante à celle de Guzzante, bien que de très bonnes éditions donnent aussi cette dernière. On verra tout à l'heure pourquoi.

dictionnaire dantesque serait on ne peut plus correcte (1).

Le nom d'ailleurs, je le répète, n'importe pas beaucoup, il suffit que ce soit un village, comme le disaient déjà Velutello et Volpi, pas même une petite ville, comme le veulent Biagioli et Brunone Bianchi. Eh bien, quand même le principe, émis plus haut, ne serait pas aussi absolu qu'il l'est en réalité, peut-on admettre que Dante ait appris en Italie ou même à Paris, le nom d'un petit endroit, presqu'inconnu à dix lieues de distance? Il semble donc difficile de nier que Dante a vu lui-même ces digues qui forment l'objet de sa comparaison avec la margelle du ruisseau qui traverse le cercle sablonneux.

Du reste d'autres passages du *Purgatoire* rappellent des faits qui devaient être peu connus en dehors des Flandres. C'est ainsi que le poète fait figurer au VIe chant Pierre de la Brosse, le secrétaire de Philippe III, dont le souvenir était encore vivant dans ces pays-ci au commencement du XIVe siécle et il nous donne sur sa mort, sur laquelle circulaient les bruits les plus contradictoires, la version qui avait cours en Flandre. Selon lui, en effet, de la Brosse fut injustement condamné et exécuté sur les instances de la seconde femme de Philippe III, Marie de Brabant, à laquelle le poète prédit le châtiment qui l'attend en enfer. Tout ce curieux procès avait eu pour théâtre la Flandre ; c'est une sœur Béguine de Nivelles, réputée pour sa seconde vue, qui y avait joué le principal rôle.

(1) On sait en effet que le *w* germanique devient toujours *gu* dans les langues néolatines, wehr-guerre; welf-guelfe; Wilhelm-Guillaume; etc. Dante aurait donc complétement conservé ce nom.

Etant dans ce pays, Dante vint-il aussi à Douai? Il y a tout lieu de le supposer. D'abord c'était son chemin. Puis, dans le XXe chant du *Purgatoire* il y a un passage, écrit évidemment en souvenir de la récente défection des villes flamandes (en 1303). Il y dit en parlant de

> *La mala pianta* (Philippe-le-Bel)
> *Che la terra cristiana tutta aduggia,*

(La mauvaise plante qui tellement pervertit toute terre chrétienne).

> *Se Doagio, Guanto, Lilla e Bruggia*
> *Potesser, tosto ne saria vendetta.*

(Si Douai, Gand, Lille et Bruges en avaient le pouvoir, on en aurait bientôt vengeance.)

Il n'est pas probable que Dante eût nommé Douai, si en allant à Gand et à Bruges, il n'y eût passé.

Reste cependant une difficulté que je ne veux pas taire. Le passage sur les digues entre Bruges et Witsand se trouve au XVe chant de l'*Enfer,* et j'ai toujours soutenu que la première cantique de la *Divine Comédie* fut achevé en 1307 au plus tard, en m'appuyant d'un côté sur les détails connus de la biographie de Dante, sur le ton général de la cantique de l'autre et principalement sur l'absence, dans l'*Enfer,* de toute allusion à des faits postérieurs à l'an 1307. Pourtant je n'ai jamais entendu contester que Dante ait pu, dans la suite, non pas substituer tout un chant, mais au moins quelques vers à ceux écrits antérieurement à 1307. La composition du XVe chant remonte, selon toutes les apparences à l'an 1304, c'est-à-dire à une époque où le poète était encore en Italie. Mais qu'est-ce qui m'autorise à considérer comme substitués après coup les deux premiers tercets du

XVe chant ? Voici mes deux motifs. Le premier assez faible, j'en conviens, c'est que c'est là l'unique endroit de l'*Enfer* où il soit fait mention d'un fait flamand ; le second me semble irréfutable. Les vers 2 du chant XVe de de l'*Enfer*, et 44 du chant XXe du *Purgatoire* sont les deux seuls où Dante emploie le mot étrange d'*aduggiare* dont l'étymologie est incertaine (1). Tout le monde sait comment certains mots et certaines rimes hantent parfois, comme une sorte de rengaine, l'esprit d'un poète. On ne peut s'expliquer que de la sorte l'emploi de ce mot et rien de plus naturel dès lors que de supposer que Dante, au moment d'écrire le XXe chant du *Purgatoire* et les tristes prévisions d'Hugues Capet, a ajouté à sa description de la berge qui traverse le troisième giron du septième cercle de l'*Enfer*, cette comparaison aussi frappante que belle.

Pour quiconque est familier avec la *Divine Comédie* et avec la manière dont le poète y place ses souvenirs personnels, il me semble qu'il ne peut y avoir de doute sur le séjour de Dante en Flandre.

Agréez, cher Monsieur, mes meilleurs compliments et pardonnez-moi de vous avoir occupé si longuement d'un détail d'érudition qui n'intéresse qu'indirectement ce pays.

K. HILLEBRAND.

(1) On le fait dériver généralement de la racine latine *udus* ; j'aimerais mieux y voir une corruption du vieux français *adurchir*, ce qui changerait, sans rien leur enlever de leur précision et de leur beauté, l'interprétation jusqu'à présent admise de ces deux passages.

DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE JEAN-LE-BON.

Occupés depuis quelque temps de recherches historiques sur le règne de Jean-le-Bon, nous avons été assez heureux pour mettre la main sur quelques pièces inédites qui nous ont paru intéressantes. Nous avons voulu en offrir la primeur aux abonnés de la Flandre-Wallonne. Un court exposé des faits est nécessaire pour la complète intelligence de la pièce que nous allons publier la première.

En 1355 les jours de tribulation et de misère étaient commencés pour la France. Quand Philippe de Valois avait posé la couronne sur son front, il avait trouvé la France dans un état de prospérité et de puissance qu'elle n'avait pas connu encore et qui allait disparaître pour bien longtemps. Les désastres de la guerre de cent ans, les discordes civiles, le mauvais emploi et le gaspillage des ressources de l'Etat, l'anarchie qui laissait le royaume en proie au brigandage, eurent bientôt anéanti les dernières traces de cette heureuse situation ; mais en 1355, bien que l'on eut déjà essuyé la terrible défaite de Crécy, bien qu'Edouard III au Nord, le prince Noir en Languedoc eussent, peu de mois auparavant, promené le fer et le feu dans nos plus riches provinces, on était encore loin de l'abime

où allait s'engloutir la richesse et le bonheur de la France. Sauf l'assassinat de Charles d'Espagne (1) qui fut la source de tant de malheurs, le sang français n'avait pas encore coulé par des mains françaises ; le triste honneur d'inaugurer nos guerres civiles revint à la ville d'Arras en même temps qu'au roi de Navarre.

Ce sont les événements d'Arras, qu'une trouvaille faite aux archives de cette ville, nous permet de mettre en détail sous les yeux de nos lecteurs.

Le roi Jean, on le sait, n'ayant plus aucune ressource pour soutenir contre son compétiteur Edouard d'Angleterre, la lutte terrible où l'indépendance de la France était en jeu, avait dû, en 1355, réunir les Etats-Généraux. Ceux-ci s'étaient assemblés à Paris le 30 novembre et avaient accordé au roi trente mille hommes d'armes qui devaient être payés au moyen d'un impôt indirect de 8 deniers par livre sur toutes les denrées vendues dans le royaume, de plus la gabelle ou impôt du sel, qui n'était pas général, fut étendu à tous les pays relevant de la couronne de France (2).

Cet impôt ne suffit pas. Il fallait cinq millions de livres, et le premier mars 1356, les Etats-Généraux, rassemblés de nouveau (3), votèrent un impôt sur le

(1) Tué à l'Aigle, en Normandie, le 8 janvier 1354, par les gens de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre.

(2) Grandes Chroniques, t. VI, p. 21 et suiv. Ed. Paulin Paris.

(3) Voici un curieux article des registres aux comptes de la ville de Lille, qui nous fait connaître les noms des députés de cette ville à cette réunion des Etats et permet d'apprécier ce que coûtaient ces assemblées aux villes qui y étaient représentées. (Déjà publié dans le t. II, 4e série de la Revue de numismatique belge.)

« A Jaquemon Denis et maistre Jehan des lois envoyés par devers

revenu, qui devait fournir le complément de la somme. En échange de ces libéralités, les Etats avaient obtenu du roi une ordonnance datée du 28 décembre 1355 (2), qui contenait les plus importantes concessions, qui permettait aux représentants du pays de veiller au bon emploi des ressources accordées, et qui réformait un grand nombre des abus les plus criants. Mais le peuple, à cette époque, n'avait aucune instruction, il ne pouvait apprécier l'immense portée de l'ordonnance arrachée par ses députés à la royauté aux abois, il ne vit dans tout le travail des Etats qu'une seule chose, les impôts nouveaux à payer. Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, toujours prêt d'ailleurs (3) à susciter des embarras à son beau-père Jean-le Bon, cherchait à exciter autant que possible, ces colères populaires, et des troubles éclatèrent en divers lieux, en Normandie par exemple, quand on voulut lever les impôts. Mais nulle part ils n'eurent autant de gravité qu'à Arras.

» le Roy Noseigneur au miquaresme que li rois avoit mandé ses
» villes. Si furent en chemin et à Amiens ensanle et en revenant
» Jaquemon à Lille et en allant maistre Jehan à Paris pour autres
» besognes par XJ jours pour leur despens de bouche et de cevaulz
» en ces XJ jours parmi i diner que il donnèrent à Amiens as si-
» gneurs de Tournay et de Douay qui leur avoient donnet à disner :
» XXIIJ livres IJ sous X deniers. (Archives municipales de Lille,
» registres aux comptes, année 1355, chapitre en aler hors. »)

(2) Ordonnances des rois de France de la 3e race, t. III, page 19.

(3) Secoune, dans son histoire de Charles-le-Mauvais, t. II, p. 557, donne une lettre écrite de Navarre par le roi à l'abbé de St-Waast d'Arras, qui était son partisan, pour le remercier des services qu'il lui rendait dans les conseils du roi Jean et ailleurs. Il le prie de « continuer en la manière que commencé l'avez. » On voit qu'il avait des intelligences à Arras. Il faut d'ailleurs noter que la lettre de Charles-le-Mauvais est datée du 13 avril, date à laquelle il devait connaître les événements du 6 mars, et alors que la ville d'Arras était encore au pouvoir des révoltés.

Le 6 mars 1356 (1), un samedi, comme on voulut appliquer les nouveaux règlements, le peuple s'ameuta, et refusa hautement de payer. Un certain nombre des hommes les plus influents de la ville s'étaient réunis dans la demeure d'un riche bourgeois nommé Wuillaume-le-Borgne et parmi eux, un des Echevins, Jacquemart Louchart, afin d'aviser, dans les graves circonstances où l'on se trouvait en présence du peuple insurgé. Les meneurs ayant appris cette réunion, une foule furieuse se rua sur l'hôtel de Wuillaume-le-Borgne, l'envahit et y massacra dix-sept personnes qui toutes étaient parmi les plus gros bourgeois de la ville. L'émeute resta maîtresse de la cité. Deux autres malheureux furent encore mis à mort dans la soirée, deux encore le lundi 8 mars. Puis l'insurrection parut s'organiser, elle resta toute puissante ; le magistrat de la ville, ou fit cause commune avec elle, ou fut remplacé, et l'on attendit, sans que les historiens aient signalé de nouveaux crimes, au moins contre les personnes. Cette situation se prolongea jusqu'au 27 avril, c'est-à-dire pendant plus de six semaines. A cette date, le maréchal d'Audeneham, qui commandait pour le roi en Artois et en Picardie ayant réuni des forces suffisantes, arriva à l'improviste à Arras et fit arrêter une centaine des plus compromis dans les événements de mars. Leur procès fut sommairement instruit, et le lendemain les quatorze plus coupables furent décapités, leurs corps attachés au gibet et leurs têtes plantées sur les portes de la ville. Trois furent en outre condamnés par contumace au bannissement perpétuel.

(1) Grandes chroniques, t. VI p. 25 et 28. — Froissart, t. 1er, p. 322. Ed. Buchon.

Ce même jour le maréchal Arnould d'Audeneham accorda à la ville des lettres de rémission qui furent confirmées par le roi, le mois suivant, à Cachamp près Paris, et enregistrées par le Parlement le 10 juin de la même année. Ce sont ces lettres que nous avons retrouvées (1) et que nous allons mettre sous les yeux des lecteurs dans leurs parties les plus intéressantes.

« Johannes(2), dei gratiâ Francorum Rex, universis presentes litteras inspecturis, salutem. Notum facimus quod, pro parte dilectorum nostrorum majoris, scabinorum, burgensium, habitatorum et singularum personarum ville Attrebatensis, exhibitis et traditis in nostra parlamenti curiâ, die date presentium, aliis nostris litteris, in cerâ viridi et filis sericis sigillatis, formam continentibus subsequentem : « Johannes, dei gratiâ Francorum rex, notum facimus universis, presentibus ac futuris, nos litteras dilecti et fidelis militis et consiliarii nostri Arnulphi domini d'Audenehem, marescali Franciæ, vidisse, formam que sequitur continentes : « Arnoulz, sire d'Audenehem,
» mareschauls de France et lieutenant du roy notre
» seigneur ès parties de Picardie, d'Artois, de Boule-
» nois, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront
» et orront, salut. Comme li maire, eschevins, bour-
» geois, habitans et villains de la ville d'Arras et
» toutes les singulières personnes d'icelle, heussent
» fait traire par devers le roy no di signeur et li fait
» supplier humlement, comme pluiseurs commo-
» cions, rebellions, assemblées, monopoles, heussent

(1) Grâce à l'obligeance de M. Lecesne, adjoint au maire d'Arras.

(2) Archives municipales d'Arras, carton des pièces diverses, grande feuille de parchemin.

» esté faites en la ville d'Arras, et encores de ce fust
» ensievy uns fait piteux, ouquel Willaume li Bor-
» gnes, Jacquemart Louchart eschevin, Andrieu de
» Mouchi, bourgois de la dite ville, et pluseurs au-
» tres jusque au nombre de dix et sept personnes
» furent ochis en le maison du dit Willaume et au-
» cuns d'iceulx jectés jus inhumainement en le cau-
» chis (1) par les fenestres du dit hostel, et le menistre
» de le Trenité, de l'ordène de saint Matelin (2), et
» un autre navré mortelment et depuis, au tiers
» jour, deux autres mis à mort par voie de fait,
» comme dit est, et tant avant le fait dessus dit
» comme depuis, soient avenues pluseurs malefa-
» çons, des conspiracions, rebellions et assamblées
» dessus dites, des quelles coses forment desplaisoit
» a tous jours despleu, et encore desplait à pluiseurs
» bonnes gens de la dite ville, qui en ce ne povoient
» ne osoient pourveir, pour doubte de perdre leurs
» vies, supplians sur ce estre pourveu par le bénigne
» grace du Roy nostre signeur de remède pitex et
» gracieux, sur lequèlle requeste li Roi no sires, nous
» heust ordené et commis assavoir et à enquerre la
» vérité, et ensement à veir le obeissance que li dit
» supplians vauroient bailler au dit signeur, pour
» ordener de ce, du tout selon que bon nous semble-
» roit. Et pour ce nous nous soions transportés et
» venu en le dite ville d'Arras et fait enquète et
» information du dit fait et coses contenues en le
» dite requeste et pour ce par la dite information
» nous avons trouvé aucuns bourgeois et habitans

(1) La chaussée.

(2) Le ministre de la Trinité de l'ordre de St-Jean de Matha, patron des Trinitaires.

» coupables du fait contenues en le dite requeste, et
» que, puis le dit fait avenu, li dit coupable avoient
» fait pluiseurs assamblées, conspiracions, rebellions,
» monopoles, tenseries et autres malefaçons en le
» dite ville, nous avons fait yceulx coupables justi-
» chier et décapiter en le dite ville. en notre pré-
» sence jusques au nombre de XIIII personnes, et
» les corps d'iceulx mener et pendre auls camps, et
» les testes mettre au dessus des portes de le dite
» ville ; et samblablement, trouvames coupables du
» fait et malefaçons dessus dites Jehan de Hainnau,
» carpentier, Friart, le parmentier, et un autre
» nommé Tartelète, lesquels se sont rendus fuitis
» et pour ce, les avons à tous jours bannis sur le
» hart du royalme de France, et par le pugnition
» dessus dite mesmement que par diligente infor-
» mation et enquestes faites sur ce, comme dit est,
» n'avons pu trouver aucunes autres plainement cou-
» pables du fait et malefachons dessus dites : nous
» heu consideration auls choses dessus dites et à la
» bonne et vraie obeïssance que nous avons trouvé
» es dis maïeur, eschevins, bourgois, et habitans de
» le dite ville, et ensement a boins et agréables ser-
» vices que il ont fait ou temps passé et souffert à
» faire en temps avenir au Roy no dit signeur, sup-
» posé que en temps avenir peut estre sceu et trouvé
» que aucun autre fuissent plainnement coupable
» des choses dessus dites ou d'aucunes d'icelles, nous
» de la plainne puissance auctorité et Majesté Royal
» de no dit signeur et par le pooir a nous commis
» de par le Roy nostre signeur comme dit est, avons
» au dessus dit maieur, eschevins, bourgois, habi-
» tans et singulière personnes de le dite ville d'Arras
» remis quittié et pardonné, remettons, quittons par

» ces presentes lettres toute painne corporelle, crimi-
» nelle et civile. qui pour les faits et occasions dessus
» dits, porroyent ou poevent estre encouru envers
» le Roy nostre dit signeur et yceulx avons remis
» remis et remettons à leur bonne fame et renommée
» en le manière qu'il estoient par avant le dit fait
» et malefachons dessus dites avenues. Sy donnons
» en mandement a tous les justiciers du Royalme
» et à cascun par lui que les dessus dis maire, esche-
» vins, bourgeois et habitants et singulères person-
» nes de le dite ville ne empeschent, travaillent ou
» molestent, en corps ne en biens, ou aucuns d'iceulx
» pour les cas dessus dis ou dépendences d'iceulx,
» comment ou par quelconque voye que ce soit, mais
» lui les laissent et facent joïr et user de ceste pre-
» sente grace, excepté tant seulement les trois banis
» dessus nommés , nonobstant quelconque lettres
» subreptices impétrées ou à impetrer au contraire,
« et avèc ce avons volu et accordé, volons et accor-
« dons, que cose quelconque nous aions fait ou fait
» faire en le dite ville del information, enqueste, ou
» execution dessus dites ne puist porter aucun pré-
» judice au conte d'Artois, ne aulz dessus nommés
» maieur, eschevins, bourgeois, et habitans de le
» dite ville, ne a leur loy, juridiction, chartres et
» priviléges, mais les volons à tous jours, comme
» devant, estre et demourer en leurs plainnes forces
» et vertus ; car ainsi nous leur avons accordé et
» octroyé de grace espécial, autorité et majesté royal,
» comme dit est, par ces présentes lettres, lesquelles
» nous volons avoir plain et parfait effet en tout le
» contenu d'icelles, sauf et réservé en autres choses
» le droit du Roy Nossigneur et l'autrui en tout.
» Sy supplient au Roy nostre dit signeur que tant

» en son nom comme ayant le bail et gouvernement
» de la conté d'Artois, il li plaise passer, confremer,
» et accorder aulz dis maieur, eschevins, bourgois et
» habitans de le dite ville d'Arras, la dite grace par
» nous a eulz faite et octroiie. En temoing desquelles
» choses nous avons ces présentes lettres fait sceller
» et confermer de notre scel ; faites et données en
» le dite ville, le XXVIII jour du mois d'avril, l'an
» de grace mil CCCLVI (1). » Quas quidem gratiam et remissionem prédictas (2). . . . .
. . . .
Datum apud Caticampuum (3) prope Parisius anno domini MCCCLVI mense maï. predictis que litteris nostris (4). . . . .
. . . .
Datum Parisius in parlamento nostro, decima die junii anno domini MCCC quinquagesimo sexto. »

L'armée de trente mille hommes votée par les Etats, ainsi que nous l'avons vu tout à l'heure, fut détruite à la bataille de Poitiers. Le jeune duc de Normandie Charles, fils aîné de Jean-le-Bon, dut à 19 ans prendre en main les rênes du gouvernement avec le titre

(1) On aura certainement remarqué que l'orthographe de cette pièce diffère sensiblement de l'orthographe usuelle de cette époque. Nous croyons que le rédacteur était un italien ; les termes *cascun*, (ciascuno), *signeur* (signore), les participes *fait*, *dit* toujours écrits sans c comme en italien et contrairement à l'usage d'alors qui était d'écrire *faict*, *dict*, *delordène* qui rappelle si bien l'italien *del' ordine*, nous ont paru prouver cette assertion.

(2) La suite encore longue n'est que la traduction latine de la formule de rémission employée dans les lettres du maréchal d'Audenecham.

(3) Cachamp près Paris, où les rois avaient une maison à cette époque.

(4) Suit la formule de l'enregistrement au Parlement.

de lieutenant du Roi. Mais les Etats généraux, qu'il fallut rassembler de nouveau dans les graves circonstances où l'on se trouvait, prirent hardiment la direction des affaires. Guidés par des chefs énergiques, par Robert-le-Coq, évêque de Laon, par Etienne Marcel, prévot des marchands de Paris, les députés du tiers-Etat arrachèrent aux mains débiles du Dauphin la fameuse ordonnance de mars 1357 (1). Il serait hors de proportion avec ce travail de rappeler les immenses modifications qu'apportait cette ordonnance à la constitution de l'Etat, on en pourra d'ailleurs juger en partie par la pièce que nous allons donner. Cette pièce présente cette particularité qu'elle est datée d'au moins un mois plutôt que la grande ordonnance et nous montre le duc de Normandie à la merci d'Etienne Marcel avant la réunion des Etats de février 1357 qui obtinrent l'ordonnance. Le Dauphin était rentré à Paris le 14 janvier 1357, après son fameux voyage de Metz. Il trouva la ville entière soulevée contre une émission de monnaie faible qu'il avait ordonnée avant son départ ; après une vaine tentative pour ressaisir l'autorité, il dut céder devant les menaces d'insurrection et accorder à Etienne Marcel toutes ses requêtes. La scène se passa le 20 janvier en la chambre du parlement et les grandes Chroniques l'ont racontée en détail (2). Le prévot des marchands, ne se fiant pas aux promesses publiques du Dauphin, exigea qu'elles fussent immédiatement converties en lettres patentes, et quelques jours après des copies en furent envoyées probablement à un

(1) Mars 1356, vieux style. Cette ordonnance se trouve page 121 dans le t. III des ordonnances des rois de France de la 3me race.
(2) T. VI, page 50.

certain nombre de villes importantes. Nous avons retrouvé celle qui fut adressée à la ville de Lille, nous croyons que c'est le premier exemplaire des lettres en question qui soit livré à la publicité. La ville de Lille, du reste, remplissait exactement à cette époque ses devoirs envers le pays, car à chacune des réunions si fréquentes alors des Etats-généraux, elle envoyait des députés ; nous l'avons vu plus haut pour les Etats de 1355 ; en voici la preuve pour ceux de novembre 1356 et de février 1357.

« A Gillion le preudonme, Jehan Hangouard et » Pieron Boudet envoyés à Paris devant le toussains l'an LVJ pour tous despens de bouke d'iauls » et de leur menies et de leur kevauls. Le loyer de » leurs kevauls pour J keval et argent pierdut cy que » par leur compte apperd pour tout IJ^{c}VJ moutons » et IIJ gros qui vallent IJ^{c}XLVIJ l^{es} VJ s^{s} VJ d^{s}. »

« A Anthonne Maillart, Heny de le Vacquerie et » Jaquemon Denis envoyés à Paris quant on ordena » pour les IIJ estas pour tous despens de bouche et » de kevauls pour XXXIX jours c'est à savoir pour » VIIJ homes et VIJ kevauls par XXIJ jours et pour » VI hommes et V kevauls par XVIJ jours parmy » IIIJ moutons pour estris CIX moutons XV gros » vallent VJ^{xx} liv. VIIJ sous X den. » (1)

Voici maintenant les lettres que nous avons promises et qui nous donnent la situation complète des partis à ce moment.

(1) Registres aux comptes de la ville de Lille, année 1357. Paiement en aler hors.

« A tous ceulx(1) qui ces lettres verront Guilaume Staise garde de la prévosté de Paris salut : Savoir faisons que l'an de grace mille trois cent cinquante six le mardi derrenier jour de janvier veismes bonnes lettres royaux scellees en lacs de soie et en cire vert saines et entières contenant la fourme qui s'ensuit : Charles Aisné fils du roy de France et son lieutenant duc de Normandie et dalphin de Vienne savoir faisons à tous présents et à venir que comme les personnes des trois estats du royaume de France c'est assavoir les prélats et autres personnes d'église les barons et autres nobles et les gens des bonnes villes et citez et autres subgiez du dit royaume de France désiranz la délivrance de notre dit seigneur de tout leur pouoir estre faite et veullans la paix transquillité et bon estat du dit royaume, afin que eulx puissent demourer paisiblement en la vraie obéissance de nostre dit seigneur à la loenge de nostre sauveur Jésus-Christ et mettre paine et diligence à contrester à la malvaise volenté des ennemis dudit royaume qui de jour et de nuit se sont efforcez par tout temps, et s'efforcent de jour en jour de meffaire à yceluy royaume aux personnes denommés en ycelui et a leurs biens sanz aucune cause raisonnable nous avoit fait plusieurs requestes. Premier que il nous pleust à eulx octroïer que pour aidier à faire et acomplir les choses dessus dites il se peussent assembler toutes et quantes fois qu'il leur plairait. A laquelle requeste nous avons respondu et respondons qu'il nous plaist et voulons que il puissent assembler à ceste fois en la ville de

(1) Archives municipales de Lille, fonds nº 1, carton nº 13, de 1350 à 1364, pièce nº 14. Dans cette pièce nous n'avons rien changé à la ponctuation du temps. Le sens est partout facile.

Paris c'est à savoir au 6me jour de fevrier MCCCLVI. Item. Ils nous ont requis que certains conseillers et officiers de nostre dit seigneur lesquielx nous avons appelés à nostre conseil pour nous aidier et conseiller à gouverner le dit royaume nous vousissons du tout oster du conseil de monseigneur et du notre sans rappeler et eulx punir de plusieurs malefaçons qu'ils avaient faites et perpétrées. A laquelle requeste nous leur avons respondu que nostre dit seigneur leur avoit escript par ses lettres entre les autres choses que li délivré de la main de ses ditz ennemis se il se vouloient plaindre ou douloir à luy daucuns de ses ditz conseillers et officiers il leur en ferait tel accomplissement de justice que il leur devroit souffire ains pour ce ne demoura pas que nous ne inclinons à la dite requeste Car des maintenant nous les ditz conseillers et officiers que nommèz nous cnt les ditz trois estats avons osté privé ostons et privons du tout sans rappel du conseil privé de monseigneur et du nostre par le temps présent et à venir, et que de eulx et de leurs biens nous nous tendrons bien saisi excepté de ceulx qui desja se sont destournés et tirés arrières contre lesquels nous procédons et ferons procéder par voie de justice ad fin que il soient punis par nous selon leurs démérites. Item. Nous ont requis que la monnoie que nous avons faite derrenierement faire et ordener, c'est assavoir le gros denier blanc pour XIJ deniers tournois la pièce nous vousissons anuller et abattre comme trop domagable à eulx et à tout le royaume, pour ce que l'on forgoit en la langue d'Oc à six, et celle que l'en forgoit en la langue d'Oil à quatre deniers qui estoit signe de division du royaume. A laquelle requeste nous leur avons respondu que depuis la prise de nostre dit seigneur, il avoient ésté assem-

blez à Paris pour les causes dessus dites et ne eussent encore fait aucun aide pour la délivrance de nostre dit seigneur, nous pour ce faire et pour aidier à contrester à la malvaise volonté de noz ditz ennemis, non veans aucune voie par laquelle nous peussions à pleinement bonnement aidier à ce faire ne aux frontières du dit royaume dont il est tres grant nécessité avons fait faire la dicte monnoie et pour ce qu'il nous est apparu ycelle estre trop grévable et domagable à eulx et à tout le royaume, espuis qu'il facent bone et grant aide et par autre manière pour aidier aux choses dessus dites dictes ycelles avons nous de grace espéciale combien que ce soit le droit linage du roy de France qui touteftois qu'il li plaist il peut faire telle monnoie et sur tel pié come bon li semble et que ce soit l'une des grans nobleces et droit de la couronne de France lesquiels nous tenons fermement qu'il ne voudroient ameindrir ainçois les voudroient acroistre de tout leur pouoir nous en déportons à ceste fois et voulons que dores en avant elle n'ait aucun cours et ancore nous avons quitté remis et pardonné quittons remettons et pardonnons aux prélats et autres gens d'église, aux barons et autres nobles, aux gens des bonnes villes citez et autres subgiez du dit royaume et à chacun d'eulx de grace espéciale et certaine science de bon cuer et vraie affection toute paine criminèle corporeles et civile, en quoy ils pouroient ou peussent estre encourus envers notre dit seigneur ou nous et pour cause d'assemblées rebellions ports d'armes et desobeissances se aucun en avoient faites contre la majesté royale et contre nous çoit en brisant réfusant ou allouant la dite monnoie ou en quelque autre manière dont on les peust sieuir (1) et accuser en général

(1) Suivre.

ou singulierement pour les causes dessus dites. Après lesquelles choses le prevost des marchans de la ville de Paris avecques ly pluseurs personnes des trois estats dessus dits pour eulx nous merciant humblement de la bonne et gracieuse response que nous leur avions faite et nous suppliant tres humblement pour et au nom des trois estats dessus ditz que ces responses que faites leur avons sur les requestes graces et octrois dessus ditz a eulx faitz par nous n'eust aucune simulation. A laquelle chose nous leur avons respondu de notre bonne volenté et par notre bouche en la grand chambre du palais de notre dit seigneur a Paris publiquement en la présence du peuple que toutes les responses dessus dites et chacune d'ycelles nous avions faites et faisions de tres bon cuer et bonne volenté sans aucune façon ou simulation desirans de tout notre pouoir estre et demourer en leur bone et vraie amour et auci ce leur avons requis a grant instance que comme sur toutes les choses de ce monde nous avons desir de treuver voies par lesquelles nous puissions ravoir notre dit seigneur et pere de la main de ses ditz ennemis et des notres il voussissent briefvement aidier a sa délivrance car une entente est par toutes les meilleures voies que nous pouvions a l'aide de Dieu et des loyaux et vrais subgietz du dit royaume a ravoir notre dit seigneur le plus briefment que nous pourrons, desquelles choses le dit prevost des marchans ou nom que dessus nous mercias derechief en la manière dessus dite et se parent (1) du lieu dessus dit le dit prevot et les autres personnes estans en sa compagnie ou nom des dessus dits estats dit de notre bonne grace et

(1) Partant.

volenté et comme bons loyaux vrais subgietz de notre dit seigneur et de nous nous promirent loyaument que en faisant les choses dessus dites et chacune d'icelles il mettront et feront mettre la greigneur paine et diligence que il pourront bonnement a la loenge de Dieu et a la délivrance de notre dit seigneur au prouffit et honneur du royaume de France et nous aussi leur avons promis promettons loyaument et en bonne foy tant comme lieutenant comme en me propre nom tenir et faire tenir et accomplir toutes les choses dessus dites et chacune d'icelles de point en point sans les enfraindre en aucune manière ou temps présent ne avenir et eulx garder et défendre de tout notre pouoir envers touz et contre touz et avec ce nous avons accordé et accordons que le vidimus ou copie de ces lettres sous scel authentique vaille comme original et pour ce que ce soit ferme chose et estable à tousjours mais, nous avons fait mettre notre grant scel en l'absence du scel monseigneur à ces lettres qui furent faites et données a Paris l'an de grace MCCC cinquante-six ou mois de janvier (2). Et estoient ainsi signées par Monseigneur le duc en son conseil. Rougemont. et nous à ce present transcript avons mis le scel de la prevosté de Paris l'an et le mardi dessus ditz.

Lorsque le funeste trairé de Brétigny eut rendu à la France un peu de repos et au roi Jean sa liberté, ce dernier fut amené à Calais, et attendit pour être

(2) Vieux style.

relaché le paiement de 600,000 écus d'or, premier terme de sa rançon. Voici ce que M. Henri Martin dans sa belle histoire de France, d'accord en cela avec tous les historiens, dit de ce premier paiement.

« L'époque de sa libération (de Jean) toutefois,
» était encore douteuse, car, dans l'état de mi-
» sère et de désolation où se trouvait la France, ce
» n'était pas chose facile au Régent que de ramasser
» dans l'espace de quatre mois le premier terme de
» la rançon. Une ressource inattendue tira d'embar-
» ras la maison royale. Galéas Visconti, seigneur
» de Milan, le plus puissant de ces tyrans qui, de-
» puis un siècle, s'efforçaient de changer en princi-
» pautés héréditaires les républiques italiennes,
» pensa qu'une alliance avec les descendants de Saint
» Louis affermirait la domination de sa famille; il
» demanda, pour son fils Jean-Galéas, la main d'Isa-
» belle de France, fille du roi Jean; on la lui vendit
» six cents mille florins d'or (1)...... »

Quelqu'ait été jusqu'aujourd'hui l'unanimité des historiens sur cette question, des documents retrouvés par nous aux archives municipales de Lille et de Douai nous permettent de rectifier une opinion désormais erronée. Qu'Isabelle de France ait été vendue, c'est possible; mais, malgré toute leur détresse, ce furent bien les Français qui payèrent eux-mêmes la rançon de leur roi. Il existe en effet aux archives de Douai quatre pièces sur cette matière. La première (2) est une lettre,par laquelle le Dauphin demande un subside pour le paiement de ce premier

(1) T. V, p. 229.
(2) Layette 20, n° 512 de la table.

terme de la rançon de son père. Il en fixe lui-même la quotité , demandant dix mille écus à la ville de Douai, deux mille à celle de Lille et mille à celle de Lens.

Cette contribution fut accordée; deux pièces (1) constatent que des concessions de priviléges et d'impôts sont accordées à la ville en raison de ce subside, enfin la quittance du paiement du premier terme se trouve également aux archives (2). Ces paiements continuèrent pendant plusieurs années. Ils se faisaient ès mains de l'abbé de Saint-Bertin de Saint-Omer chargé de recevoir la rançon dans le Nord de la France.

La ville de Lille s'exécuta de même. Voici la quittance signée du roi Jean lui-même, et datée de Calais avant sa mise en liberté, Il n'y a donc pas de doute sur le terme de la rançon dont il s'agit, la pièce est d'ailleurs aussi explicite que possible.

« Jean (3) par la grace de Dieu roy de France à
» tous ceulx qui ces lettres verront salut, nous avons
» veu les lettres de nos amés et feauls conseiller l'abbé
» de Saint-Bertin et Saint-Omer et Jacque-le-Riche
» official de Térouanne contenant en ceste fourme :
» Sachent tuit que nous Aleaume par la puissance de
» Dieu abbé de Saint-Bertin en Saint-Omer et Jaque-
» le-Riche official de Térouanne commis et establiz
» par le Roy nostre sire par ses lettres-patentes scel-
» lées de son secret scel receveurs des deniers que les
» bonnes villes et les autres subgietz du royaume ont

(1) Layette 20, n[e] 513 de la table et layette 138, n[o] 517.

(2) Layette 20, n[o] 515 de la table.

(3) Archives municipales de Lille, fonds n[o] 1, carton n[o] 6, n[o] 25.

» ordené à apporter et baillier au paiement de six
» cent mile deniers d'or à l'escu viez que il faut païer
» au roy d'Angleterre pour la délivrance de nostre
» dit seigneur avant que il se puist partir de Calais
» et que il soit à plain délivré de prison, avons eu et
» reçeu pour la cause dessus dite du corps de la ville
» de Lille et les bourgeois et habitants d'icelle excepté
» les gens d'église et les nobles par la main de Thomas
» Artut et Piéron Boudet II^{c} IIII^{xx} VI moutons du
» roy, Mil moutons de Flandres, et XXVI royaux
» pour le prix et valeur des II^{m} escus Philippe viez,
» comptant le mouton du roy pour XXX gros et
» IIII deniers, le mouton de Flandre pour XXVIII
» gros, Le Royal pour XXIII gros et l'escu Philippe
» viez pour XXIX gros et IIII deniers. Desquels de-
» niers par nous reçeus nous promettons loyaument
» en bone foy à acquitter et délivrer par devant le
» Roy no dit seigneur la ville bourgeois et habitants
» et les personnes dessus dictes. Donné sur nos sceaulx
» desquels nous uson en ceste partie en tesmoin de ce
» l'an de grace MCCCLX le IX jour du mois d'Aoust.
» Si nous plest et voulons bien ce que par nos ditz
» conseillers a esté fait. Donné à Calais le XIIe jour
» d'aoust l'an de grace mil trois cent soixante sous
» notre scel secret. — Par le Roy en son conseil où
» estoient Messrs le chancelier de Normandie, les
» comtes....... (1), de Sanceur, Simon de Bucy et
» plusieurs autres. — Collart. »

La démonstration nous paraît aussi évidente que possible, ce furent donc les bons bourgeois, nos pères, qui seuls payèrent la rançon de Jean.

Léon Maurice.

(1) Un nom illisible.

INVENTAIRES DU TRÉSOR

De la Collégiale Saint-Amé

DE DOUAI.

1382 à 1627.

Nul ne peut songer sans de pénibles regrets à la dispersion, disons mieux, à la destruction de ces produits de l'art ancien qui décoraient autrefois nos gothiques basiliques. Que ne donnerions-nous pas, par exemple, pour revoir un instant dans toute son intégrité, tel qu'il s'étalait au moyen-âge, le trésor magnifique de la collégiale de St-Amé ; reliquaires, châsses, calices, ostensoires, objets de toute nature servant au culte, tout diaprés de sculptures, d'émanx, de pierres précieuses ; ornements d'église, vêtements sacerdotaux chamarrés d'or, de soie, et de fines broderies. Les malheurs publics de la fin du XVII[e] siècle (1), le mauvais goût du XVIII[e], les ruines de 1793, ont laissé subsister bien peu de chose de ces richesses artistiques. Grâce aux investigations de patients chercheurs, il nous est du moins permis

(1) En 1691, Louis XIV fit porter la vaisselle de Versaille à la monnaie; puis vint l'argenterie des églises; la Flandre et l'Artois fournirent alors aussi leur contingent (Van Hende, *numismatique lilloise*. p. 58 et p. 274 aux *Preuves*).

quelquefois de les reconstituer par la pensée dans tout leur éclat. C'est ainsi que MM. Asselin et Dehaisnes, ont retrouvé dans les archives départementales de Lille, et pour la plupart, dans les documents non classés, les anciens inventaires officiels, dressés successivement à des espaces plus ou moins éloignés, des objets appartenant à la trésorerie du chapitre de St-Amé de Douai. M. l'abbé Dehaisnes et M. Asselin ont bien voulu disposer, à l'intention de notre revue, dans un ordre méthodique, les descriptions que ces titres renferment et nous les publions aujourd'hui avec leur autorisation, en leur en témoignant toute notre gratitude, à laquelle le lecteur s'associera, nous en sommes convaincu.

Chaque objet forme dans le travail ci-dessous un article distinct, où sont repris dans l'ordre des dates les paragraphes qui le concernent dans chacun des inventaires retrouvés. Les descriptions se complètent ainsi les unes par les autres. Cette méthode permet aussi de fixer à peu près l'époque à laquelle certains joyaux étaient entrés dans le trésor de Saint-Amé. Ainsi ceux qui ne figurent pas dans l'inventaire de 1454, mais se trouvent dans celui de 1470, ont été fabriqués ou donnés dans cet intervalle. Les dates imprimées en tête de chaque paragraphe sont celles des inventaires.

M. l'abbé Dehaisnes et M. Asselin ont ajouté après chaque description, des indications extraites aussi des comptes anciens de la fabrique de St-Amé et qui font connaître les réparations ou les réfections les plus importantes opérées aux divers objets composant cet ensemble inappréciable. Ces additions nous révèlent aussi les noms d'orfévres du pays qui étaient de véritables artistes pour la plupart.

La partie de ces inventaires que nous donnons aujourd'hui comprend les châsses et les reliquaires.

INVENTAIRES DU TRÉSOR

De la Collégiale Saint-Amé de Douai.

PREMIÈRE PARTIE.

Sensuient Reliques.

I.

1382 (1). Une grande fiertre (2) de Nostre Dame en lequelle falent III postèles (3), couvert dargent et un platinez (4) d'argent esmailliez au capitiel de le dicte fiertre.

1470 (5). Le fiertre Nostre Dame couverte dargent et a ung capitel qui nest point parel a l'autre, et fault au dessoubz de lun des capitaulx une bor-

(1) Voici le titre de l'inventaire de 1382 : Cest li inventoire des reliques, aournemens des biens de le trezorie de leglise Saint Ame de Douay, fais et renouveles par sire Heuvin Harmaville cappellain de le dicte eglise le XXe et XXIe du mois de julle jusques à le perfection dicelle inventoire lan de grace mil CCC quatre vins deux. Presens ad ce maistre Jehan Sierainviller et messire Jehan Decourt clerc, commis ad ce faire de par capitle (le chapitre).

(2) *Fiertre*, châsse. C'est à tort que l'on a lu *fierte*.

(3) Les *postèles* semblent être de petits morceaux de métal appliqués sur un objet,

(4) D'après les indications de la relique nº II, le mot *platine* qui s'emploie souvent dans le sens de patène, signifie ici petite pièce, piechette.

(5) La première page de cet inventaire ayant été déchirée, la date exacte et les noms de ceux qui l'ont dressé manquent ; mais plusieurs indications prouvent qu'il a été écrit en 1470.

dure de cœuvre doré et par dessus une pièche dargent esmailliés, au cornet une pièche dargent et a lautre cornet deseure limage faut III esmaillures et II pièches. Aulx piés de Dieu le père fault une bordure de cœuvre et une petite bordure dargent.

1505 (1). Une fiertre Nostre Dame couverte dargent dont les capiteaulx sont inegaulx, et fault au debout des dicts capiteaulx une bordure de cœuvre doré et par dessus une piece dargent, et au capitel de limage Nostre Dame fault deux piecettes dargent esmaillés, a ung cornet une piece dargent et a l'aultre cornet deseure limage fault trois esmaillures dargent. Par quoy le faut reviseter partout et remettre à poinct, et y a une partie de trois dois de lonc rompu et faut le reborder en aulcuns lieus tant dargent comme de cœuvre.

1443 à 1444. Comptes de la fabrique de Saint-Amé (2). A Jehan Deudin orfèvre pour avoir refait à le fiertre Nostre Dame III pilliers dargent estoffés de basses et de capiteaulx de fin koeuvre, IIII l. XVI s.

II.

1382. Le fiertre saint Morant à lequelle fault une platine dargent sur limage.

(1) Inventoires des relicquiaires... de l'eglise collégiale Saint Amé, renouvelés en l'an mil VC et chincq,..

(2) Les comptes de la fabrique dont nous publions des extraits ont été aussi étudiés et dépouillés au point de vue de l'art par MM. Asselin et Dehaisnes.

1386 (1). Le fiertre saint Morant a lequelle fault une piéchette dargent sur limage de David.

1454 (2). Le fiertre mons saint Morant auquelle fault une piécette dargent au prophete Heliseus et as Ysaias.

1470. Le fiertre mons saint Morant là où repose son corps, couverte dargent. Et fut visitée en lan LXVIII. — Id. 1505.

Comptes de la fabrique. — 1341. VI livres pour les eles des angles (3) de la fiertre saint Morant refaire. 1443 à 1444. A Jehan Deudin, orfèvre, pour avoir reclaué et nelhié (4) le fiertre de saint Morant, XLVIII s. — 1467 à 1468. A Pierart de Cantin, orfèvre, pour la réfection de le fiertre saint Morant, VIII l.

III.

1382. Le kief saint Morant.

1286. Le kief (5) saint Morant auquel fault 1 gros

(1) Cest li inventoires des reliques, aournemens des biens de le threzorie de leglise saint Amé fait et nouvelez par sire Jehan Pourchelez cappelain de la dicte église, en lan de grace mil IIIc IIIIxx VI, presens. B. d'Arras et Pierre Labarleste canonnes de la dicte église et sire J. Decourt cler, commis à ce faire de par capitle.

(2) Inventoire des fiertres, reliques, aournemens et aultres biens trouvez tant en la trezorie comme aultres lieus de leglise St-Amé en Douay, au mois daoust de lan de grace mil IIIIc et cincquante quatre. Et le dicte inventoire faicte au commandement de mess. doyen et chapitre de la dicte eglise par venerables et discretz sire Jehan Tournemine chantre, Jehan de St Genois escolastre et Jehan de Paris canonnes de la dicte eglise et sir Wilbert Boulart pour maistre nicole de Férin tresorier de la dicte eglise et sir Jehan Pourchelez lors clerc de Messieurs doyen et chapitre.

(3) *Eles des angles* pour ailes des anges.

(4) *Nelhie* pour niellé, couvert de nielles.

(5) *Kief* chef, tête.

perle a laffikié (1) et deux petis perles au coler et sont les evilettes (2) de dessoubz de letton.

1454. Le quief mons saint Morant tres richement estoffé auquel fault deux pieres avec lencassement et 1 perle a laffiquet devant.

1484 (3). Le chief mons saint Morant en fourme de vraie et fasche d'homme soubstenu par IIII angeles desquelz angeles les eles furent rosteez et deslaisseez en le trésorie.

1627 (4). Caput sancti Mauronti confessoris in vaso argenteo inclusum a quatuor angelis argenteis sustentatum.

Comptes de la fabrique. — 1360 à 1361. 6 gros à Jehan Pot, orfèvre, pour VI esterlins de fin argent mis en claus (5) et plusieurs karnieres au kief mons saint Morant. Id. pour dorer le dit ouvrage. — 1479 à 1480. A Jehan-le-Barbu, pointre, pour avoir repoint le portiere (6) du chief saint Morant aveuc plusieurs escuchons autour du corps et chief saint Morant pour les porter à procession. — 1480 à 1481.

(1) *Affikie, affique, affiquet* joyaux agrafe, du mot afficher, attacher.

(2) *Evilettes, esquevilettes, chevilettes,* petite cheville.

(3) Senssuit la déclaration des joyaulx et reliques delivrez à maistre Jehan Dubos chanonne, commenchié a Douay le XXIIII[e] jour dapvril mil IIII[xx] et quatre après Pasques.

(4) Inventarium omnium reliquiarum et ornamentorum spectantium ad usum insignis ecclesiœ collegiatæ sancti Amati, oppidi duacensis, attrebatensis diæcesis, sanctæ sedi apostolicæ immediate subjectæ, coram reverendis dominicis magistris Joanne et Michaele Monnier presbyteris, necnon prefatæ ecclesiæ canonicis, habitum in martio anni millesimi sexcentesimi vigesimi septimi.

(5) *Claus,* clous (clavis).

(6) *Portière,* brancard servant à porter.

A Gilles de Cantin, orfèvre, pour ouvraiges au chief mons saint Morant.

IV.

1382. Le royelle saint Morant.

1386. Le royelle saint Morant encassée en or et est en povre poine.

1454. Le royelle mons saint Morant encassé dargent pendant à I petite caynette (1) dargent et servant à faire les lavemens pour les pelerins.

1505. Y soloit avoir une relique et royelle de mons saint Morant encassée en argent pendant à une kaisne dargent et servait à faire les lavemens aux pelerins ; et en est au present quasi tout rompu et perdu ; et a eu le vesve de Cantin (2) le dicte kaisne dargent avec aultre fretin (3) de la dicte thésorie, en paiement de ses salaires.

V.

1382. Le kief saint Amé ou y fault deux esmaillures en un arket et une bende dargent ou piet.

1386. Le chief mons saint Amé auquel fault une croche à limage saint Amé, un sceptre en limage saint Morant, un cappelet de perles au chief du dit saint,

(3) *Caynette,* petite chaîne. Le pélerinage de St-Maurant dans la collégiale de St-Amé a été très fréquenté jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. De nos jours même il n'est pas complétement délaissé.

(4) Il est ici question de la veuve de Gilles de Cantin, orfevre appartenant à une famille d'artistes dont le nom se retrouve fréquemment dans les comptes de St-Amé au XV[e] et au XVI[e] siècle.

(5) *Fretin,* de *fractus,* petits morceaux d'argent usés ou rompus.

une piere en larcure sainte Roitrude (1) et une bandelette dargent ou doibst estre le nom de sainte Alsent (2). Et y fault deux brankiez dargent grenelez, droict dessoubz le puniel (3).

1454. Id..... et y fault au couvercle deux quevillettes dargent.

1484. Le chief mons saint Amé bien richement orné, aveucq lequel pluiseurs rellicquiaires déclarez au loing au *Livre dargent* (4).

1627. Caput sancti Amati in vaso argenteo deaurato. — En note : Trouvé manquer un pillet et le dessus du capiteau.

Comptes de la fabrique. 1353 à 1355. IIII escus à Sandrart de Valenciennes pour le couvercle de saint Amé reffaire et rassir sept glans d'or. — 1367 à 1368. LXIX gros à Jehan Pot, orfèvre, pour XXXVI estrelins dargent mis à le crois dou kief saint Amé, etc.

VI.

1386. Le croche mons saint Amé couverte dor et dargent ; et le baston couvert dargent ; si y a faulte au crocheron en plusieurs lieus.

1470. Le croche mons saint Amé, le baston argenté où il serait besoin de nouvelles pierres.

(1) *Roitrude* pour Ste Rictrude, mère de St-Maurant, épouse de St-Adalbald.

(2) *Alsent*, pour Adelsende, fille de St-Rictrude.

(3) *Puniel pumiel*, poignée ou poignet.

(4) *Le livre d'argent*, était un livre conservé, depuis des siècles, dans le trésor de St-Amé, et sur lequel les chanoines tenaient note des évènements relatifs à leur collégiale. Nous reviendrons plus loin sur ce livre. Il se trouve aujourd'hui à Middlehill, en Angleterre, dans la riche bibliothèque du baronet Philips.



1505. Le croche de Mons saint Amé dont la plus part est de fin or et aultres parties dargent doré avec le baston argenté, et ung petit couvrechieuf (1) de soye y pendant ; et y avait une petite piere de perdu.

1627. Croca seu baculus sancti Amati argentei.

VII.

1382 et 1386. Le soller saint Amé (2).

1470. Le sauler mons saint Amé encassé en bos.

1627. Planta cum talo sive calceus sancti Amati.

Comptes de la fabrique. 1466 à 1467. A Piérart de Cantin, orfèvre, pour ouvraige au piet saint Amé.

VIII.

1382 et 1386. Le brach saint Amé dargent, de quoy le dois est descouvert.

1470 et 1484. L'un des bras mons saint Amé couvert d'argent semé de fleurs de lis de coeuvre par devant, et est le petit dois rompus et y fault VI pieres et I au puingnet.

1627. Brachium s. Amati partim argenteum, partim cupreum, cum diversis lapidibus et liliis cupreis deauratis.

Comptes de la fabrique. — 1348 à 1349. A Wille de St-Quentin, l'orfèvre, pour le petit doigt du brach dargent de saint Amé qui fut brisé à le procession que on fit après le nuit de lascension, II s.—1444 à 1445. A Jehan Deudin, lorfèvre, pour avoir resaudé un doit à le relique du brach mons saint Amé, etc., XIII s.

(1) *Couvrechief*, couvre-chef, chapeau.

(2) *Soller*, soulier.

IX.

1484. Deux aultres bras assavoir l'un de saint Adabal (Adalbald), père de saint Morant et l'aultre de sainte Gertrude proave de saint Morant, et sont de bos argenté et doré de oeuvre de pointre, et furent fait lan IIII°IV^{xx} et quatre, lesquelz deux bras estoient par avant en le fiertre de letton.

1629. Brachium sancti Adalbaldi ligneum absque inscriptione. Brachium sanctœ Gertrudis ligneum.

X.

1382. Le piet sainte Anne, ou y fault III ewillete (1) dargent pour fermer les eles des angeles.

1386. Le piet sainte Anne, ouquel fault une ewilete dargent a l'un des angeles.

1454. Le piet madame saincte Anne, soustenu de deux angeles dorez.

1484. Le dextre pied madame sainte Anne bien richement aorné dung cristal et soustenuz de deux angeles, pareillement au dessoubz de la basse soustenuz de quatre lyoncheaulx dargent; sur laquelle basse y a ung ymaige dargent de saincte Anne.

1629. Pes sanctæ Annæ cristallo magno inclusus cum duobus angelis argenteis et imagine sanctæ Annæ subtùs.

Comptes de la fabrique. — 1344 à 1345. Pour le portiere du piet saincte Anne repoindre XXXVIII s. — 1353 à 1354. A Saudrart de Valenchiennes pour

(3) *Ewillete, esquevillete, quevillette,* petite cheville.

dorer le piet de le caière (1) medame sainte Anne etc. IIII escus. — 1378 à 1379. 23 s. a Jehan Lepot pour son salaire de trauer (trouer, percer) lentavlement du piet sainte Anne et pour river III clous dargent parmy les mains des II angeles et pour rebruntir tout le dit joüel (2).

XI.

Pars aliqua magna cuprea in modum semicirculi ubi sunt sub tribus cristallis argenteis fragmenta de calceamento sanctæ Annæ, et aliæ reliquæ.

XII.

1454. Ung vaissel de cuvre (3) doré ou il y ung ymaige dalbatre de Nostre Dame dedens, tenant le laict de la dicte Nostre Dame.

1484. Une grande relique quarrée a piet de cœuvre ou est limaige de le Vierge Marie, tenant du laict de le dicte Vierge Marie.

1505. Une grande relique quarrée a piet de cœuvre doré ou est limage de la Vierge Marie tenant du laict de la de Vierge Marie. Est cheu (4) le petit Jésus et convient resaulder le capitau.

1627. Pars magna cuprea deaurata in modum sacramenti, in cujus medio sita est imago Virginis Mariæ inclusa vitris quadratis, ad cujus pectus est pixis rotunda argentea, ubi est de lacte Virginis Mariæ.

(1) *Caière,* chaise.

(2) *Rebruntir* ou *bruntir,* polir ou brunir.

(3) *Vaissel de cuvre,* vase de cuivre.

(4) *Cheu,* de l'ancien verbe *chéir, choir* d'où vient chûte.

XIII.

1382. Une grande fillatiere (1) sourorée ou y a de saint Jehan-Baptiste, de saint Blaze et de le chemise Nostre Dame.

1386. Une fillatiere sourorée et et le piet de cœuvre esmailliet, en lequelle a de saint Jean Baptiste, de saint Blaze et de le chemise Noštre Dame, en laquelle fault une piere , et sest le bos descouvers dedens les deux huisses, et se fault deux claus à brochette et I perle a le couronne Nostre Dame.

1454. I noble relicque estans sur ung piet de cuvre esmailliet, en laquelle y a de le chemise Nostre Dame et de saint Jehan Baptiste, et ou dos une ymage de Nostre Dame eslevée, et y fault I esmail et aucunes petites pierettes; et y fault encoires ung esmail au petit capitel, et y a III quevilles dorées dont les III sont rompuez.

1470. Id. et y fault encoires III esmails a III membres des croisures, et ung ou siege et une pierre a I dès costés, et ung esmail au debout du dextre costé au pignon.

XIV.

1484 (avril). Ung joyel bien riche dor et dargent ayant piet, ou est ung ymaige de le Vierge Marye eslevée à ung lez; et y a pluiseurs aultres reliques de saint Andrieu, de saint Estevene, dent de saint Lau-

(1) *Fillatières, filatières, philatière* pour phylactères. Le mot phylactère usité par les anciens pour signifier des amulettes, des bandelettes à versets, a été employé au moyen-âge dans le sens de reliquaire. M. de Laborde, croit qu'il signifie lambrequins ou reliques suspendues à des lambrequins. Le texte que nous citons prouve évidemment qu'il signifie aussi reliquaire.

rent, et une cotte de la benoitte Marie Magdelaine, des vestemens de la glorieuse Vierge Marie, des ossemens de saint Jehan Baptiste, et des apostres saint Philippe et saint Jacques.

1484 (novembre). Le relique de saint Jehan et de saint Andrieu toute dargent doré, et les bordures de keuvre doré, qui se clot à deux foeuilles (1) de keuvre esmaillée desmaillures dargent a tout XI esmaux de plicque d'or (2) dont l'un des dits esmaux est perdu et est aorné le dicte relicque de pluiseurs belles pierres dont y en a jusques au nombre de XIX de perdu avec aulcuns esmaux.

1627. Toreuma argenteum deauratum in quo clausæ habentur reliquiæ sanctorum Jacobi, Andreæ, Philippi et aliorum cum dente S. Laurentii, cum imagine divæ Virginis retrò.

XV.

1484 (avril). Ung petit joyel de cristal en manière dung tempurin ou tonnelet, estoffé dargent les II fons, dedens lequel y a ung dent de saint Jehan Baptiste.

1484 (novembre). Ung relicquiaire donné par défunct Jehan de Paris, auquel y a ung dent de saint Jehan, ung ymaige de saint Jehan dargent doré et une croisette dargent au deseure, et y a deux tabernacles perdus et allowé en aultres ouvraiges et une partie du cercle dargent a lung des lez perdu.

(1) *Foeuilles, feuilets,* volets tournant sur gonds, et pouvant ouvrir et fermer comme dans les tableaux à volets.

(2) Emaux de *plicque,* parfois de *plique,* de *plite* et *d'applite* mis pour d'applique. Emaux exécutés sur de petites plaques, que l'on *appliquait,* en les vissant ou en les soudant, sur un métal quelconque.

1627. Toreuma argenteum cum pede similiter cupreo, in cujus medio est imago sancti Johannis Baptistæ, et sub eâ inclusio dentis ejusdem absque tamen inscriptione (en note : « A reparer la croix dessus. »)

XVI.

1382. Le vraie crois.

1386. Le vraie crois, dont le piet est tout dorés.

1454. Le vraye crois richement estoffée et sur ung piet de keuvre à trois dragons tout doret, estoffé par dedens dargent, a laquelle fault deux petites pieres.

1627. Crux argentea duplex deaurata, pluribus margarites ornata et saphiris, cum pede cupreo deaurato, in quâ est de cruce domini absque tamen inscriptione.

Comptes de la fabrique. — 1372 à 1373. A Jehan Lepot orfèvre, XXIII s. pour le reparacion de le vraye crois dont le piet fut brisé.

XVII.

1382 et 1386. Le brach des Innocents.

1470. Le bras de lun des innocens, estoffé dargent, fault II dois aveucq aultres coses et X pieres perdues.

1627. Brachium unius innocentis argento laminatum, in quo nullæ reliquiæ apparent.

Comptes de la fabrique. — 1359 à 1360. Pour demi-onche dargent a refaire II dois et plusieurs claus au bras des Innocents.

1627. Pars capitis cujusdam innocentis in calice cupreo, cum cooperculo similiter cupreo deaurato et cruce in vertice.

XVIII.

1382. Une fiertre de leton (laiton) doré a XIIII esmaux et V boutons de cristal ou est le bras saint Estievene.

1386. Une fiertre de laiton doré a XIIII esmaux dargent neelés, et V boutons de cristal, et dist-on que le brach saint Estevene est ens.

1470. Le brach saint Estevene encassé en argent et y a à chascun debout ung angele tenant un enchensseoir dargent, soustenans ledit brach, et aveuc ce deux pillereaux au-dessoubz dudit brach qui le soustiennent sur un piet de laiton argenté a VI dragons de coeuvre doré et I escut armoyé des armes madame la viscontesse de Meaulx et de Ghistelles, fait en partie de ses biens, et le sourplus des biens de leglise (1).

1480. Le brach et main en char et en os de saint Esteve, patriarche de Constantinolle, encassé bien et richement, aveuc le dit brach ung os de saint Estevene, prothomartyr, soustenus de deux angeles et trois petits draghons.

1627. Brachium sancti Stephani martiris, patriarchœ Constantinopolitani, argento inclusum et ab angelis duobus argenteis sustentatum.

XIX.

1382 et 1386. Le kief saint Clement en povre poine.

1470. Le quief mons saint Clement tres povrement aorné.

1484 (sept). Le chief de monsieur saint Clement, de nouvel mis et encassé bien richement et fournie

(1) Deux sœurs, Isabelle et Joanne de Béthune, furent, dans la première moitié du XVI[e] siècle, vicomtesse de Meaux et dame de Ghistelles.

d'un chief estoffé dargent, dung tiaire dargent a III couronnes dorees et estoffees de pierres, et au deseure une crois estoffee de 4 perles, à la poitrine deux vericles (1) et une emeraulde avec les bordures toutes dorées et estoffées de pierre. Le dict reliquiaire porte une coulombe de keuvre estoffee de pierres et il est semé dangres (ancres) de navire ; le tout reposant sur ung piet de bois estoffé dor de pointre. Et soloit estre le dit relicquiaire en une vièse custode de keuvre ronde; et a esté encassé des biens de feu Jehan de Paris, en son vivant chanonne de ceste eglise ; et i a au dit chief deux lambeaux dargent tenus au dit tiaire, estoffé de plusieurs pieres dont en fault deux.

1627. Caput sancti Clementis martiris, pontificali corona circumdatum et in vertice cruce argentea deaurata. (En note : « Trouve rompu un bout a ung pendant de la mittre et une fleur de lys. »)

XX.

1382. Le doit saint Damien, sur un piechon dargent.

1386. Le doy saint Damien encassé sur un piechon dargent, et une croisette bien ouvree ou il a de le vraie crois, et soloit tout séir ensamble.

1454. Le doy mons saint Damien encassé en cristal; et deseure une croisette ou a de le vraye crois en laquelle fault deux pierettes.

1484 (avril). Une aultre relicque nouvelle faicte a ung cristal estoffé dargent et un piet de coeuvre dore, ou est le doigt mons saint Damien, des vestemens et des cheveulx de le Vierge Marie.

(1) *Vericles, bericles*, cristal, verre. Parfois dans le sens de lunettes, d'où besicles.

1484 (sept.) Uug relicquiaire ouquel est le doigt de saint Damien, et capillies et vestemens *Beatæ Mariæ Virginis,* mis et posez en un vericle garny dargent et y a deux pilliers, ung clocquier, et par dessus une crois dargent doré, cul de lampe et le punniel dargent, et toutes les garnitures doreez; et le dicte buise et le piet de coeuvre.

1627. Toreuma nimis rotundum et oblongum argenteum deauratum cum pede cupreo, ubi sunt de capillis beatæ Mariæ Virginis et digitus S. Damiani, martyris.

XXI.

1627. Toreuma cupreum deauratum cum duabus turriculis ubi est imago divæ Virginis Mariæ argentea deaurata cum margaritis, de sub cujus imagine intus sunt de capillis ejus virginis et super pede cupreo deaurato sunt reliquæ de sancto apostolo Andrea, de sancto Cosma et de sepulchro beatæ Virginis in quatuor rotundis.

XXII.

1627. Toreuma aliud simile ejusdem magnitudinis, in cujus medio est imago S. Nicolai argentea deaurata, infrà quam sunt reliquiæ dicti sancti, de sancto Chrysostomo, de capillis beatæ Mariæ Magdalenæ, de craticulâ sancti Laurentii et Bertiliæ Virginis.

XXIII.

1484 (avril). Une relicque de telle fachon que le relicque saint Damien estoffee dargent et ung piet de cœuvre dore, ayant un vericle de voirre et au deseure

de la dicte relicque ung petit ymaige de sainte Magrite (Marguerite) dargent, et par dedens le voirre y a des sanctuaires (1) de sainte Magrite, de saint Adrien, de saint Sebastien et de la coste sainte Marye Magdelaine.

1484 (septembre). Ung relicquiaire de saint Adrien et du chief saint Sebastien, encassez en une buize de voirre, a tout un clocquier dargent et des pillers et garnitures, et à culz de lampe; et desoubz le dict cloquier a une ymage de saincte Magrite, aussy dargent doré.

XXIV.

1484 (avril). Une relicque en partie dor et en partie dargent en lequelle y a des sanctuaires de sainte Barbe.

1484 (septembre). Le reliquiaire de madame saincte Barbe a tout ung cassidoine encassé en or et ung cercle d'argent, et par dessus ung ymage de saincte Barbe dargent doré, aveuc deux cassidoines; et le garniture buize, punniel et le piet sont de kueuvre doré; et y a des sanctuaires de saincte Barbe.

1627. Vas cupreum in quo sunt reliquiæ de sancta Barbara.

XXV.

1484. Ung reliquiaire de saint Pancras et pluiseurs aultres dignitez, fait des biens de feu mons Jehan de Paris, en son vivant chanonne de ceste église, tout dargent; et y a XVI pieres; et est doré

(1) Ce mot s'emploie souvent dans le sens de reliques des saints.

et richement estoffé ; et y a ung clocquier a tout une croix desoubz lequel y a ung ymage de saint Pancras (1).

1492. *Compte du testament de Jehan de Paris, chanoine de Saint-Amé.* Deux hanaps, une grande esghiere armoyé et chincq cuillers, icelles parties pesans IIII marcqs, IIII onches et demye, ordonnes par le defunct pour faire ung reliquiaire de saint Pancras. It. XVI onches, XV estrelins de vasseille, delivres par le dit deffunct a Gilles de Cantin pour faire ung ymage de saint Morant. — A Gilles de Cantin orfèvre pour le fachon dung ymage de saint Morant dargent, XLII l. It. a luy pour le fachon dung relicquiaire de mons saint Pancras, ordonné par le deffunct estre fait par le dit Gilles (2).

1627. Toreuma argenteum in quo includuntur reliquiæ sanctorum Pancratii, Aldegondis, ab una, et de brachio S. Sebastiani, Quintini, Hermetis et aliorum ab altera partibus, in rotundo cristallo.

XXVI.

1470. Ung ymage de saint Pierre d'argent doré tenant une clef d'argent dune main, et de l'aultre ung livre dargent ; et le donna messire Jehan, jadis doyen de chéens, et poise deux marcs.

(1) Le chanoine de Saint-Amé, Jehan de Paris, assista en 1454 à l'inventaire du trésor de la collégiale. Son nom se retrouve dans un testament du 21 décembre 1473, dans lequel on lit : « Demiselle Hulline Wambourg, vesve de maistre Jehan Dauby, donne à Jehan de Paris, chanonne de St-Amé son nepveu, un hanap dargent à piet doré. » *Archives de la ville de Douai.*

(2) De 1572 à 1505, nous avons fréquemment trouvé dans les comptes de St-Amé, le nom de Gilles de Cantin, orfèvre.

1484. Id. id. ou y a *de cathedra S. Petri.*

XXVII.

1484 (avril). Ung joyel nommé relicque saint Anthoine, estoffé dargent, dedens lequel y a quattre dens encassez; est assavoir de saint Anthoine, saint Blase, saint Légier et sainte Appoline.

1484 (septembre). Ung relicquiaire ou estoient IIII dens, assavoir de saint Anthoine, sainte Apolline, de saint Légier, et de saint Blase, lequel est dargent dore, où est ung crucefex et VI pierès autour.

1627. Pixis argentea ubi reconduntur tres (quatuor?) dentes sanctorum Antonii, Leodegarii, Apolloniæ et Mauritii.

XXVIII.

1470. Le quief par pièces de le XXIIIe vierge des XIm vierges, estans en I calice de cœuvre doré, couvert d'or, une husse de soye et pluiseurs linges.

1484. Id. id. Le mettre dedens le casse de bos neuvellement fait, estoffé de œuvre de pointre.

1627. Imago sanctæ Ursulæ in navi cuprea deaurata cum aliquot Virginibus etiam argenteis, in quâ ab utraque parte continentur de capillis B. Mariæ Virginis, et subtùs undecim millium virginum, de ligno domini, de capite S. Catharinæ, de costâ Beati Alardi cum capillis beatæ Mariæ Magdalenæ.

XXVIII.

1470. Une autre fiertre de letton doré a XIII esmaelz dargent et V boutons de cristali ou reposent pluisieurs relicquaires, en laquelle fault remettre III boutons de cristal et une bordure dorée.

XXIX.

1382 et 1386. Deux fiertres de Limoges.

1470. Deux fiertres de Limoges lune plus grande que lautre esmaillées, a chacune une ymage du crucefex, esquelles sont pluiseurs reliquaires.

XXX.

1470. Le coutiel sainte Elisabeth et le guigne (gaîne).

1627. Culter sanctæ Elisabethæ cum vaginâ fractâ.

XXXI (1).

1627. Turricula argentea cum pede cupreo in cujus summitate est imago sancti Mauronti argentei, et intùs de reliquiis sanctorum Amati, Mauronti, et Innocentium, inclusis in cristallo rotundo.

Caput sancti Blasii argenteum, cum infula cuprea deaurata.

Caput sanctæ Monicæ in vaso argenteo magno in modum thurriculæ, pede cupreo deaurato.

Vas cristallinum rotundum in modum lucernæ, in quo sunt reliquiæ de columna domini, de peplo beatæ Mariæ Virginis, cum pede cupreo et vertice argenteo.

(1) Toutes les indications de reliques et reliquaires du nº XXXI ont été trouvées dans l'inventaire de 1627. Un certain nombre de ces indications se lisent dans les inventaires des siècles précédents; nous ne les avons pas relevées, parce qu'elles sont peu importantes au point de vue de l'art.

Toreuma cupreum deauratum in forma ciborii cum crucifixo in vertice ejusdem materiæ, in quo est pars silicii sancti Thomæ Cantuariensis episcopi.

Caput unius Virginis de undecim millibus, ligno inclusum.

Cristallum quoddam sculptum argento et cruce insuper deaurata, pede cupreo, in quo continentur de oleo sancti Nicolai, absque tamen inscriptione. (1480.) Ung petit joyel de cristal en manière de tampurin (tonnelet), estoffé dargent les deux fons, dedens lequel y a des sanctuaires et de l'oille de saint Nicolay.

Toreuma argenteum cum base cuprea deaurata in quo sunt reliquiæ sanctorum Joannis Baptistæ, Mathæi, sanctarum Margaretæ et Agathæ, et aliæ multæ.

Aliud toreuma argenteum cum reliquiis sanctorum Nicasii, Nicolai et Margaretæ et cum effigie Salvatoris eburnea et duobus Angelis sine alis.

Pixis argentea in quâ habetur de capite S. Vincentii martyris, et de vaso in quo lavit Jesus pedes discipulorum.

Pars craticulæ sancti Lauentii argento inclusa, suspensa filo serico rubeo.

Vasculum cristallinum cum pede cupreo deaurato, argento ornatum, in cujus superficie scriptum est de sudario sancti Piati.

Toreuma partìm argenteum partìm cupreum quo includuntur reliquiæ sanctorum Philippi et Bartholomæi apostolorum.

Repositorium venerabilis sacramenti argenteum

deauratum cum magno cristallo in medio, ab utraque parte, intus angelum argenteum continens cum semi circulo (1).

Agnus Dei argenteus in forma rotunda.

Quoddam rotundum pensile in formâ ligni Dei, in quo continentur de capillis beatæ Mariæ Virginis, et aliæ reliquiæ quorum nomina sunt deleta.

Parvula capsula rotunda et argentea, in qua sunt reliquiæ de sanctis Cosma et Damiano.

Pixis oblonga et cristallina argento inclusa, in qua continentur reliquiæ de sanctis Stephano, Marcellino et Petro.

Alia etiam pensilis oblonga argentea in quâ sunt reliquiæ ex cilicio sancti Thomæ Cantuariensis.

Una capsula cuprea, ubi sunt multæ reliquiæ sanctorum, quorum nomina sunt inferiùs scripta.

Alia similis capsula minor.

Alia oblonga capsula cuprea deaurata, cum cristallo in medio supra et duobus globulis deauratis.

(1) On lit en marge : « Postmodùm apposita est crux aurea cum numismate similiter, appensa catenæ argenteæ.

FRAGMENTS
D'ÉPIGRAPHIE LOCALE.

DEUXIÈME ARTICLE.

Déjà, dans un précédent article, inséré dans le premier volume de ce recueil (1), nous avons essayé de montrer l'importance que peuvent offrir pour l'histoire, pour la biographie, les inscriptions de toute nature, et nous en avons reproduit quelques-unes comme exemple de l'intérêt que présente souvent l'épigraphie. Dans une seconde étude, nous avons aujourd'hui cherché à réunir les monuments consacrés aux Anglais qui, pendant les troubles religieux de leur pays, vinrent demander aux Pays-Bas un asile pour leur foi persécutée, ou aux prêtres courageux qui, dans les colléges comme dans les missions, entretenaient, souvent aux dépens de leur vie, le feu sacré du catholicisme. Ces inscriptions nous appartiennent à un double titre : les unes en effet existaient dans les églises ou dans les monastères de la Flandre et principalement de Douai ; les autres sont relatives à des ecclésiastiques sortis des établissements religieux anglais que renfermaient les murs de notre cité.

(1) *Souvenirs de la Flandre-Wallonne,* t. I, 1861, p. 75 à 80.

Toutefois, nous avons dû faire un choix, et nos lecteurs comprendront qu'il n'entrait pas dans le cadre de ce recueil de reproduire des inscriptions qu'ils peuvent lire dans des recueils à la portée de tous. Ils ne trouveront donc ici ni l'épitaphe du cardinal Allen (1), ni celle de Thomas Stapleton (2) ou de Richard Hall (3), ni celle enfin de Richard Smith (4), quoique chacun de ces éminents personnages tienne de près, comme on le sait, à l'histoire religieuse et littéraire de Douai. Nous avons préféré donner seulement les monuments épigraphiques que nous considérons comme entièrement inédits, ou qui, publiés dans des ouvrages écrits en langue étrangère et peu communs, sont par là même fort peu connus.

Nous commencerons par quelques épitaphes de membres de l'émigration anglaise. On sait en effet que lors des lois sévères d'Elisabeth contre le catholicisme, nombre de laïques quittèrent leur patrie et vinrent former dans les Pays-Bas un groupe actif et ardent, qui plus d'une fois joua son rôle dans les agitations politiques de l'Angleterre. Ainsi avant la mort d'Elisabeth, à la fin du XVI[e] siècle, la question de la succession au trône de la Grande-Bretagne, avait divisé l'émigration catholique anglaise dans les Flandres et l'on vit les Stanley, les Englefield se pro-

(1) Dans l'église du Collége anglais, à Rome *(Foppens, Bibliotheca Belgica.* T. I, p. 389.)

(2) Dans l'église de Saint-Pierre, à Louvain *(Foppens,* loc. cit., t. II, p. 1142.)

(3) Elle existait dans la cathédrale de Saint-Omer *(Foppens,* loc. cit. t. II, p. 1068.)

(4) Elle existait au couvent des religieuses anglaises sur les fossés Saint-Victor, à Paris. (*Histoire du collége de Douai, à laquelle....* p. 326. Londres in-12, 1762.)

noncer pour un prince espagnol, tandis que les Paget, les Throgmorton se déclaraient partisans du roi d'Ecosse (1).

C'est à cette émigration qu'appartenaient Charles Yate de Buckland et Herbert Croft, dont les monuments se voyaient à Douai avant 1792.

Du premier nous ne savons guères que ce que nous apprend l'épitaphe suivante, qui existait autrefois dans l'ancienne église Saint-Jacques, au mur d'une chapelle, en haut, du côté de l'épitre (2).

Hoc
Angusto tumulo
Reconditur quodquod mori potuit
Illustrissimi nobilissimique viri
Caroli YATE DE BUCLAND *Baronetti,*
Qui, antiqua stirpe ortus,
Generis claritatem virtutum splendore superavit,
Et salutis suæ magis quàm gloriæ cupidus,
Omnem mundi pompam arbitratus est stercora
Ut Christum lucrifaceret;
Qui avitæ et orthodoxæ religionis in Angliâ
Cultor et propugnator acerrimus,
Ingruente sævissimâ in catholicos persecutione,
È patriâ suis que voluntarius exul,
Elegit magis hic affligi cum contribilibus suis
Quam temporalis peccati jucundidate frui.
Post annum (3) in hac urbe exilium

(1) *Hist. du collége de Douai*, p. 177-178.—Il faut souvent se défier de l'esprit de cet ouvrage, mais l'auteur anonyme a certainement eu à sa disposition de nombreux documents.

(2) *Epitaphier Ms* recueilli au XVIIIe siècle par M. Tordreau et appartenant à M. Boca, archiviste de la Somme.

(3) Probablement *annuum*.

Quo aliis verius quam sibi vixit,
Verè pater pauperum, bonorum operum plenus,
Ex hac luce sublatus est,
Ne luctuosa quæ subsecuta sunt tempora videret.
Dignus longiore vitâ,
Nisi animæ jam cœlo maturæ impedimento fuisset.
Vixit in terris 43 annos,
Æternum victurus in cœlis;
Obiit die 16 septembris anno 1580.
Hoc
Materni amoris pietatisque monumentum
Mœrens posuit longæva parens
Domina Maria YATE *filia et hœres*
Illustrissimi viri Humeredi PACKINTON DE CHADLEY
[*armigeri.*

Au-dessus de cette inscription commémorative était gravé un grand écusson à quatre quartiers, armorié avec casque, timbre et lambrequins (1). Mais la pierre tumulaire du noble anglais se trouvait sur le sol de la même chapelle, au pied de son entrée. C'était un marbre bleu sur lequel on voyait sculpté un seigneur, au-dessus de sa tête un écu aux armes des Yate, avec casque, couronne de vicomte, un cerf pour cimier, et des lambrequins. Aux quatre coins du tombeau quatre écussons reproduisaient les autres quartiers que nous

(1) Ecartelé : au 1er d'argent à la fasce de sable accompagné de trois barrières *(Yates)* de même, un petit écu d'argent à la main de gueules brochant sur la fasce, qui est Yate de Bucland ; au 2e de gueules au chevron de vair accompagné de trois croissants d'argent ; au 3e d'or à la fasce engrelée de gueules entre deux burelles de même ; au 4e d'azur à la fasce fuselée d'or accompagnée de trois cols et têtes d'oiseau d'argent ; sur le tout des quatre quartiers un écu, d'argent chapé? de sable, l'argent chargé de trois..... mal ordonnés, le sable de trois étoiles d'or rangées en chef.

avons décrits tout à l'heure et enfin on lisait les deux lignes suivantes :

Sub hoc marmore conditum est corpus ill^mi^
Yate de Bucland, equitis, obiit 16 7^bris^ anno 1580.
R. I. P.

Un autre membre de la même famille, Edouard Yate de Buckland, *esquire* dans le comté de Berks, fut créé baronnet le 30 juillet 1622 (1).

N'oublions pas de rappeler enfin que c'est chez un autre Edward Yate, *Esq.* de Lyford, dans le même comté de Bercks, que le missionnaire jésuite Edmund Campian s'était caché en 1581, et que c'est dans son château qu'il fut arrêté, pour marcher au supplice avec plusieurs autres de ses compagnons (2). C'est probablement à ces événements que fait allusion l'épitaphe de Charles Yate quand elle parle des *temps lamentables* qui suivirent l'exil volontaire de ce personnage, et dont la vue lui fut ainsi épargnée.

Nous connaissons plus de particularités de la vie d'Herbert Croft, grâces à l'histoire de l'église d'Angleterre de Dodd. Fils d'Edouard Croft *esquire* et issu d'une ancienne famille de l'Herefordshire, sir Herbert Croft fut d'abord membre du Parlement anglais sous Elisabeth, et Jacques Ier l'avait créé chevalier. Il pratiqua jusqu'à l'âge de 52 ans le culte anglican, mais il se convertit alors à la foi catholique et se réfugia en Flandre. Il vint en 1617 habiter au couvent

(2) *A Display of Heraldry*, London, 1660, 4e édition, par Francis Nower, p. 28, n° 188. Armes. « Per fesse, embattelled argent and sa- » ble, 3 yates counterchanged. »

(3) *Dodd's The Church History of England*, t. II, p. 138. — *Les persécutions religieuses en Angleterre sous Elisabeth*, par l'abbé Destombes, p. 243, 244, Paris. in-8°, 1863.

des Bénédictins anglais, où, quoiqu'il ne fût pas entré dans les ordres , il vécut comme un religieux dans une cellule, et où il mourut le 10 avril 1622, laissant trois enfants, *William, Mary* et *Herbert* (1). Il fut inhumé dans ce couvent où on lui consacra cette épitaphe, qui rappelait ses vertus et celle de ses ancêtres.

Hic Jacet corpus Herberti Croft, equitis aurati
Angli, de comitatu Herefordiæ, viri prudentis,
Fortis, nobilis, patriæ libertatis amantissimi;
Qui in hoc monasterio, in paupere cellâ,
Tanquam monachus aliquot annos devotè vixit,
Et piè animam efflavit.
Secutus exemplum progenitoris sui Domini
Bernardi Croft, qui antè sexcentos annos
Relictâ militari gloriâ, monachus in benedictino
Cœnobio defunctus est. Obiit 10 aprilis 1622.
Requiescat in pace (2).

Des deux fils de sir Herbert Croft, l'un, William, fut à son tour créé chevalier et devint colonel durant les guerres civiles ; l'autre, Herbert, retourna au protestantisme, prit les ordres dans l'église Anglicane et devint évêque de Hereford en 1661. Quant à notre pieux solitaire ce n'était pas seulement un chrétien zélé, mais encore un homme lettré, comme le prouvent divers ouvrages qu'il laissa, et entre autres le suivant que nous n'avons pas trouvé cité dans la Bibliographie Douaisienne : *Letters perswasive to his wife and children to take upon them the catholick religion,* Doway, in-12, 1619 (3).

(1) *Dodd's The Church History of England.* Bruxelles, in-fol., 1742, T. II, p. 365.

(2) *Dodd* loc. cit. t. II, p. 524.

(3) *Dodd,* loc. cit. t. II, p. 365. — Anth. Wood, *Athenæ oxonienses, hist. et antiq. Univ. Oxon.,* liv. 2, p. 269.

Les réfugiés anglais trouvèrent plus souvent encore un asile au sein de la religion elle-même, et plus d'une communauté religieuse leur ouvrit ses rangs, en dehors même de celles que leurs compatriotes composaient exclusivement. D'autres obtinrent de la munificence charitable des supérieurs ecclésiastiques un canonicat dans quelque chapitre et l'on vit s'éteindre sur la terre étrangère les derniers descendants d'illustres familles exilées. Tel était ce *John* Savage, *comte de Rivers*, dont l'épitaphe, malheureusement un peu mutilée, existe encore dans l'église paroissiale (ancienne collégiale) de Seclin.

Il descendait de ce John Savage, fidèle ami d'Henri de Richmond, qu'il aida puissamment à monter sur le trône d'Angleterre et dont il commandait l'aile gauche à la bataille de Bosworth. Devenu roi sous le nom d'Henri II, ce prince récompensa ses services en le créant chevalier de la Jarretière En 1513, sir John Savage accompagna les comtes Derby, de Schrewsbury et d'autres nobles seigneurs, dans les Flandres, avec l'armée que le roi d'Angleterre envoyait au secours de l'empereur Maximilien. John Savage perdit la vie au siége de Boulogne, ayant refusé de demander quartier aux ennemis qui le pressaient (1).

C'est du chevalier de la Jarretière que descendait un autre John Savage, fidèle catholique, qui servit d'abord dans les Flandres dans l'armée espagnole et qui, rentré dans sa patrie, y prit part au complot

(1) *The British compendium or rudiments of honour*. Londres, in-16, 1731, 7e édit., p. 336, 337. — *A Desplay of Heraldy*, 1660, p. 10 du supplément contenant les noms et les armes des chevaliers de la Jarretière

Babington, fut condamné à mort le 13 septembre 1586 et périt sur l'échafaud le 20 du même mois (1). — Un autre membre de la même famille fut créé *baronet* le 29 juin 1611 par le roi Jacques et plus tard comte Rivers (2). Les branches aînées de cette antique maison s'étant éteintes le 18 août 1712 par la mort de Richard Savage, qui avait occupé les emplois militaires, civils et diplomatiques les plus éle vés, ses titres nombreux passèrent à John Savage, fils d'un autre Richard Savage et de N...... Bridge of Trafford (3). Ce nouveau comte Rivers, près avoir étudié au collége anglais de Douai, obtint un canonicat à St-Piat de Seclin et y mourut à l'âge de 74 ans, le dernier d'une race alliée aux plus illustres maisons de la Grande-Bretagne. Son tombeau offre dans le haut, sous une couronne fleuronnée et perlée, un écusson ovale, soutenu par un aigle et par une licorne, chargé de six lions posés 3, 2, et 1; Sous l'écu, la devise A TE PRO TE. Dans le bas de la pierre est sculptée une branche de chêne, et sur chacun des deux côtés règne une série de huit écussons représentant les 16 quartiers du noble défunt, savoir :

A gauche : Savage (4); Allington (5); Darcy de

(1) *Dodd* loc. cit., t. II, p. 168. — Le complot Babington avait pour but la délivrance de Marie Stuart et fut le prétexte de la condamnation et de la mort de cette reine infortunée. (Voy. la *Persécution religieuse sous Elisabeth,* loc. cit. p. 364.

(2) *A Desplay of Heraldry,* loc. cit., p. 22.

(3) *The British Compendium,* loc. cit. t. I, p. 339. — Il est remarquable que l'héraldiste de cet ouvrage qui écrivait en 1731, se borne à énoncer que le dernier comte de Rivers n'est pas encore marié à cette date et qu'il ne dise pas un mot ni de la profession religieuse de John Savage, ni du complot Babington, etc, etc.

(4) *Savage de Roch Savage :* D'argent à 6 lions de sable, 3, 2 et 1.

(5) *Allington* :. de sable? à la bande engrelée de... accompagnée de 6 billettes de... posées 3 et 3.

Chich (1) ; Kitson de Heugrave (2) ; Morley (3) ; Stanley (4); Tresham de Rushton (5), et Throcmorton (6).

A droite : Trafford (7); Massey de Podington (8); Catesby (9); Brook de O'Keley (10); Aldersey (11); Brereton de Eccleston (12); Barnston de Churton (13); Tiler de Hardwick (14).

(1) *Darcy de Chich* : d'argent à 3 quintefeuilles de gueules.

(2) *Kitson de Heugrave* : de sable à 3 poissons de... posés en pal, au chef d'or.

(3) *Morley* : d'argent à 2 fasces de sable chargées la 1re de deux, et la 2e d'un besan de... et accompagnées au-dessus de la première de 3 massacres de cerf de sable et entre les deux fasces d'un léopard de gueules.

(4) *Stanley* : d'argent à la bande d'azur chargée de 3 massacres de cerf d'or posés dans le sens de la bande.

(5) *Tresham de Rusthon* : Ecartelé en sautoir aux 1 et 4 d'or, aux 2 et 3 de sable; a 6 trèfles d'or posés 2 et 1 au troisième quartier, et 1 et 2 au quatrième.

(6) *Throcmorton* : de gueules au chevron d'argent chargée de 3 jumelles de sable.

(7) *Trafford* : de... à la croix de. .

(8) *Massey de Podington* : Ecartelé aux 1 et 4 de gueules à 3 fleurs de lys de... ; aux 2 et 3 d'or.

(9) *Catesby* : De.,. à 2 léopards couronnés de...

(10) *Brook de O'Keley* : D'argent à la fasce d'azur chargée de 3 coquilles de..

(11) *Aldersey* : De gueules à la bande engrelée d'... chargée de 3 tête de léopards de... et accompagnée de 2 roses d'or, une en chef et une en pointe.

(12) *Brereton de Eccleston* : D'argent à 2 fasces de sable, à la croix herminée (ou formée de 4 hermines aboutées) entre les 2 fasces.

(13) *Barnston de Churton* : D'azur à la fasce vivrée d'hermines, accompagnée de 6 croix recroisetées au pied fiché d'argent, rangées en fasce, 3 en chef et 3 en pointe.

(14) *Tiler de Harduick* : De Sable ? à la fasce d'or chargée de 3 croissants de gueules et accompagnée de 2 léopards d'or, un en chef et un en pointe.

Quelques-uns de ces 16 écussons étant un peu frustes et les émaux parfois peu distincts, nous avons pu compléter la description de quelques-uns d'entre eux à l'aide de vieux armoriaux anglais et notamment du *Desplay of Heraldry*. déjà cité, du *British Compendium*, etc.. etc.

Quant à l'inscription funéraire, la voici avec ses lacunes :

Hic jacet
Johannes SAVAGE *presbyter*
Anglus magnæ Britanniæ
Comes de Riparijs, anglicè
Rivers, vice comes de
Colchester, vice comes
Savage de Roch Savage
Baro Darcy de Chiche, etc.
Familiœ solus superstes
Hujus ecclesiæ canonicus
Et olim insignis collegii
An........ Duaci alumnus
N........ t die 26
F........ no Domini
1..... suœ 74.
Requiescat in pace.

C'est dans l'abbaye d'Anchin qu'avait trouvé asile un autre prêtre anglais, Henri Holland, dont l'épitaphe est rapportée par l'auteur auquel nous venons déjà de faire plus d'un emprunt (1).

Dantria me genuit; me clara Vigornia fovit;
Ætona me docuit, post docet Oxonium.
Hæresis indè fugat; fugiens accedo DUACUM;
Romanosque arces Pariseosque peto.
Indè Duacenæ me sacra licentia musœ
Ornat, Aquicincti *dum moror, en morior.*
Tu mihi, Christe, precor, sis vita salusque perennis;
Tu mihi finis eras, te sine fine fruar.
Hoc mihi sanctorum pia turba, cohorsque beata

(1) The church History of England, t. 2, p. 525.

Impetret, et dicat lector amicus: amen.
Obiit Aquicincti, *15 septembris, anno Domini 1625.*

Né à Daventry, dans le comté de Northampton, élevé d'abord dans l'école d'Eaton, puis dans le collége de St-Jean à Oxford, Holland, dont l'âme n'était point satisfaite par la religion officielle de son pays, le quitta pour voyager en Flandre, et fut admis en 1573 au collége anglais de Douai. Il y fût ordonné prêtre et y prit le degré de bachelier en théologie. Quand le collége du pape fut transporté de Douai à Rheims en 1578, Holland, frappé comme ses compagnons par ces troubles, poursuivit ses études dans cette dernière ville, et à cause de sa connaissance des langues, il fut employé à la version catholique de la Bible en anglais. Les années suivantes s'écoulèrent en alternatives de missions en Angleterre et de séjours en Flandre. Pendant un de ces derniers il se fit recevoir licencié en théologie. Appelé alors dans l'abbaye d'Anchin, il y fut professeur de Théologie et d'Écriture Sainte, jusqu'à sa mort arrivée le 15 septembre 1625. Il fut enterré dans le cloître. Il avait composé l'ouvrage intitulé : *Expositio in sacrosanctam missam, sive Urna aurea.* Duaci, L. Kellam, in-8°, 1612 (1).

C'est à Oxford aussi qu'avait pris ses premiers grade William *Hyde* (*Hydæus*) dont le véritable nom de famille était *Baycrt.* Né à Londres le 27 mars 1597, dans la religion anglicane, il se convertit au catholicisme à l'âge de 25 ans, et fut admis au collége anglais de Douai le 6 janvier 1623. Il reçut l'or-

(1) *Dodd,* loc. cit., t. 2, p. 382. — *Athenæ Oxon :* etc. — *Bibliographie douaisienne,* n° 566.

dre de la prêtrise le 24 septembre 1625 ; il professa la philosophie avec succès pendant 4 ans, rentra en Angleterre en 1631 pour revenir en 1633 à Douai où il fit un cours de théologie. Après de nouvelles missions dans la Grande-Bretagne, et de nouvelles années de professorat dans notre cité, il y devint, le 2 juillet 1646, président du collége Anglais ou du pape en remplacement du Dr Musket. Il mourut le 22 décembre 1651. Dans ce court intervalle de cinq années, il fit tout ce qu'il put pour la prospérité du collége, relevé déjà par le Dr Kellisson (1). Il avait été ordonné docteur le 15 octobre 1647; le 2 juin 1649 l'Université de Douai le nomma professeur d'histoire et le 10 décembre suivant professeur d'éloquence; l'évêque d'Arras l'avait, de son côté, choisi comme censeur des livres. Le 20 mars 1650 Hyde avait eu l'honneur de recevoir dans son collége le malheureux fils de Charles Ier. L'héritier fugitif de la couronne d'Angleterre, parti de Paris, arriva ce jour-là à Douai et y entendit aux portes du collége une harangue prononcée par le président. Les élèves les plus distingués avaient préparé pour la circonstance un compliment en vers latins. Le prince fut, après cette visite, conduit au refuge d'Anchin, où un appartement lui était préparé. Il y passa la nuit et le lendemain il continua sa route vers Lille (2).

(1) *Hist. du collége anglais* déjà citée, p. 47. Selon cet ouvrage Hyde aurait eu pour prédécesseur immédiat le Dr Kellison, et Musket lui aurait succédé. C'est une erreur, car Dodd place le Dr Musket entre Kellison et Hyde; il en est de même de *Plouvain*, Ms *Université*, fo 70.

(2) *Dodd* loc. cit., t. III, p. 300. Nous n'avons trouvé dans les *Ephémérides*, ni dans les *Souvenirs* de Plouvain, aucune indication relative au séjour de Charles II dans nos murs.

La pierre tumulaire de William Hyde existe au Musée de Douai, dans la cour ; malheureusement elle est brisée en plusieurs morceaux et les injures du temps en ont rendu toute la partie inférieure illisible. Nous croyons qu'elle a été déterrée dans les fouilles faites, il y a un certain nombre d'années, sur la place St-Jacques. C'est un grés jaunâtre peu résistant, de forme rectangulaire. Dans le haut, gravés en très faible relief, sont représentés deux enfants qui soutiennent un écusson ovale aux armes du Dr Hyde : *De.... à 3 lampes d'église ardentes de... posées 2 et 1.* Voici tout ce que l'on distingue encore de l'inscription :

Hic
Sitvs est
Eximivs Dominvs magister
Noster Dns Gvillelmvs HIDÆVS
S. Theologiæ doctor regius in
Academiâ Dvacenâ........
Professor collegii ....

Viennent ensuite onze lignes frustes; on lit seulement *in patriam* au commencement de la sixième, *Decemb* dans la dixième et *ætatis* à la onzième et dernière.

Le collége de Douai avait été heureux sous la direction du Dr Hyde, car, à l'exemple de M. Musket, son prédécesseur, c'était un excellent administrateur, et il tira cet établissement de très mauvaises circonstances. C'est ainsi qu'il le libéra d'une dette de 4000 florins, et qu'il lui laissa un legs de 9842 florins, outre cent livres sterling placées chez les chartreux de Nieuport. Ces faits étaient consignés dans son testa-

ment en date du 15 décembre 1651, au rapport de Dodd qui les en a extraits (1).

Puisque nous venons de nous occuper du chef d'une des institutions religieuses qu'avaient fondées à Douai les catholiques anglais, donnons également ici ce que nous avons pu recueillir, comme souvenir d'autres personnages qui remplirent aussi des fonctions analogues.

Au premier rang figurera le P. Rudesind Barloë (2), né à Barlow moor près de Manchester, d'une ancienne famille, successivement prieur de la cathédrale de Cantorbery, professeur de théologie, supérieur du couvent des Bénédictins Anglais de Douai, président de la congrégation des mêmes religieux, mort à Douai le 19 septembre 1656 à l'âge de 72 ans, après 48 années de prêtrise et 51 de profession. Il avait puissamment contribué à l'établissement du couvent des Bénédictines Anglaises de Cambrai, mais il se trouva mêlé aux discussions qui eurent lieu vers cette époque dans l'église catholique d'Angleterre et à la controverse qui surgit entre les Bénédictins et Richard Smith, évêque de Chalcédoine, *in partibus*. Un livre qu'il avait écrit sur ces questions, sous le titre : *Mandatum Reverendi admodum patris Prœsidentis generalis et definitorum regiminis totius congregationis angliœ beati Benedicti,* fut censuré par l'inquisition et condamné comme scandaleux et erroné (3).

(1) *Dodd,* loc. cit. t. III, p. 299-300.

(2) C'est ainsi que son épitaphe et plusieurs auteurs le nomment, mais on trouve en divers endroits dans Dodd, l'orthographe, *Barlow.*

(3) *A letter written by order of the Pope's Nuncio in Paris, to Richard bishop of Chalcedon, concerning the condemnation of a libel written by Rudisend Barlow superior of the English Bene-*

Si Rudesind Barloë ne donna pas lui-même son sang pour la foi, un de ses frères, Ambroise, bénédictin comme lui, reçut le martyre en Angleterre pour cette sainte cause (1). Il fut exécuté à Lancastre le 10 septembre 1641. Un portrait, d'un burin fin et harmonieux, quoique un peu sec, nous a conservé ses traits. Il en existe une épreuve dans l'un des manuscrits de la bibliothèque de Douai; on lit, gravée au-dessous, cette inscription (2) :

Vera effigies R[di] P. Ambrosij Barlo presbyteri et monachi congrega[is] Anglicanæ ordinis s[i] Benedicti qui pro Christi fide sanguinem fudit Lancastriæ in Anglia 10 septembris 1641. Ætatis suâ (sic) *an[o] 55.*

Quant à Rudesind Barloë, un modeste losange de pierre bleue, retrouvé, si nous ne nous trompons, dans les dépendances de l'ancienne église des Récol-

dictin Moncks. Paris, 8 March. 1629. (Dans *Dodd.* loc. cit. t. III, p. 157.)

(1) *Dodd.* Loc. cit. t. III, p. 100. — Il avait déjà été emprisonné en Angleterre pour le même motif eu 1628; car Henry Moor nous a conservé la lettre qu'il écrivit de son cachot à son frère, le R. P. Rudesind Barloe, qui demeurait déjà alors à Douai. *(Historia Provinciæ Anglicanæ Soc: Jesu ab Henrico Moro.* St-Omer, 1660, p. 465.) Ce fut alors que, selon la tradition recueillie par Dodd et qui avait cours de son temps en Angleterre, un prêtre exécuté à Lancastre, le 28 août 1628, Arrowsmith, lui apparut après sa mort, et lui annonça qu'il subirait plus tard le même sort.

(2) Ms. 829 de la Bibl. pub. de Douai, t. I, f° 61. *Histoire des pères du collége anglais de Douay, martyrisés en Angleterre depuis* 1628 (en anglais). Cette gravure est précédée, p. 51 à 61, de la vie d'un *Edouard Barlow*, que l'auteur de ce recueil parait avoir confondu avec *Ambroise Barloe.* M. l'abbé Destombes, dans son *Hist. de la persécution religieuse sous les successeurs d'Elisabeth,* p. 266, a pensé qu'Ambroise était le nom de religion d'Edouard Barloe, mais Dodd qui a toujours soin de faire connaître cette particularité, n'en dit rien dans le chapitre qu'il consacre à ce martyr.

lets-Anglais, et placé aujourd'hui dans une allée du jardin du collége Bénédictin de St-Edmund, à Douai, consacre la mémoire du savant et pieux religieux. Au-dessous du dessin d'un calice, on lit l'inscription suivante :

D. O. M.
Nec non piæ memoriæ
R. A. patris Rudesindi
BARLOE *ecclesiæ Christi*
Cantuariæ totius Angliæ
Matricis prioris cathedralis,
Sacræ theologiæ doctoris
Ejusdemque per 40 annos
Professoris eximii,
Qui postquàm 39 annos vel totius
Congregationis præsidis
Vel definitoris
Aut hujus conventus prioris
Officiis laudabiliter perfunctus
Fuisset, tandem in senectute
Bona, 19 septembris. A. D. 1656
Mortuus est
Ætatis suæ 72
Conversionis monasticœ 51
Sacerdotii vero
48. R. I. P.

A côté des prêtres et des bénédictins anglais, les Irlandais et les Écossais avaient aussi, comme on le sait, à Douai, leurs colléges et leurs couvents. Parmi les supérieurs du *Séminaire des Hibernois* figura de 1750 à 1757, *Luc Mac Kiernan*, né à Richemond, près de Londres, et mort le 20 décembre 1784. Il fit beaucoup pour la prospérité de cet établissement ;

car, en 1763 et 1764, il s'était rendu en Irlande, en Angleterre en 1766, et, durant ses voyages, il avait reçu des catholiques de ces deux pays des sommes qu'il plaça au profit de ce séminaire, auquel il procura ainsi un revenu d'environ 4000 livres (1). Il avait un frère, *Bernard Mac Kiernan* qui, comme lui, avait adopté la vie religieuse, mais qui mourut à peine âgé de 21 ans. Nous avons retrouvé sur le sol de l'église de Waziers, où probablement elle a été transportée d'ailleurs, la pierre tumulaire de ce dernier; c'est un marbre blanc rectangulaire, chargé de cette inscription, sous un écusson que le temps a effacé (2).

Hic Jacet R. D. Bernardus
MAC KIERNAN *diaconus, nobili*
Stirpe in hiberniâ natus, indolis
Suavitate, morum candore omnibus
Carus æque ac venerabilis, ingenii
Claritate, doctrinæ copiâ et
Varietate planè mirabilis, eo
Pietatis sensu, eo religionis
Amore semper vixit ut
Consummatus in brevi tempora
Multa expleverit, tristissimu.....-o-.
A suis omnibus præsertimque
A dilectissimo ipsius fratre Luca
MAC KIERNAN *seminarii Hiberno*...
Duaceni præside ....

(1) Mss. de Plouvain à la Bibl. de Douai, vol. *Université*, f° 96.

(2) Un *Ex libris* provenant d'un volume de la Bibliothèque du collége anglais de Douai nous apprend que les *Mac Kiernan* portaient : coupé au 1er, d'argent à 2 lions de gueules affrontés tenant ensemble une couronne ducale de....., au second, de pourpre au lièvre d'argent poursuivi par un lévrier de même. Devise : *Virtute et prudentia*.

Obiit anno Domini 17.2 die
.... Junii nondum extincto
21 ætatis anno
Requiescat in pace.

C'est encore dans une église de l'arrondissement de Douai que nous retrouverons un souvenir de l'ancien collège des Jésuites Écossais. A Pecquencourt, contre le mur de la chapelle, à gauche du chœur de l'église paroissiale, on voit un tableau peint sur toile sur lequel est représenté, presque en grandeur naturelle et à mi-corps, un religieux encore jeune, vêtu de noir. Il a les cheveux et la barbe blonds, les mains jointes, une corde autour du cou : ses yeux, dirigés vers le ciel, contemplent un ange, qui d'une main lui pose sur la tête une couronne de lauriers et de l'autre lui apporte la palme du martyre. Dans le coin de la toile, à gauche, le ciel s'entrouvrant laisse apercevoir le monogramme rayonnant de la Société de Jésus ; à droite, ces mots sont inscrits en lettres d'or :

P. Jo. Ogilbæ
Soc. Jesv. sem.
Scot. Dvac.
Allvmn°. pass.*
In Scot. 10. Mart.
.1615.

John Ogleby ou Ogilby, né en Écosse, élevé au séminaire des Jésuites Écossais de Douai, puis à Rome, prit l'habit dans cette dernière ville en 1597 ; puis, ayant été ordonné prêtre, il fut envoyé en mission dans sa patrie. Il s'y fit remarquer par son zèle ; mais enfin trahi par de prétendus amis, il fut arrêté et emprisonné ; il résista à toutes les promesses qui

lui furent faites, s'il voulait prêter le serment, et en conséquence il fut jugé et condamné à mort. Il la souffrit à Glascow, le 10 mars 1615, et le courage qu'il déploya, embrassant le bourreau et le gibet, fit sur le peuple la plus profonde impression (1).

Ce tableau prouve qu'on conserva pieusement sa mémoire dans le collége, où il avait reçu une partie de l'éducation religieuse, qui lui donna la force de supporter la mort pour ses croyances (2).

A. P.

(1) *Dodd.* loc. cit. t. II, p. 402.

(2) Les catholiques anglais conservèrent ainsi en grand nombre les portraits de leurs frères mis à mort. Indépendamment de ceux des Récollets anglais que donne le *Certamen Seraphicum*, imprimé à Douai, on en trouve plusieurs dans le Ms n° 829 de la Bibl. de Douai; notamment celui de Thomas Holland, jésuite anglais, pendu en 1642. C'est une gravure octogonale fort jolie, par Jacq. Neffs. Le religieux y est aussi représenté à mi-corps, la corde au cou, et le monogramme de la compagnie de Jésus près de lui dans le ciel. Sans doute, les portraits, peints d'abord, étaient ensuite reproduits par le burin pour être distribués aux fidèles.

NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES ARCHIVES DE DOUAI

DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVIII[e] SIÈCLE. (1)

L'histoire des collections littéraires, historiques et artistiques, conservées dans les monuments publics, est aussi importante que curieuse. Les dépenses faites pour ces dépôts par les administrateurs, les soins apportés à la conservation, au classement des archives, des livres et des objets d'art qu'ils renferment, donnent la juste mesure de la situation intellectuelle et morale d'une époque, d'une cité. D'un autre côté, des indications précises sur la nature des recherches et des études entreprises dans ces collections, sur les noms des savants et des artistes qui sont venus y travailler, et sur les œuvres qu'ils ont consultées, peuvent fournir les renseignements les plus précieux. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que le savant bénédictin Dom Pitra, en prenant pour point de départ une note manuscrite du bibliographe Philippe Labbe, a suivi de main en main et de pays en pays la trace du *Clavis S. Melitonis,* jusqu'en Hollande, où il

(1) Cet article, lu d'abord par son auteur dans une des séances de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, y a été écouté avec une faveur marquée. Nous remercions donc M. l'abbé Dehaisnes d'avoir accordé à notre Revue le privilége de le faire connaître au public. *(Note de la rédaction.)*

avait été vendu en 1825, et a pu publier cet ouvrage dans son *Spicilegium Solesmiense*.

En dressant l'inventaire méthodique des archives de notre cité, il était naturel de ne négliger aucune des indications, aucun des documents relatifs à l'histoire de ces mêmes archives. Les *Muniments des comptes*, source encore peu consultée, contiennent à ce sujet plusieurs pièces que M. Guilmot avait seulement indiquées dans ses inventaires et dans ses extraits manuscrits. J'ai cru qu'il était bon de les réunir en corps, pour ainsi dire, et qu'ainsi présentées, elles ne manqueraient pas d'intérêt.

I.

Parlons d'abord de l'état matériel des archives au siècle passé. Beaucoup de personnes connaissent la belle boiserie de chêne, garnie de nombreux tiroirs, dans laquelle nos pères avaient renfermé les titres que leur avaient légués les siècles passés. Les armoires, les tiroirs, les corniches, attendent aujourd'hui, dispersés dans un local provisoire, le moment où l'achèvement des constructions de notre Hôtel-de-Ville, permettra de reconstituer ce meuble dans son état primitif. Espérons, dans l'intérêt de la conservation de nos archives, que ce moment est proche.

Cette boiserie avait été faite en 1751-1752, en même temps que celle du greffe municipal. C'est ce que nous apprend la pièce suivante : *Mémoire des ouvrages de menuiserie que François Martin, maître menuisier de cette ville, a fait, tant pour les archives de Messieurs les Procureurs sindics que pour les greffes de Messieurs les Greffiers et les cabinets y*

tenants, par ordre de Messieurs du Magistrat, et sous les ordres et conduittes de Messieurs les Procureurs sindics et de Messieurs les Greffiers, depuis le mois de février 1751 jusqu'au même mois 1752. On y voit que la boiserie des archives coûta 1733 florins 17 patards 1 double ; celle du greffe 996 fl. 9 pat. 3 d. soit en tout 2730 fl. 6 pat. 4 d., y compris le coût de deux échelles de sapin et d'une table pour messieurs les greffiers. On employa, pour la première partie de ce travail, 8966 pieds de bois de chêne du pays, 150 pieds de gros bois pour les corniches et des planches de bois de Hollande pour les pilastres. Au greffe il fallut 4918 pieds de chêne du pays, et 12 balustres en bois pour la porte.

La matière première et la main d'œuvre n'étaient pas chères à cette époque. La planche de bois de chêne du pays coûtait en 1751 (il y cent ans), 11 doubles le pied courant, et le gros bois 3 patards (1); la journée d'ouvrier se payait 18 patards et celle de maître 1 florin. On compta 688 journées d'ouvriers et 73 de maître pour les archives ; on employa au greffe 419 journées d'ouvriers et 58 de maître.

Ce qui coûta davantage dans ces travaux ce fut la colle. Il en fut livré 34 livres à 12 patards la livre. Les boutons de bois appliqués aux tiroirs pour les tirer plus facilement se payaient 2 *doubles*. La comparaison avec notre époque est maintenant facile et ne tournerait pas toujours à l'avantage de cette dernière.

Le 7 décembre 1752 les procureurs sindics et les

(1) Le florin valait 1 fr. 25 c. et comprenait 20 patards ; le patard valait par conséquent 6 centimes 1/4 et équivalait à 5 liards ou *doubles*.

greffiers de la ville de Douai : MM. S. A. Dervilliers, Plaisant, Evrard et Becquet, certifièrent que les livraisons et les travaux avaient été faits à leur apaisement; le même jour les échevins délivrèrent à Martin un mandat de la somme de 2,730 flo. 6 pat. 4 doubles, et le 9 celui-ci en donna quittance.

Trente-trois ans plus tard, nous trouvons une autre preuve du soin que l'on apportait à la conservation des archives communales, dans un mandat ainsi conçu : « Échevins de la ville de Douai, ordonnons » au sieur Deguillon, trésorier de cette ville, de » payer au sieur Deroy, maître ferblantier, la somme » de 7 fl. quinze pat. un double, faisant 9 liv. 14 s. » pour le prix de 12 grandes et 5 petites boîtes de » ferblanc pour conserver les sceaux des diplômes et » chartres de la ville; les grandes à 12 sols et les pe- » tites à 10 sols, la pièce.

» Fait en halle à Douai, ce 21 juin 1785. »

II.

D'autres pièces présentent plus d'importance au point de vue historique. En voici d'abord deux relatives au séjour que fit à Douai le bénédictin dom Caffiaux. Ce religieux, qui allait de ville en ville, d'abbaye en abbaye, de château en château, fouillant toutes les archives qui s'ouvraient devant ses titres d'archiviste du roi, de bénédictin et de savant renommé, vint à Douai en 1767 La ville, comme ces grands seigneurs, qui en Angleterre et en Allemagne encore aujourd'hui, se font un devoir d'offrir à l'érudit qui visite leurs bibliothèques, l'hospitalité la plus généreuse et l'accueil le plus libéral, la ville, d'[illegible]-

nous, voulut subvenir à toutes les dépenses de dom Caffiaux, et lui donna en outre un aide chargé sans doute de la partie matérielle de la besogne. C'est ce que prouvent ces documents tirés des Muniments des comptes.

« Nous échevins de Douai, ordonnons au sieur » Deguillon de payer à Madame Blassel, pour diffé- » rentes avances par elle faites à nous connues, la » somme de 58 florins 15 patars. Douay, ce vingt » octobre 1767. »

On lit au haut : *Dom Caffiaux, bénédictin,* et M. Guilmot ajoute en note qu'il est question, dans ce mandat, de dépenses de bouche faites par ce religieux pendant le temps qu'il travailla à Douai. Le 3 juin 1768 la ville paie « à Molinier, ser- » gent du bailli, la somme de 7 florins 4 patars » pour avoir été employé pendant trois mois avec » dom Caffiaux qui faisait des recherches dans les » papiers de cette ville. » Il est donc permis de conclure de la réunion de ces deux documents que ce bénédictin avait travaillé dans les archives de Douai, non seulement pendant trois mois en 1768 mais aussi dès 1767.

Cet érudit s'occupait alors de recherches sur la noblesse de France. En 1777 il publia un volume in-4° sous le titre de « *Trésor généalogique ou Ex-* » *traits des titres anciens qui concernent les mai-* » *sons et familles de France et des environs*. La mort interrompit cette publication, qui devait être suivie de neuf autres volumes conduisant l'histoire de la noblesse jusqu'à 1400. Notre savant religieux avait de plus recueilli des notes sur le même sujet, pour la période s'étendant de l'an 1400 jusqu'au

XVIIIᵉ siècle. Que sont devenus ces manuscrits? C'était le résultat de 40 années de travaux, résultat d'autant plus précieux qu'il était tiré de documents en partie perdus ou dispersés aujourd'hui. Ne serait-il pas bien important de retrouver ces notes, si elles existent encore? N'y rencontrerait-on pas une foule de noms et de généalogies Douaisiens? Une ville voisine n'y est pas moins intéressée que nous d'ailleurs, puisque dom Caffiaux était né à Valenciennes (1).

En 1780 la libéralité des échevins de Douai s'exerça envers un autre bénédictin, Dom Bevy, que leur avait recommandé, par cette lettre pressante, M. de Calonne, leur compatriote, alors intendant de Flandre et d'Artois :

« Vous n'ignorés pas, Messieurs, que dom Bevy » travaille depuis longtemps à l'histoire de la Flandre » et du Hainaut. Les soins qu'il se donne pour por- » ter cet ouvrage au degré de perfection dont il est » susceptible ont fixé l'attention du gouvernement » qui en a reconnu toute l'importance. M. le prince » de Montbarey m'a écrit en conséquence une lettre » par laquelle il me recommande de procurer à ce

(1) Comme application Douaisienne des travaux de don Caffiaux, on peut citer une généalogie de la famille de Gouy d'Arsy, insérée dans le *Dictionnaire de la Noblesse*, de la Chesnaye des Bois et par Borel d'Hauterive, dans l'*Annuaire de la Noblesse* pour 1855, p. 218 et ss. M. Borel d'Hauterive cite les mss. de dom Caffiaux comme ayant servi de base à cette généalogie, qui remonte au commencement du XIVᵉ siècle et qui, pour les premières générations, exclusivement douaisiennes, semble tout à fait puisée dans les archives de notre ville Mais l'auteur de l'*Annuaire de la Noblesse* ne dit, ni s'il a consulté lui-même les mss. de dom Caffiaux, ni où ils se trouveraient aujourd'hui. *(Note de la Rédaction.)*

» religieux tous les secours qui peuvent lui être né-
» cessaires pour faciliter le succès de son entreprise.
» Je joins ici un imprimé dont la lecture vous fera
» connaître le plan de l'auteur et les avantages qu'on
» doit se promettre de son exécution. Mais comme
» un pareil travail ne peut être suivi sans occasion-
» ner beaucoup de frais à celui qui en est chargé, il
» convient qu'il en soit indemnisé et que chaque ad-
» ministration contribue dans cette dépense en pro-
» portion de ses ressources. Je vous invite en consé-
» quence à assurer à dom Bevy, pendant tout le
» temps qu'il s'occupera à faire dans cette province
» les recherches dont il aura besoin, une gratifica-
» tion annuelle de vingt écus, que votre administra-
» tion me paraît être en état de paier. Celles du
» Hainaut se sont portées d'elles-mêmes à lui faire
» un traitement pour le moins aussi fort que celui
» qu'il recevra des deux provinces de Flandres. Vous
» devez être d'autant plus disposés à suivre cet exem-
» ple que vous serez amplement dédommagés du sa-
» crifice par l'objet auquel il sera appliqué. Je suis
» très parfaitement, messieurs, votre très humble et
» très obéissant serviteur. De Calonne. — Paris,
» 20 janvier 1780. »

Les échevins se réunirent le 25 janvier et voici le texte de la délibération qui fut adoptée : « Dans l'as-
» semblée de ce jourdhuy après avoir pris lecture de
» la lettre de M. l'intendant quy sera cy dessous
» transcritte, il a été délibéré d'accorder à dom Bevy,
» bénédictin, une gratification annuelle de vingt
» écus, pendant le terme de dix années qui commen-
» ceront à courir du premier février prochain. Et ce
» pour les causes mentionnées en ladite lettre. Fait

» les jour, mois et an que dessus (25 janvier 1780.)
» Signé : De Wavrechin, Hustin, Milot, Rousseau et
» Eloy de Vicq. »

Dom Charles-Joseph Bevy avait déjà publié en 1776 une *Histoire des inaugurations des souverains*, volume curieux et rare. La Révolution l'exila au moment où il commençait la mise au jour d'un grand ouvrage intitulé : « *Histoire de la noblesse hérédi-* » *taire et successive des Gaulois, des Français et des* » *autres peuples de l'Europe.* » Il le fit imprimer en partie à Londres et en partie à Liége, et en 1797, il en envoya en France 400 exemplaires qui furent saisis et brûlés par ordre du gouvernement. Cette perte le découragea et l'empêcha de publier le complément de cette *Histoire*. Il avait pour titre : *Dictionnaire alphabétique et chronologique, composé de plus de 120,000 noms de nobles, qui ont servi en France depuis Philippe de Valois jusqu'en 1515, époque de l'anoblissement par argent.* Rentré en France en 1802, il fut obligé de reprendre bientôt la route de l'exil. Le gouvernement de la Restauration lui donna une charge de bibliothécaire ; il mourut en 1830. Il a publié dans le Recueil de l'Académie de Bruxelles un *Mémoire sur huit grands chemins militaires, construits par Marcus Vipsanius Agrippa, qui conduisaient de la capitale des Nerviens (1) aux principales villes de la seconde Belgique.*

Nous avons vu qu'en 1780, M. de Calonne écrivait : « ce religieux travaille depuis longtemps à l'histoire

(1) Bavay.

» de Flandre et du Hainaut. » Dom Bevy avait même été nommé historiographe du roi pour ces provinces. S'il travailla dans nos contrées à des recherches historiques, nous ne trouvons point de trace néanmoins de son passage à Douai. Son projet d'écrire une histoire de la Flandre et du Hainaut ne fut jamais mis à exécution ; du moins les ouvrages de bibliographie n'en parlent pas. Mais beaucoup de documents avaient été certainement recueillis dans les provinces du nord de la France. Nous nous demanderons encore : Que sont-ils devenus ? N'en pourrait-on pas retrouver des traces ? N'y ferait-on pas des trouvailles précieuses ?

Trois mandats de 48 florins ou 60 livres de France, délivrés en 1780, 1781 et 1782, en exécution de la délibération du 25 janvier 1780, existent dans les archives de Douai. A celui de 1781 se trouve annexé un billet autographe de dom Bevy, dans lequel on lit : « J'ai reçu de M. Déguillon, trésorier de la ville de » Douay en Flandre, la somme de soixante livres » pour l'année de la gratification à imputer sur 1781, » qui m'a été accordée par M[rs]. les officiers munici- » paux de la ditte ville, pour me mettre à porteé de » suivre l'histoire de Flandre et de Hainaut, à laquelle » je travaille. Fait à Paris, en l'Abbaye Royale de » Saint-Germain-des-Prés, le 28 avril 1781. »

« (Signé) Dom Bevy, religieux bénédictin de la » congrégation de Saint-Maur, historiographe de » France. »

Toutefois, les échevins de Douai paraissent avoir conçu assez promptement du mécontentement de ne pas voir aboutir leurs encouragements pécuniaires. En effet, dans le mandat de 1782, il est dit : « que

» l'on alloue la somme de 48 florins pour dernière
» gratification, jusqu'à ce que le premier volume de
» l'*Histoire de Flandre et de Hainaut* paroisse et à
» condition qu'il paroîtra cette année. »

Ne concluons pas toutefois de ce langage que nos édiles portassent peu d'intérêt aux études historiques relatives à leur pays. Au contraire, de 1782 à 1789, nous trouvons 8 mandats au profit de M. Godefroy, garde des archives de la Chambre des comptes à Lille : Cinq de cent livres chacun s'appliquent à la *contribution de la ville de Douay* dans l'entreprise d'un inventaire général desdits titres ; un autre mandat de 57 fl. 12 pat. solde les frais de copie des trois premiers volumes de cet Inventaire des Chartes, envoyés à la ville de Douai sur la demande qu'elle en a faite : cette pièce est accompagnée du reçu de Godefroy. Enfin deux mandats de 80 florins ou 100 livres, sont pour frais de vérification et d'extraits de chartes en 1787 et 1788.

Ainsi la ville de Douai a contribué pour sa part aux travaux si importants de classement et d'inventaires que les Godefroy ont continués, de père en fils, depuis celui qui fut nommé archiviste de la Chambre des comptes de Lille, en 1668, jusqu'au commencement de notre siècle. Dans leur amour pour la science, dans leur esprit pratique, nos échevins de 1786 avaient même compris l'intérêt qu'il y avait à posséder à Douai une copie de l'inventaire de ce riche dépôt. Qu'est devenu ce livre qui serait si utile aux travailleurs ? Il a probablement disparu avec tant d'autres documents précieux pour l'histoire.

III.

Durant la révolution, les archives de Douai furent négligées comme les travaux historiques. Ces archives, raconte M. Guilmot, se trouvaient entassées dans de mauvais paniers et disséminées en plusieurs locaux, même dans les greniers. Enfin, le 29 frimaire an VIII (20 décembre 1799), le corps municipal comprit la nécessité de remédier à cet état de choses qui, comme il le disait lui-même dans sa délibération « ne pou- » vait que s'accroître de jour en jour et compromettre » l'état-civil et la fortune des administrés. » En conséquence, on nomma une commission composée des citoyens Bommart père, Thibaut, Delacloche, Plouvain et Guilmot, qui furent invités à se réunir le 8 nivôse « pour se concerter entre eux sur les moyens » d'exécution, et de s'adjoindre les citoyens qu'ils » jugeront convenables. » L'administration municipale traçait dans la même délibération une sorte de programme de l'œuvre à accomplir.

« Pour parvenir à mettre l'ordre convenable, disait cette délibération, il est nécessaire de faire :

« 1° Un triage de tous les papiers et registres exis- » tant généralement dans les différents dépôts des » archives de cette commune.

» 2° De les diviser par ordre de matière.

» 3° De faire une subdivision particulière.

» 4° De dater à la marge les papiers et registres » qui ne le seraient pas, avec l'exposé analytique du » contenu de chaque acte et des noms des parties » contractantes ; d'y placer une cotte particulière de

» la liasse ou du carton dont ils devront faire partie,
» et de les numéroter suivant l'ordre chronologique.

» 5° De former dans chaque boëte ou à la suite de
» chaque liasse un registre ou analyse de leur contenu.

» 6° De former un inventaire général des diffé-
» rents inventaires particuliers.

» 7° De former aussi une table alphabétique pour
» faciliter les recherches.

» 8° D'aviser aux moyens de conservation des
» papiers et registres en les plaçant convenablement,
» en faisant réparer les parties endommagées et même
» recopier les registres ou autres actes qui, à cause
» de leur vétusté ne peuvent plus être parcourus pour
» des recherches. »

On voit que la délibération avait raison d'ajouter « que toutes ces opérations demandaient un travail » très long, assidu et laborieux, une surveillance » active et des connaissances et qu'il exigeait des » citoyens zélés. » Aussi M. Guilmot lui-même nous fait-il connaître, qu'en voyant la besogne, tous les commissaires refusèrent sous divers prétextes, et les choses restèrent dans leur état primitif. Enfin le 15 avril 1822, à la demande de M. Becquet de Mégille, alors maire, M. Guilmot commença son *inventaire* et ses *extraits* de nos archives, ouvrages de patience et d'érudition qui feront bénir sa mémoire par tous ceux qu'anime l'amour de notre vieux Douai.

Nous avons cru qu'il était bon de faire connaître ces détails. Non seulement ils peuvent être utiles à

l'histoire littéraire, mais ils prouvent qu'au siècle dernier, les échevins de Douai ont attaché une grande importance aux travaux d'érudition; qu'ils ont compris que c'est seulement en s'appuyant sur les histoires locales puisées aux sources authentiques, qu'il sera possible d'établir solidement l'édifice d'une grande histoire de la France.

Ch. Dehaisnes.

NOTICE SUR LE TOMBEAU

DU SEIGNEUR & DE LA DAME D'HAUBOURDIN

A AILLY-SUR-NOYE (1466).

Dans l'église d'Ailly-sur-Noye (Oise), à gauche, on voit un tombeau de marbre noir, qui forme un rectangle de 2 mètres 65 centimètres de long et de un mètre 45 centimètres de large, sur un mètre 10 centimètres de haut.

Il est décoré, sur trois de ses faces, d'arcades gothiques, sculptées; la quatrième face, destinée à être appliquée sur la muraille, n'a point d'ornements.

Chacune des faces latérales a trois arcades; la principale en a cinq. Chaque arcade est décorée d'une statuette de moine bénédictin, placée sur un piédestal. Les attitudes de ces figures sont très variées; un des moines tient un livre; un autre a la main sur la garde d'une épée qu'il porte sous sa robe, etc. Ces figures, bien conservées, sont d'un travail fin et délicat. Les ornements qui séparent le haut des arcades sont gravés avec beaucoup d'art et ne se ressemblent pas entr'eux.

Tout autour de la table en marbre noir, sur laquelle gisent les deux statues, aussi en marbre noir, qui vont

être décrites, a été très finement gravée l'épitaphe suivante :

Chy gist noble & puiss't seig^r mesire Jeh. de Luxēbo^rg chlr batard de saint Pol en son | vivant seig^r de Habo^rdin & de Ailly sur Noye coseill^r & chamberlent de mons^r le duc de Bourg^ne lequel trespassa le xxviij^e jo^r de jullet mil iiij^c & lxvj | -|- Empres luy gist madame Jaqueline de la Trimoille son espeuze et | dame des dis lieux laquelle trespassa le jour daoust lan mil iiij^c lxvj. Priez pour leurs Ames.

Sur cette table sont couchées deux statues. La première représente un guerrier, dont la tête nue est appuyée sur un coussin et dont les pieds reposent sur un lion. Il porte au cou le collier de la Toison-d'Or; ses armoiries sont répétées sur ses manches, sur sa poitrine et sur sa cotte d'armes. La seconde représente une dame richement habillée, la tête sur un coussin et les pieds sur un chien. Les visages ont été mutilés en 1793, et les vêtements de la femme sont presque méconnaissables.

Au-dessus de la tête de chacun des personnages, sont des écussons héraldiques, qui seront décrits à la fin de cet article.

Voici les renseignements que fournit l'histoire sur le sire et la dame de Haubourdin :

Waleran de Luxembourg, châtelain de Lille, comte de Saint-Pol et de Ligny, né en 1355, fut un des plus

illustres personnages de son temps. Dès l'âge de 13 ans il avait été fait chevalier. Gouverneur de Gênes en 1396, grand-maître des eaux-et-forêts de France en 1402, grand bouteiller de France en 1410, connétable grâce à la faveur du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, le 5 mars 1412, au lieu de Charles d'Albret; démis l'année suivante par suite de la réintégration dudit d'Albret, il continua, sur le conseil du duc Jean, à se dire connétable (1). Mais, lorsque son protecteur fut en guerre ouverte avec le roi Charles VI, en 1414, Waleran refusa de prendre parti pour lui. Il mourut en 1415; il n'avait eu qu'une fille, nommée Jehanne, morte avant lui, femme d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant. Les deux fils de Jehanne, Jehan et Philippe, furent successivement ducs de Brabant.

Waleran, laissa plusieurs bâtards. Un d'eux se nommait Louis; le plus fameux fut *Jehan de Luxembourg* dit *Hennequin* (2), qu'il avait eu d'*Agnès de Bris* (3), une de ses maîtresses, et qui devint seigneur d'Haubourdin et d'Ailly-sur-Noye.

(1) Moréri, article Luxembourg.

(2) Ce surnom n'est qu'un diminutif familier du nom de Jehan, bien que Nicolas Pavillon, dans ses notes sur l'histoire de la maison de Luxembourg de Nicolas Vignier, prétende que *Hennequin* veut dire le *Roy Jehannet*, la dernière syllabe étant une corruption du mot *King* (Roi, en anglais). Cette plaisante interprétation est un curieux spécimen d'érudition prétentieuse, sans aucun fondement. On trouve, dans Monstrelet, un autre *Jehan*, l'un des bâtards de St-Pol, tué en 1432. au siége de Lagny. Rien n'indique s'il était fils de Waleran ou d'un autre comte de Saint-Pol. S'il était fils de Waleran, il est probable que le sire de Haubourdin avait reçu le surnom d'*Hennequin*, pour éviter la confusion que la similitude des noms de baptême avait établie entr'eux.

(3) Ce nom se trouve dans l'histoire de la maison de Luxembourg, de Nicolas Vignier. Le père Anselme et Moréri l'appellent *Agnès de Bris*.

La date précise de la naissance d'Hennequin est inconnue; mais il devait être bien jeune encore, lorsque son père, par testament du 15 avril 1415, lui légua la terre de Haubourdin, *pour en jouir héritablement, au cas qu'il eût hoir de lôïal mariage*; autrement, elle devait retourner, après le trépas d'Hennequin, aux héritiers de Waleran (1).

Par le même testament, Waleran donnait à sa sœur, Jehanne de Luxembourg, la terre d'Ailly-sur-Noye, *à tenir et posséder sa vie durant, à condition de retourner, après le trespas d'icelle, aux héritiers dudit testateur* (2). A la mort de cette dernière, il est probable que la seigneurie d'Ailly-sur-Noye échut à Jean de Luxembourg, qui avait été légitimé le 19 février 1436, et par là rendu habile à prendre part dans les biens de son père (3).

C'est en 1423 que le bâtard de Saint-Pol, élevé aux cours de France et d'Angleterre, paraît, pour la première fois, dans les chroniques de Monstrelet. Assiégé dans Balham (en Champagne) par les Français partisans du Dauphin (depuis Charles VII), il est délivré par son cousin, messire Jehan de Luxembourg, l'un des plus rudes guerriers de son temps.

En 1424, il était dans l'armée de ce dernier, qui assiégeait Guise; après la reddition de cette place, il ravagea le Barrois, avec Mauroy de Saint-Léger, « et » là firent maulx inestimables et accueillirent grans

(1 et 2) Histoire des comtes et ducs de Luxembourg, par Nicolas Vignier, historiographe des Roys de France, annotée par Nicolas Pavillon, in-4°, 1619.

(3) Sur cette légitimation, voir le Père Anselme, article Luxembourg.

» proies. » En cette même année, il servit le duc de Bourgogne, son seigneur suzerain, dans la guerre qu'il fit au duc de Glocester.

L'année suivante, il était à Hesdin, lorsque le duc de Bedfort vint faire visite au duc de Bourgogne, son beau-frère et son allié. « *Jehan, bastard de Sainct-* » *Pol,* » dit Monstrelet, « et Drieu de Humières por- » toient chacun sur son bras dextre une rondelle » d'argent, où il avoit paint une raie de soleil; et » l'avoient entreprins pour ce qu'ils vouloient sou- » tenir, contre tous Anglois et aultres leurs alliés » que le duc Jehan de Brabant (1), avoit meilleure » querelle de demander et avoir les païs et seigneu- » ries de Jacqueline de Bavière, sa femme, que » n'avoit le duc de Glocester. Lesquelles rondelles » le duc de Bedfort leur volt faire oster, par aucuns » de ses gens, pour ce qu'on luy avoit donné à en- » tendre qu'ils les portoient sur autre querelle, pour » vouloir combattre contre lesdicts Anglois. Mais, » en la fin, fut assez content d'eux; et ne fut sur ce » procédé plus avant (2). »

En 1429, Jehan, bâtard de Saint-Pol, fut envoyé par Philippe-le-Bon au duc de Bedfort, régent de France pour son neveu Henri VI, qui « luy baillia » en gouvernement la ville et forteresse de Meaux- » en-Brie et l'en fist souverain capitaine, pour la » garder contre la puissance du roy Charles (VII), » qu'on attendoit chascun iour en iceluy païs. »

(1) Jean de Bourgogne, cousin-germain de Philippe-le-Bon; étant petit-fils du comte Waleran de Saint-Pol, il était donc neveu du sire de Haubourdin.

(2) Chronique de Monstrelet. Pierre de Fénin, dans ses mémoires, raconte le même fait, mais il le place en 1427.

Bientôt, en effet, les armées se trouvèrent en présence à Mont-Epiloy, et dans l'attente d'une bataille, le bâtard de Saint-Pol fut fait chevalier, de la main du duc de Bedfort ; mais il n'y eut que des escarmouches et les armées se séparèrent. Une trêve fut même conclue entre le roi et le duc de Bourgogne, jusques à Pâques de l'année suivante (1).

La trêve expirée, le seigneur de Saveuse et Jehan de Brimeu furent envoyés par le duc de Bourgogne au secours de Paris, menacé par Charles VII, et où se trouvait déjà messire Jehan, le bâtard de Saint-Pol. Un jour que les Français étaient venus escarmoucher près de la place, le sire de Saveuse et le bâtard de Saint-Pol les attaquèrent vivement et se laissèrent attirer dans une embuscade; tous deux furent pris, et le bâtard reçut au col un coup de lance, qui le mit en danger de mort (2). Ils se rachetèrent « parmy grand'finance qu'ils paièrent à ceulx » qui les avoient prins » et rentrèrent à Paris (3).

Le 10 janvier 1430, Philippe-le-Bon épousa, à Bruges, Isabelle de Portugal. A ce mariage assistaient les plus grands seigneurs de sa cour, « entre lesquels » y furent de grand estat de parement, et d'exquis » et divers vestemens de gens et de chevaux, chascun » jour en diverses parures, l'évesque de Liège, messire » Jehan, bastard de Saint-Pol... et aucuns aul- » tres (3). »

Cependant, les affaires de Charles VII se relevaient,

(1) Chronique de la Pucelle d'Orléans. Chronique de Monstrelet.

(2) Ce fait est rapporté, à la date du 21 mars 1430, par le journal d'un bourgeois de Paris.

(3) Chronique de Monstrelet.

et le duc de Bedfort, pour ranimer le courage de ses partisans, fit venir d'Angleterre, à Paris, le jeune roi Henry VI et le fit couronner dans cette ville (17 décembre 1431), où était le bâtard de Saint-Pol, qui assista aux fêtes du couronnement, faisant l'office de *grand-maître d'hôtel.* « Lendemain furent faites » belles joustes en l'hôtel de Saint-Pol, desquelles » emportèrent le cry, et eurent la voix des dames le » comte d'Arondel et messire Jehan, bastard de » Saint-Pol, comme les mieux joustans (1). » C'était la faveur du duc de Bourgogne qui lui avait valu la dignité de grand-maître de France.

Au mois de mars 1432, il avait un commandement au siége de Lagny-sur-Marne. La ville allait être assaillie, quand « *messire Jehan de Luxembourg,* » *bâtard de Saint-Pol,* qui portoit en sa devise en » son estendard le Soleil, dit tout haut, qu'il faisoit » vœu à Dieu que, si le Soleil entroit en la ville, qu'il » y entrerait aussy. Laquelle parole fut de plusieurs » entendue par divers propos. » Mais le Soleil y entra sans lui : les Bourguignons et les Anglais perdirent « quatre ou cinq de leurs estendarts et pignons » (pennons), qui furent tirés à force de bras dedans « la ville par les debous, desquels furent la bannière » de l'Isle-Adam, mareschal, et l'estendart et enseigne du Souleil, appartenant audict messire Jehan, » bastard de Sainct-Pol, qui avoit voué d'entrer en » icelle ville (2). » Malgré de rudes combats où se distingua le bâtard de Saint-Pol, il fallut lever le siége.

(1) Chronique de Monstrelet.

(2) C'est à ce siége que fut tué « *Jehan de Luxembourg, l'un des bastards de Saint-Pol,* » dont il a été parlé dans la note n° 2 de la page 83.

Il retourna en Artois, pour revenir bientôt vers Paris avec le seigneur de Humières, menant une troupe d'environ soixante combattants ; mais ils furent pris en chemin, par les gens de la garnison de Creil et emmenés dans cette ville, d'où ils ne sortirent qu'après avoir payé une forte rançon (1).

En 1433, les Français étant devenus assez forts pour attaquer, jusque dans son pays, le duc de Bourgogne, celui-ci assembla 6,000 combattants : parmi les principaux chefs, Monstrelet nomme *messire Jehan, bâtard de Saint-Pol, et Louis, son frère.* Bientôt on retrouve Jehan au siége de Passy, et toujours au poste le plus dangereux (1).

Il fut nommé chevalier de la Toison-d'Or, dans le chapitre tenu la veille de la saint André (29 novembre 1433), à Dijon. Il était le 33e chevalier depuis la fondation et le 3e des six qui furent nommés alors, sans qu'il y eût aucune vacance, et pour parfaire le nombre de 36. — L'année précédente, était mort en Palestine, sans avoir eu le temps de recevoir les insignes, Andrieu de Toulongeon, dont la veuve, Jacqueline de la Trémoille, épousa en secondes noces, le bâtard de St-Pol (2).

En 1434, celui-ci, « lors chef des Picards, » en l'absence de Philippe-le-Bon, prit Chaumont en Charolois et Benain, ainsi que d'autres forteresses. Il conduisit ensuite, avec le comte de Fribourg et le seigneur de Wavrin, son armée dans le pays de Dombes, le saccagea et en tira très grand butin (1).

(1) Chronique de Monstrelet.

(2) Blason des armoiries de tous les chevaliers de la Toison-d'Or, depuis la première institution jusqu'à présent (1667), par J.-B. Maurice, hérault et roy d'armes de S. M. catholique.

Les Français ayant pris Saint-Denis en 1435, *le bâtard de Saint-Pol et Louis, son frère*, marchèrent au secours des Parisiens, avec 500 picards. Messire Jehan prit part au nouveau siége de St-Denis, avec *son frère Louis de Luxembourg*, qui y fut fait chevalier au moment de livrer l'assaut. Après cette campagne, le sire de Habourdin (ainsi nommé par Monstrelet, dès l'an 1436) cessa de combattre dans les rangs des Anglais, par suite du traité d'Arras, signé le 21 septembre, et qui réconcilia Charles VII et Philippe-le-Bon. En 1434, il suivit le duc de Bourgogne, son maître, au siége de Calais, où il se distingua dans maintes escarmouches.

Les Brugelins se révoltèrent en 1437. Espérant les soumettre par le seul ascendant de sa présence, le duc entra dans Bruges (22 mai) avec le comte d'Etampes, le seigneur de l'Isle-Adam, le sire de Habourdin et d'autres seigneurs, suivis d'une escorte de 4 à 500 hommes seulement. Une émeute s'éleva, durant laquelle l'Isle-Adam fut tué, et la personne même du duc en danger.

En 1440, les Anglais, commandés par Talbot, ayant attaqué les marches de Bourgogne et menacé le Santerre, le comte d'Etampes rassembla 3,000 hommes pour les chasser ; bien qu'ils fussent soutenus par messire Jehan de Luxembourg, comte de Ligny, l'un des chefs de sa maison, le sire de Habourdin n'hésita pas à se joindre au comte d'Etampes, contre les alliés de son cousin. Ceux-ci ayant quitté Lihons, où ils s'étaient cantonnés, il n'y eut pas de combat (1).

(1) Chronique de Monstrelet.

Cette même année, le duc d'Orleans, prisonnier des Anglais depuis la bataille d'Azincourt, fut enfin admis à se racheter, par l'entremise de Philippe-le-Bon, à la condition d'épouser mademoiselle de Clèves, nièce du duc de Bourgogne. Le mariage eut lieu le 26 novembre, en l'abbaye de St-Bertin à St-Omer; « et lendemain, qui estoit dimanche, fut faicte la feste, » très honorable...; et menoit le duc de Bourgoigne » sa niepce, en la tenant par le senestre bras; et au » dextre costé, estoit, sur le derrière, *messire Jehan,* » *bastard de Saint-Pol, seigneur de Habourdin,* qui » portoit la manche de la dicte duchesse d'Or- » léans (1).

En 1443, au siège de Thionville, se distingua le bâtard de Saint-Pol, sire de Haubourdin, « lequel, » dit Olivier de la Marche, fut « de son tems moult » beau chevalier, sage, vaillant et redoubté en armes, » homme expérimenté de François et d'Anglois..., et » l'ung des plus renommez de son temps. »

Durant cette même guerre, la ville de Luxembourg fut surprise par les Bourguignons; lorsque Philippe-le-Bon y entra, il avait avec lui « monsieur le bastard » de sainct Pol, seigneur de Haut-bourdin, un moult » vaillant chevalier et de grande conduite. »

Lors du passage en Picardie de l'armée indisciplinée, conduite par le Dauphin Louis (depuis, le roi Louis XI) au secours du duc d'Autriche, en guerre avec les Suisses, l'an 1444, le comte d'Etampes, afin de sauvegarder le pays contre ces hôtes dangereux, convoqua les grands seigneurs : « Entre lesquels

(1) Chronique de Monstrelet.

» estoient des principaux, messire Jehan, bastard de » sainct Pol, seigneur de Haulbourdin, *portant sur » son armest la queue de renard*..... (1) » Grâce à ces démonstrations, la Picardie et le Santerre furent préservés.

On retrouve le sire de Haubourdin à la solennité de la Toison d'or, tenue à Gand en 1446. Vers 1447, selon Olivier de la Marche, ou mieux en 1448-1449, selon Mathieu d'Escouchy, le sire de Haubourdin fit une entreprise de haute chevalerie, célèbre sous le nom de *Pas de la Pélerine* (2).

Toujours d'après Mathieu d'Escouchy, le sire de Hautbourdin (3), qui avait indiqué d'abord, pour son tournoi, un lieu dit *le Beau Jardin*, entre Calais et St-Omer, aurait délivré une noble dame (dont il ne dit pas le nom), qui se rendait *aux Pardons* à Rome, et que des brigands avaient attaquée; le galant chevalier aurait alors promis à *la belle pélerine* de la conduire à Rome en sûreté, dès qu'il aurait accompli son

(1) Chronique de Mathieu d'Escouchy, chapitre V.

(2) Mathieu d'Escouchy, chapitres XXVIII et XXXIX. — Olivier de la Marche, livre 1, chapitres XVIII et XIX. — La date donnée par Mathieu d'Escouchy est préférable. Outre qu'il précise celle du 1er juillet 1448, pour l'ordonnance du comte d'Etampes, approuvant les conditions du tournoi, et celle du 4 juillet 1449, pour le commencement des joûtes; comme Olivier n'indique qu'une date approximative, « au tems dessus dict » ; on peut croire que si, en 1447, le sire de Haubourdin a conçu la pensée de son emprise, elle n'a eu lieu qu'en 1449. En effet, des héraults furent envoyés en France, en Angleterre, en Allemagne, en Béarn et en Espagne : un long délai était donc nécessaire pour donner du temps aux chevaliers de ces différents pays.

(3) On trouve les orthographes : *Habourdin, Hautbourdin, Halbourdin, Haut-bourdin, Haultbourdin, Harbordin, Hautpourdin.* Elles sont données telles que les présentent les divers auteurs et documents que nous avons consultés.

vœu; et de plus, en l'honneur de cette dame, il aurait changé le nom de *Beau Jardin* en celui de *la croix de la belle pélerine*.

Quoiqu'il en soit de ces détails, que ne donne pas Olivier de la Marche (1), l'emprise réussit assez mal. En effet, lorsqu'elle avait été publiée, « on était, » (comme le dit la Belle Pélerine dans son exposé), » Dieu merci! à présent, en ces marches, assez en » repos du travail des guerres; » mais, en l'espace de deux ans, les guerres, à cette époque troublée, ne pouvait manquer de se rallumer. Il ne se présnta au *Pas de la Pélerine,* pendant les six semaines assignées qu'un chevalier allemand et un chevalier gascon, Bernard de Béarn, bâtard de Foix.

A ce tournoi, le cheval du bâtard de St-Pol était « couvert d'une couverte faicte de bourdons et de » coquilles, qui fut l'ancienne devise du seigneur de » Halbourdin, en signifiant qu'il estoit serviteur de » *la Pélerine* (2). »

Ces exploits pacifiques et aussi le mérite militaire du bâtard de St-Pol l'avaient mis si haut dans l'esprit des guerriers de son temps, que, dans la lutte entre Philippe-le-Bon et les Gantois (1451-1453), il fut l'un des principaux chefs de l'armée bourguignone. Au siège d'Audenarde, il fut chargé, avec le seigneur

(1) Les détails donnés par Mathieu d'Escouchy sont probablement fictifs. *Les Pardons* devaient être terminés en 1449, époque à laquelle le tournoi avait été fixé. Le chevalier, en s'engageant à y conduire *la Pélerine,* après avoir accompli son vœu du *Beau Jardin,* aurait fait une promesse illusoire. Le plus probable est que, voulant changer le nom de son emprise, Haubourdin imagina une histoire chevaleresque, conforme au goût du temps.

(2) Olivier de la Marche.

de Saveuse, de reconnaître la ville, lorsqu'il s'agit de donner l'assaut. Sur leur rapport, le 24 avril 1452, l'assaut fut résolu, et le comte d'Etampes (Jehan de Bourgogne) tint à honneur d'être fait alors chevalier de la main du seigneur de Haubourdin. Il se distingua dans ses courses devant la ville de Gand, et aussi au combat de Nivelle. Enfin à la fameuse bataille de Gavres, gagnée par le duc, le mardi 22 juillet 1453, le bâtard de St-Pol portait la bannière ducale et se tenait auprès de Philippe-le-Bon, au plus fort de la mêlée.

Les Gantois s'étant soumis, un traité de paix fut conclu : on y trouve la signature du bâtard de St-Pol seigneur de Haubourdin ; il figure encore auprès du duc, à son entrée solennelle en la ville de Gand (1).

C'était à cause de la guerre des Gantois, que Jacques de Luxembourg avait été créé *capitaine de Lille* ; à raison de cette charge, il prêta serment aux Lillois, le 29 juillet 1452 ; il la conserva jusqu'à sa mort. (Buzelin. *Gallo-Flandria.*)

Au fameux banquet du *Faisan*, offert à Lille, le 18 février 1454, par Philippe-le-Bon à toute sa cour, le sire de Haubourdin jura, comme tous les seigneurs présents, d'aller combattre les Turcs. On trouve dans Mathieu d'Escouchy et dans Olivier de la Marche, le vœu qu'il prononça en cette journée mémorable.

Néanmoins, il ne paraît pas avoir accompagné le bâtard de Bourgogne, Antoine, quand celui-ci fut envoyé par son père contre les Turcs.

(3) Olivier de la Marche et Mathieu d'Escouchy.

On le voit, au contraire, dès la même année, se préparer à guerroyer contre l'évêque de Liége ; mais l'affaire s'arrangea dès les premières hostilités (1).

Je ne rencontre aucune mention du seigneur de Haubourdin dans les auteurs que j'ai pu consulter, de 1454 à 1461. En cette année, il figure parmi les fastueux seigneurs de la suite de Philippe-le-Bon, à Reims, au sacre du roi Louis XI, puis à Paris, à l'entrée du nouveau souverain (2).

Le duc de Bourgogne étant retourné à Valenciennes, y reçut les ambassadeurs d'Edouard IV, roi d'Angleterre, chargés de conclure une alliance entre les deux princes : le bâtard de Saint-Pol assista au conseil tenu sur cette affaire (3).

Je trouve, incidemment, dans la chronique de Georges Chastelain, que le seigneur de Haubourdin fut envoyé, par le duc de Bourgogne, vers le roi d'Arragon « pour l'apaisement et accord entre le roy » Loys (Louis XI) et ly. ». Mais j'ignore la date de ce voyage. Au retour, et comme il passait à St-Jean d'Angely, la reine Marie, veuve de Charles VII, lui avait raconté la révélation faite à un saint homme, que le roi Charles VII avait été élu par Dieu pour la défaite des infidèles ; mais que ce prince avait été empêché de les combattre par la nécessité où il s'était trouvé de conquérir son royaume ; et Chastelain ajoute : « lequel seigneur de Haubourdin meisme me » feit ce conte (4). »

(1) Chronique de Mathieu d'Escouchy, chapitre XLIII.
(2) Chronique de Georges Chastelain, 1re partie, ch. IV, V, VI.
(3) Id. 2e partie, ch. XLIV.
(4) Id. 2e partie, ch. XLII.

Nouveau silence de l'histoire jusqu'en l'année 1465, lors de la guerre dite *du bien public*, durant laquelle il fut l'un des chefs de l'armée levée par les princes mécontents, contre Louis XI : « Entre les aultres, » dit Philippe de Commines, « y avoit deux chevaliers » qui avoient grand crédit avec le comte de Charolois » (Charles le Téméraire). L'un estoit le seigneur de » Hault-Bourdin, ancien chevalier, nourry ès an- » ciennes guerres de France et d'Angleterre, au tems » que le roy Henry, cinquième roy d'Angleterre de » ce nom, régnoit en France, et que le duc Philippe » estoit joinct avec luy et son allié. L'aultre avoit » nom le seigneur de Contay, qui semblablement » estoit du temps de l'aultre. Ces deux estoient très » vaillans et sages chevaliers, et avoient la principale » charge de l'armée (1). » Ce fut à eux que, lors de la journée de Monthéry (16 juillet 1465), le comte de Charolais dut son salut et une victoire plus apparente que réelle (2).

Dès le mois de mai précédent, le sire d'Haubourdin était entré dans Mortagne ; ce que nous apprenons par une lettre du maréchal Joachim Rouault, sire de Gamaches, datée de Péronne le 28 mai, et adressée au chancelier : « ..... J'ai receu voz lettres et veu le contenu » bien au long, par lesquelles, entre aultres choses, » m'escrivez comment *monseigneur de Halbourdin* » s'est, du consentement de ceulx de la ville de Mor- » tagne, mis dedans icelle. Et me semble que vous » avez bien faict d'avoir retenu Philippe d'Ivregnies

(1) Mémoires de Philippe de Commines, liv. 1er.

(2) Olivier de la Marche, liv. 1er, chapitre XXXV. Commines, liv. 1er. Ils étaient tous deux à la bataille.

» (Bailli de Mortagne), qui estoit venu vers vous.
» Toutefois de ce ne se fault point esbahir ; car toutes
» les sommassions et entreprinses qu'ils peuvent faire
» sur les villes et subjetz du Roy, ilz les font, comme
» porrez veoir par le double d'unes lettres que Mon-
» seigneur de Sainct-Pol a escrittes à ceulx de Ribe-
» mont, lesquelles ceulx dudit Ribemont envoyèrent
» hier à Monseigneur de Nevers, que je vous en-
» voye.....» (1)

Au mois de juin, il avait trouvé à Montdidier les mêmes facilités qu'à Mortagne. Voici, en effet, ce que le vidame d'Amiens, Jehan d'Arly, écrivait au chancelier :

« ....Vostre bon plaisir soit de sçavoir que mes
» subjectz et serviteurs de Pierrepont et de Rayneval
» ont envoyé devers moy, signiffians que *Mons. de*
» *Halbourdin* est arrivé en la ville de Montdidier,
» environ de trois à quatre cens chevaulx, et luy a-t-
» on ouvert la porte ; et a prins le serement de ceulx
» de la ville. Pour laquelle cause, ceulx de Pierre-
» pont (sont à deux lieues près, et Rayneval à quatre
» et à demi-lieue de Moreul) ont envoié vers moy,
» pour sçavoir quelle chose ilz aroient à faire. Car
» mes dites places ne sont pour résister contre telle
» puissance. Pour laquelle cause, je envoye par de-
» vers vous, pour en user et faire par vostre bon
» conseil et advis... Escrit en mon chastiau de Pin-
» quegny, le IXe jour de juing MCCCCLXV.....»

La guerre touchait à sa fin, quand le bruit se répandit au camp des princes, que le sire de Haubour-

(1) Documents historiques inédits, publiés par MM. Champollion-Figeac et Quicherat. Paris, Didot, 1843, t. II.

din était mort à Pontoise. Dans une lettre écrite par le comte de Charolais à Philippe-le-Bon, on lit en effet ce passage intéressant :

« Mon très redoubté Seigneur et Père... Nouvelles » me sont présentement venues que *le Seigneur de* » *Harbordin,* lequel estoit à Ponthoise, où je l'avoie » envoié, est allé de vie à trespas ; pour laquelle » cause, je vous supplie en toute humilité qu'il vous » plaise, de vostre grace, en faveur de la peine et » travail que j'ai supporté en ceste armée en vostre » service, me donner et octroyer *les offices et cappi-* » *taineries de Lisle et du Quesnoy,* que tenoit ledit » seigneur de Harbordin, pour en pourveoir aucuns » de mes gens et serviteurs, lesquelz j'ai en très sin- » gulière affection. Et au plaisir de Dieu, je n'y com- » mectray nul qui ne soit gens de bonne fachon et à » vous agréable ; et si me ferés très espécial honneur » et plaisir ; ce sait le benoist fils de Dieu. Ecrit à » Conflans, le III[e] iour d'octobre. (1) »

Cette nouvelle était absolument fausse, puisque dès le 16 du même mois, il était de retour au camp bourguignon, où il contresignait certaines lettres du comte de Charolais, relatives au traité de Conflans (2).

Dès lors il disparaît de la scène politique, pour s'occuper d'œuvres de bienfaisance. Le 24 avril 1466, à Haubourdin, il régularisa la fondation de l'hôpital qu'il venait de faire édifier en cette ville (3). Il se

(1) Documents historiques inédits, publiés par MM. Champollion-Figeac et Quicherat. Paris, Didot, 1843, t. II.

(2) Lenglet du Fresnoy. Son édition de Commines, t. II, p. 509.

(3) V. cette pièce, p. 371 à 376 des *Notes Historiques sur Haubourdin,* par M. Tierce. Lille, 1860.

montra aussi très généreux envers les pauvres de son autre seigneurie, celle d'Ailly-sur-Noye.

Enfin il mourut le 28 juillet 1466; sa femme, qui s'était jointe à lui, dans les actes de charité sus-mentionnés, ne lui survécut que trois jours, étant morte le 1er août.

Jacqueline de la Trémoille, veuve en premières noces d'Andrien de Toulongeon, et femme en deuxièmes noces du bâtard de Saint-Pol, était fille de Pierre de la Trémoille, seigneur et baron de Dours, conseiller et chambellan du roi Charles VI, et de Jehanne de Longivilliers, dame d'Engoulsen et de Hubessen (1). Elle était déjà remariée en 1439, et elle fut l'une des dames d'honneur envoyées à Cambrai, pour recevoir la princesse Catherine, fille du roi Charles VII, fiancée au comte de Charolais.

Ils ne laissèrent pas d'enfants. Mais le bâtard de Saint-Pol avait eu de *Jacquelle la Souveraine,* un fils bâtard, Jehan de Luxembourg dit *Caulus,* qui fut légitimé en 1464 (2). La terre d'Haubourdin fit retour au trop fameux connétable de Saint-Pol, Louis de Luxembourg (3).

Il me reste à dire quelques mots du grand bâtard de Saint-Pol, dont la valeur personnelle effaça presque le vice de la naissance. Son mérite militaire ne fut pas seulement celui d'un vaillant soldat, mais aussi d'un habile capitaine. Nous avons vu les témoignages si explicites d'Olivier de la Marche et

(1) Voir Moreri et le Père Anselme; article la Trémoille.

(2) Le Père Anselme, article Luxembourg.

(3) Tierce. *Notes historiques sur Haubourdin,* p. 46 et 47.

surtout de Philippe de Commines, fin appréciateur des hommes; voici, en outre, ce que dit de lui Martin Franc, dans son poème du Champion des dames :

« Lors franc-vouloir leua le col,
» Et me ressembla proprement
» Celluy *grand Bastard de Saint-Pol,*
» Dont chascun parle haultement;
» Pour ce que tousiours léalment
» Il s'est porté avec les dames,
» Et qu'il est bel parfaictement
» Et mesmement vaillant ez armes. » (1)

Il suffit pour prouver la courtoisie galante du sire de Haubourdin de rappeler la chevalcresque entreprise du *Pas de la Pélérine* (2). Grand amateur de tournois, comme les héros de son époque, il avait soutenu, en 1439, à Saint-Omer, un autre pas d'armes contre un Espagnol du nom de Guttiérez, que Molinet appelle naïvement Gotière. Il prit part à une joute à Bruges en 1456, son cri étant: *Saint-Omer!* En 1461, il se distingua encore aux fêtes qui eurent lieu à St-Omer à l'occasion d'une promotion de chevaliers de la Toison-d'Or.

Voici ses armoiries, telles que les décrit Le Féron, dans son livre des grands maîtres de France, déjà cité : « D'argent au lyon de gueules, la queue nouée » et passée en saultoir, armé, lampassé et couronné

(1) Ces vers sont cités dans l'histoire des comtes et ducs de Luxembourg.

(2) La croix de la Pélerine existe encore. C'est une colonne en grès, dont le socle est entièrement enfoncé dans la terre; le chapiteau est composé d'un bourrelet sculpté de feuilles de ronces. Sa hauteur est de 3 mètres 30 centimètres, son diamètre de 40 centimètres environ. La croix de la Pélerine, notice par M. Quenson, conseiller à la Cour de Douai, avec lithographie, 1835.

» d'or, à la cottice d'or brochant sur le tout, posée
» en bande ; et sur le timbre *une queue de regnard.*
» En sa devise : *S'y entreray si le soleil y entre.* »

En voici une autre description : « Il portait de
» Luxembourg, brisé d'un filet d'azur gauche. Tim-
» bre : Un donjon de tour d'or, massonné de sable,
» surmonté d'un dragon naissant d'argent, ombré
» d'or, langué et allumé de gueule. Hachement d'ar-
» gent et de gueule (1). Devise : *De bourdons et de*
» *coquilles* (2). »

Enfin, d'après l'écusson gravé sur la pierre tombale, le lion n'est pas couronné et la barre est à droite, au lieu d'être à gauche.

Quant à celui de Jacqueline de la Trémoille, il est mi-parti de Luxembourg (comme ci-dessus), et mi-parti de la Trémoille (qui est, d'après le P. Anselme : D'or, au chevron de gueule, à trois aigles d'or, membrées de gueules.)

ELIE PETIT.

(1) Mausolée de la Toison-d'Or.

(2) Olivier de la Marche et mausolée de la Toison-d'Or.

PETITS PROBLÈMES D'HISTOIRE LOCALE. (1)

N° I.

UN ABBÉ D'ANCHIN QUI SE FIT CHARTREUX.

Millin, dans ses *Antiquités nationales*, en donnant la description de l'église de la *Chartreuse de Paris*, s'exprime en ces termes (2) :

« Les sept chapelles collatérales du côté du nord » avaient été bâties et fondées par diverses personnes » et en différents temps. La première en 1724, en » l'honneur de saint Michel, par *Robert*, *abbé* » *d'Anchin* ou *d'Aquitance*, en Artois, de l'ordre de » St-Benoît, qui ayant renoncé à son abbaye, prit » l'abbé de Chartreux et finit ses jours dans cette » maison. *Jean Billouart* et sa femme donnèrent » aussi quelques revenus pour l'entretien de cette » chapelle. »

(1) Nous nous proposons d'exposer çà et là, dans cette Revue, à mesure qu'ils se présenteront à nous, les points de l'histoire de nos provinces du Nord qui offrent de l'obscurité, les difficultés de dates qu'on y rencontre et d'autres problèmes du même genre. Notre but est d'appeler l'attention sur ces sujets, de provoquer des recherches, et d'obtenir ainsi, autant que possible, la communication de documents originaux, de renseignements et d'éclaircissements, qui permettent d'arriver plus tard à la solution qui fait aujourd'hui défaut.

(2) Millin, *Antiquités nationales, ou Recueil de monuments pour servir à l'histoire de l'Empire français*. Paris, an VII, t. V, art. de la Chartreuse de Paris, p. 25.

Il résulte de la description qu'en donne ensuite l'auteur, que la décoration de cette chapelle était moderne.

Les indications : *Anchin ou Aquitance, en Artois, de l'ordre de Saint-Benoît,* ne laissent pas de doute, selon nous, qu'il s'agit bien, dans ce passage, de notre abbaye d'Anchin près Douai. Il est facile en effet de reconnaître dans le second de ces noms, l'*Aquicinctum* des anciens diplômes ; l'on sait en outre que l'île formée par la Scarpe et sur laquelle se trouvait l'abbaye, faisait autrefois partie de l'Artois. D'un autre côté, nous ne connaissons dans cette province aucun autre monastère auquel ces mêmes particularités de nom, d'institut, etc., fussent applicables.

Ceci posé, la date de 1724 est évidemment une faute d'impression, car alors l'abbé d'Anchin n'était autre que le cardinal Melchior de Polignac, qui ne s'est jamais fait chartreux. D'ailleurs, on doit penser que la fondation de la première chapelle d'un couvent qui remontait à saint Louis, fut bien antérieure elle-même au XVIIIe siècle.

Les listes des abbés d'Anchin, telles que les donnent le *Cameracum Christianum,* Plouvain dans ses *Souvenirs* et le docteur Escallier dans sa belle monographie de ce monastère, n'offrent qu'un seul prélat du nom de *Robert ;* il succéda à Gelduin vers 1109 et se démit en 1111 ou 1112 (1). Cette particularité cadrerait assez avec le récit de Millin. Mais Dom De Bar, en ses manuscrits, et M. Escallier (2)

(1) *Cameracum Christianum,* par le docteur Le Glay, p. 225.

(2) L'*Abbaye d'Anchin,* par le docteur Escallier, p. 59.

nous apprennent, que ce Robert survécut encore 8 ans à sa disgrâce, et qu'à sa mort ses ossements furent inhumés, près de ceux de ses prédécesseurs, à Anchin où on lui éleva un mausolée. Il n'avait donc pas quitté son abbaye pour les Chartreux. D'ailleurs au commencement du XII[e] siècle le couvent de ces religieux à Paris n'existait pas encore, car Millin lui-même nous apprend (1) que cette chartreuse reconnaissait saint Louis pour son fondateur, par acte de l'année 1259. Tout se réunit donc pour démontrer que le passage de Millin ne concerne pas le successeur de Gelduin.

On pourrait supposer encore que le nom de *Robert* n'est qu'une induction, et qu'on a, par erreur, appelé ainsi un abbé d'Anchin qui n'était désigné, dans les titres relatifs à la chapelle dont s'agit, que par la première lettre de son nom, ainsi que cela se pratiquait au commencement du moyen âge. La solution de la difficulté n'en serait pas avancée pour celà, car le seul autre abbé d'Anchin connu dont le prénom commence par un R, est, d'après les mêmes historiens, *Rodulfus* ou *Rhadulfus* de Longueville, qui régit ce monastère de 1357 à 1369 (2). Mais aucun auteur n'avance qu'il ait renoncé à la prélature et tout démontre au contraire qu'il mourut à la tête de son abbaye. Cette seconde hypothèse fait donc également défaut.

Remarquons aussi que le nom de *Jehan Billouart* appartient à nos contrées; il rend plus vraisem-

(1) *Antiquités nationales*, t. V, art. de la Chartreuse de Paris, p. 1 et 2.

(2) *Gall. Christ.*, p. 231. — Escallier, loc. cit., p. 203, 204.

blable encore que le fondateur de la chapelle Saint-Michel fut bien un ancien abbé de quelqu'un des monastères de nos environs.

Disons enfin que l'*Histoire de la ville de Paris* par Dom Felibien et Dom Lobineau, quoiqu'elle raconte les premiers temps de la Chartreuse de cette ville et qu'elle décrive son église, ne parle pas de cette première chapelle, et que nous n'avons rien trouvé non plus dans l'*Histoire de l'ordre des Chartreux* par Corbin (1).

On se demande donc :

1° Où Millin a rencontré la mention de ce fait ; à quel ouvrage il l'a emprunté ?

2° Sur quels documents s'appuie la tradition de la fondation de cette chapelle par un abbé d'Anchin ?

3° S'il s'agit bien d'un abbé d'Anchin ?

4° A quelle date enfin et à quel prélat il faut fixer cette fondation pieuse ?

Nous serions heureux de donner place dans cette Revue aux éclaircissements que les chercheurs et les érudits voudraient bien nous adresser sur ces diverses questions.

(1) Paris, 1659, in-4°.

MATHIAS DE MAILLY

ET SA CORRESPONDANCE.

C'est M. le docteur Le Glay, le savant et regrettable archiviste du département du Nord, qui a, le premier, relevé le nom de *Mathias de Mailly* et signalé l'intérêt historique que peuvent présenter ses lettres. Dans son *Mémoire sur les archives de l'Abbaye de Cysoing* (1), en parlant des écrivains et des hommes lettrés qui avaient porté l'habit religieux dans ce monastère, il dit : « *Mathias de Mailly,* né à Douai, » chargé d'une mission à Rome, adressa en 1535 et » 1536 à son abbé, Mathias de Barda, plusieurs let- » tres historiques jugées dignes d'être conservées. »

C'est dans le manuscrit n° 233 de la bibliothèque publique de Lille que se trouve transcrite cette correspondance, au milieu d'une foule de pièces diverses, relatives à l'histoire politique du commencement du XVI[e] siècle. Comme nous le verrons par quelques-uns des passages que nous rapporterons tout à l'heure, ce curieux volume provient évidemment de l'abbaye même de Cysoing. Il est sans aucun doute l'œuvre de quelque moine qui recueillait au jour le jour et sans ordre méthodique les nouvelles, les documents, les pièces de vers et même les chansons qui lui tombaient

(1) Lille, Danel, 1854 p. 14. (Extrait des mémoires de la Société imp..... de Lille.)

sous la main. Dans tous les cas, le compilateur, quel qu'il fût, se montre le fidèle sujet de l'Empereur Charles-Quint et il professe l'hostilité la plus prononcée contre François Ier, alors l'adversaire du souverain des Flandres. Les pasquilles et les poésies contre la France; les satyres en français et en latin à l'adresse du monarque ennemi et de sa maison, abondent dans ce recueil, dont l'écrivain n'a pas omis non plus de relater les preuves sonnantes de dévouement données par son couvent à l'Empereur (1). Nous trouverons sans doute encore plus d'un emprunt à faire à ce volume curieux; contentons-nous aujourd'hui de ce qui concerne notre compatriote.

Il est certain en effet que *Mathias de Mailly* était douaisien; c'est la qualification qui lui est donnée par le copiste de ses lettres, qui, son contemporain et peut-être religieux du même monastère, devait parfaitement connaître son lieu d'origine. Toutefois cette famille, qui n'a rien de commun avec la noble et antique maison du même nom, ne paraît pas avoir occupé une grande position dans notre ville. Nous savons par d'autres documents qu'il existait en 1540 à Douai, un *Nicaise de Mailly,* propriétaire de la brasserie du *Blanc-Cheval,* qui testa le 21 décembre de ladite année et qui mourut avant le 18 janvier suivant (2).

De son mariage avec Marguerite Pollet, il avait neuf enfants, tous vivants au jour de son trépas : Jean, *Mathias,* Charles, Masselence (Maxellende), An-

(1) *Prêt fait par l'abbé de Cysoing à l'Empereur.* (N° 69 de la table sommaire de ce vol. dans le catalogue imprimé des Mss. de Lille.)

(2) *Reg. aux testaments de* 1540-1547, f° 31 v°, aux archives municipales de Douai.

nette, Jacques, Marguerite, Catherine et Thomin. Aucun n'était marié en 1540 et le père de famille leur lègue à chacun 200, 250 ou 300 livres, monnaie de Flandre, pour le moment où, selon la formule consacrée, *ils prendront état honorable.*

L'identité du prénom pourrait donner à penser, que le correspondant de l'abbé de Cysoing n'était autre que le fils de Nicaise de Mailly. Toutefois le testateur de 1540 ne donne à aucun de ses enfants le titre de religieux ; nous voyons au contraire qu'ils étaient encore tous trop jeunes pour avoir déjà embrassé une carrière.

D'un autre côté nous n'avons rien aperçu dans le contexte des lettres elles-mêmes, non plus que dans leur intitulé ni dans leur suscription, qui démontre que celui qui les a écrites appartînt à l'abbaye de Cysoing, ni qu'il s'acquittât à Rome d'une mission dans l'intérêt de cette maison. Malgré le passage cité plus haut de M. Le Glay, il faut donc reconnaître que l'on sait bien peu de choses de la vie et même de l'individualité de notre Douaisien. Mathias de Mailly se trouvait à Rome en 1535 et 1536 ; il mandait de là à l'abbé de Cysoing les nouvelles qu'il recueillait, les rumeurs politiques qui circulaient dans la capitale de la Chrétienté. Tantôt il écrit en latin, tantôt en français. C'est parmi ces dernières lettres que nous en avons choisi deux qui nous ont paru de nature à intéresser nos lecteurs et que nous transcrivons ci-dessous (1).

(1) Elles sont aux f°s 176 et 181 v° du Ms n° 233 de la bibliothèque de Lille. Nous avons, pour plus de facilité, rétabli les nombreuses abréviatiations du texte, et restitué les *v* là où le copiste les avait remplacés par des *u*.

Copie d'une lettre envoyée à Monseigneur notre prélat, par Mathias de Mailly, demorant por lors à Rome, escripte en Rome le Ve de may 1.5.3.6. et la receut ledit sieur abbé le XXVe dudit mois (1).

« Monsseigneur humblement à votre bonne grace » me recommande.

« Monsseigneur, l'Empereur fist son entrée en » Rome le Ve d'apvril en grand pompe et triumphes, » mais son partement fut fort doloreux, quant à lui. » Il se partit le mardi de Pasques XVIIJe d'apvril à » cinq heures du soir et avant son partement dict » au pape que luy vouloit dire aucunes parolles. Lors » le pape feist sortir ung chacun de la salle saulve » les cardinaulx. Mais l'Empereur ne volut poinct » que le peuple sortist dehors et y fist entrer ceulx » qui y voloient entrer, pour le ouyer faire sa propo- » sition et harenghe. Puis dist qu'il estoit venuz en » Romme : premièrement por baisier les pieds de » Sa Sainctteté ; secondement por soy excuser et dire » coment ledict Empereur avoit juste cause de faire » ghuerre contre le Roy de France, car non content » de avoir capitulé avec le Turcq et Barberosse, il » estoit venuz en Italie contre ledict Empereur. Et » que ledit Roy le empesçoit de poursuivre ce » qu'il avoit commenchiet, et que partant la Chres- » tienté s'en alloit à perdition et qu'il falloit qui mo- » rust plusieurs chrestiens, car le Turcq polroit venir » de l'aultre costez et ruyner tout le monde ; et pour-

(1) On remarquera la promptitude relative avec laquelle ces lettres étaient transmises de Rome à Cysoing. Elles parvenaient en 20 ou 22 jours.

» tant il en faisoit mal à Sa Majesté. Et dist qu'il » estoit content pour finer la guerre et querelle et » affin que ne morut tant de peuple, ladite Majesté » se offrit de bataillier contre ledit Roy corps à corps, » armes au cler, ou à pied l'espée en la main, ou » d'entrer en une gallère en plaine mer, à tout *(avec)* » ung couteau en la main, et en telle manière finir » la guerre entre eulx deux. Et se excusa Sadite » Majesté devers Dieu et devers le monde et feist » plourer le pape, les cardinaulx et d'aultres assistens » là estans présens. Pour le présent n'est point déli- » béré de faire paix audit Roy et aussi les Allemands » ne le veullent point. Il fault que l'ung ou l'aultre » aye la teste rompue. L'Empereur est fort puissant » et tout le monde le va servir, partant, se Dieu ne » y mest remède, la chrestienté sera, cest an et l'an » qui vient, mise a ruine. Le pape voyant qui ne » les peult accorder, il faict faire a Rome processions, » jeunez et donne plénière rémission. Et si, voloit » ledit St-Père aller a Boullogne (1) pour penser la » paix ; mais l'Empereur lui a mandé qui ne se bouge » et qui ne veult plus avoir paix avec ledit Roy. Et » monstra l'Empereur, au Pape et a tous là estans, » les lettres signées dudit Roy, lesquelles il escripvoit » et envoioit au Turcq et à Barbarossa (2).

» Vre serviteur,

» Mathias de Mailly.

» De Romme, le Ve de may 1.5.3.6. »

(1) Bologne.
(2) Barberousse.

Copie d'une lettre envoiée à Révérend Père en Dieu Mathias (1), *abbé de Chisoing, par Mathias de Mailly, demorant à Rome,* natifs de Douay, *escriptes en Rome le XXVI de may 1536, et Monsseigneur les receupt le dimenche XVIIJ jor de juing.*

« Monsseigneur très humblement à votre bonne » grace je me recomande.

» Je ne me puis tenir de vous rescripvre des nou- » velles. L'Empereur est en Lombardie avecq XIJ mil » Espaignols, XIJ mil Italiens, XXX mil lansquenez, » et tous en champ, et bien aultres XL mil Allemands. » Toute le Allemaigne est en armes pour ung besoing. » Que Dieu l'en garde, car ils sont délibérez de morir » pour l'Empereur attendu ils espèrent le concille. Et » se sont fort animés contre le Roy Franchois, lequel » par sa guerre a empeschiet ledict concille qui ne » se feist. Ledit Roy dist qu'il ne demande riens à » l'Empereur, et Anthoine de Leve (2) a répondu que » les gens d'armes qu'il a que ce sont pour le duc » de Savoye et qu'il est son capitaine. Ledit de Leve » est trop fin por lesdits Franchois. Il n'y a guerres » que Andreas Doria (3) a prins une navire ou bri- » gantine venant de Turcquie, portant nouvelles au

(1) Cet abbé était Mathias de Barda, élu en 1526 et qui mourut le 25 janvier 1564, âgé de 68 ans. Son épitaphe, rapportée par Buzelin (*Gallo Flandria*, p. 103), fait de lui un grand éloge. Il n'échappera pas au lecteur qu'il portait le même prénom que notre compatriote. Cette circonstance indique peut être entre eux une parenté ou du moins des liens spirituels.

(2) Antoine de Leyva, fameux capitaine espagnol.

(3) André Doria, amiral génois, commandant des flottes de Charles-Quint.

» Roy Franchois, coment le Turcq lui mandoit qu'il
» feist paix ou trêves avec l'Empereur, et qu'il ne
» le povoit aydier ne secourir ceste anée; mais à
» l'anée qui vient lui promettoit de faire tout son
» debvoirs de l'aidier et assister de tout sa puissance
» contre ledit Empereur. L'Empereur a dist qu'il
» fera guerre ceste année 1536 contre le Roy Fran-
» chois, et se il plaist à Dieu de lui donner bonne
» fortune, il fera l'anée ensuivant, 1537, guerre con-
» tre le Turcq. Et se a l'Empereur renvoiet l'ambas-
» sadeur de Franche hors de sa cour et ne le veult
» plus ouyr parler, mais veult procéder *viâ rigoris*
» *et armatâ manu* (1). Encoires davantage a dist ledit
» Empereur : *Quod bellum gerendum est ut in pace*
» *vivatur* (2). Ce sont les nouvelles que l'on dist à
» Rome. En oultre on a trouvez une prophétie la-
» quelle s'ensuit et est telle : *Hermes discipulus s^ci^*
» *Pauli cuius idem Paulus meminit ad Romanos*
» *scribens:* salutate Phlegontem, Hermen, Patro-
» bam etc. (3) *Ex libro qui inscribitur,* liber pasto-
» ris..... penitentiæ etc. *folio XXJ ca^o^ 1. s.* (4).

» (5) Post hec autem factum est verbum Domini

(1) « Par la voie de la rigueur et à main armée. »

(2) « Il faut faire la guerre pour pouvoir vivre en paix. »

(3) *Epist. Beati. Pauli ad Romanos. chap. XVI, vers.* 14. Le passage exact est : « Salutate Assyncritum, Phlegontem, Herman, Patrobam, *Hermen*, et qui cum eis sunt fratres. »

(4) Ici Mathias de Mailly avait écrit en marge de sa lettre : *Scripsi hoc ex libro eiusdem proprio ac exemplari,* c'est-à-dire : « J'ai » copié moi-même cette prophétie sur son livre et d'après l'exem- » plaire original. »

(5) Après cela il vint une parole du Seigneur qui me dit : Mon serviteur, le lion et le léopard se sont assemblés, disant : Qu'est-ce que ce coq ? Voila que s'énorgueillissant de l'éclat de la couronne de sa tête, il cherche à nous dominer ! Réunissons des verges san-

» ad me dicens. Serve meus, congregati sunt leo et
» pardus dicentes : Quis gallus hic ? Ecce in superbiâ
» corone capitis sui glorians querit dominare nobis !
» Colligamus virgas sanguinolentas et cedamus eum.
» Non est enim granis sui contentus ut ea comedat,
» sed vult pecorum sanguinem fundere, et dentibus
» ea penitus laniare. Minuemus horrea eius ut si
» libet paucis granis milii contentus sit. Volitans
» aquila pullos suos invitat et dicit : Videte quod
» super aves celi prima sum ab evo. Mementote no-
» bilitatis vestræ et magnanimitatis antiquæ. Cuius
» carnes comedere solebamus, en nidum nostrum in-
» vadit et pullos nostros comedit ; predam eorum et
» largitur domesticis suis. Venite mecum et congre-
» gamini vos universi filii mei et sub extensione
» alarum mearum coadunate vos. Gallum hunc gal-
» linaceum coarctemus et coangustemus undique.
» Nolite timere ; pullos quos minat non generavit
» ipse. Mittite sortem vestram mecum et adnichile-

glantes et tuons-le. Quoi ! il ne se contente pas de manger son grain; il veut répandre le sang des troupeaux et les déchirer entièrement avec ses dents. Nous ravagerons ses greniers, au point que s'il nous plait, il sera réduit à se contenter de quelques grains de millet. L'aigle en volant çà et là, appelle ses petits et leur dit : Voyez que je suis de toute antiquité le premier entre les oiseaux. Rappelez-vous votre noblesse et votre antique grandeur. Voilà que celui dont nous avions coutume de manger les chairs, envahit notre nid et mange nos petits ; voilà qu'il en fait sa proie et qu'il la distribue à ses serviteurs. Venez avec moi, mes enfants, rassemblez-vous tous sous le vaste abri de mes ailes. Pressons, étreignons de toutes parts ce coq né d'une poule. Ne craignez rien : les petits qu'il menace, ce n'est pas lui qui les a engendrés. Confiez-moi votre sort et nous détruirons l'abondance de ses récoltes au point que, perché sur son fumier, il ne puisse plus y recueillir que quelques grains. O mon serviteur ! on mettra à néant l'orgueil de celui-là qui chante en agitant ses ailes, et on ravira ses biens à celui qui, contre sa propre nature, se fait ravisseur. Et au milieu de ces fouets, beaucoup de rois seront flagellés ; la fleur se fânera, et la colombe gémira. — Fin.

» mus valdè frugum ejus ubertatem adeò ut fimo
» residens pauca ibi possit colligere grana. Serve
» meus, adnichilabitur valdè superbia eius qui dum
» cantat excutit alas suas, et ab eo qui contra natu-
» ram suam rapit rapientur quæ possidet. Et inter
» hec flagella flagellabuntur reges multi, marcescet
» flos et columba gemiscet. Finis (1).

» Aussi on treuve plussieurs aultres prophéties,
» coment ledit Roy doibt estre ruyné. »

» De Rome le XXVI de may 1536.
» par le tout votre indigne serviteur,
» MATHIAS DE MAILLY.

» anno dni. mille°
» deux cent IIIJ^xx XJ la vision
» prognostication ou révélation devant
» escripte a esté faicte et advenue entour la Saint-
» Michel audit an que dessus. »

Sans doute les deux lettres que nous venons de reproduire ne nous apprennent pas beaucoup de détails nouveaux sur les incidents de la longue lutte entre Charles-Quint et François Ier, mais elles nous révèlent les idées et les passions des populations catholiques de la Flandre. A côté des mémoires des grands guerriers ou des diplomates, elles nous montrent les appréciations, les espérances, les préjugés mêmes, d'un simple particulier, et à ce titre elles peuvent, comme l'avait cru, dès ce temps, le compilateur du manuscrit, prendre place utilement parmi les documents historiques relatifs à cette grande époque.

(1) Les allusions de cette prétendue prophétie ne sont pas difficiles à saisir. Le coq c'est la France, l'aigle représente l'Empire, le lion et le léopard, probablement l'Espagne et l'Angleterre.

DUCASSES, KERMESSES & FÊTES

Dans les Flandres.

Au moment où les villes rivalisent de zèle et de magnificence pour donner à leurs fêtes anniversaires tout l'éclat possible, lorsque d'attrayants programmes, rehaussés des couleurs et des émaux héraldiques du blason communal, séduisent les yeux et sollicitent les amateurs, nous croyons pouvoir être agréables à nos abonnés, en leur parlant de ces anciennes ducasses et kermesses des Flandres, dont nos fêtes communales sont les filles et les descendantes directes.

Comment s'amusait-on, par exemple, il y a 200 ans ? Quels plaisirs le bon bourgeois, qui avait convié ses parents et amis des villes voisines, pouvait-il procurer à ses hôtes ? Au sortir de la table, qui ces jours-là devait compter pour beaucoup chez nos excellents aïeux, quels divertissements avaient le privilége de charmer une foule bruyante et saturée de plaisirs ?

La réponse à ces questions n'est peut-être pas très difficile à trouver. Certes, nous ne comptons nullement sur une bonne fortune, telle que la découverte d'un programme de fêtes de ce temps-là ; car la science de la réclame ne s'était pas encore emparée des presses de l'imprimeur. Mais cet amour des réjouissances, des ducasses et des kermesses n'est-il

pas un trait de mœurs? Ces fêtes elles-mêmes ne constituaient-elles pas de véritables institutions publiques? A ce titre, elles ont dû attirer l'attention de graves écrivains, et des contemporains nous auront transmis sans doute quelques renseignements curieux.

Parmi les nombreux ouvrages auxquels a donné lieu cette fameuse révolution du XVI[e] siècle, désignée ordinairement sous le nom de troubles des Pays-Bas ou des Flandres, il en est un, connu sous ce titre : *De Initiis tumultuum Belgicorum*, que son auteur *Floris Vander Haer* (1), fit paraître à Douai, chez Jean Bogard, en 1587. Ce petit volume, de 330 pages, n'est destiné à nous retracer ni les batailles, ni les siéges de cette époque fameuse ; comme le titre l'indique, l'auteur, chanoine de St-Pierre de Lille, re-

(1) Né à Louvain, vers 1549, mort à Lille le 21 février 1634. Etudia dans sa ville natale; devint de bonne heure chanoine de St-Pierre de Lille, et trésorier du chapitre le 27 septembre 1599.

Après son livre *Les Chastelains de Lille,* imprimé en 1611, le plus connu est son ouvrage sur les troubles, qu'un homme des plus compétents en pareille matière, feu M. le docteur Le Glay, appelle: « Bonne histoire, élégamment écrite, qui mériterait une traduction et des notes. » *(Mém. sur les Archives du chapitre de St-Pierre de Lille.)*

Pour jouir d'une popularité bien mérité, ce livre n'attend qu'un traducteur, qui ne peut certainement manquer, à une époque où tant de personnes s'occupent de ces troubles de Flandre. Bien qu'il soit dédié au duc de Parme, l'illustre Alexandre Farnèse, le neveu et le ministre du roi Philippe II, l'ouvrage du chanoine de St-Pierre est écrit avec une parfaite indépendance, et contient de rudes vérités à l'adresse du gouvernement espagnol. Quand le cardinal de Granvelle et ses créatures, d'une part, le prince d'Orange et les grands seigneurs de l'autre, se disputant le pouvoir, notre auteur est amené à se demander où était l'ambition coupable : *Ardua quæstio,* répondit-il. Considérant enfin les excès du peuple et les fautes du souverain, il conclut avec le poète : *Iliacos intra muros peccatur et extra !*

cherche dans les mœurs, dans les institutions et dans le gouvernement, dans les actes ou mieux dans les fautes des gouvernants, les causes de ces troubles affreux qui couvrirent de sang et de ruines un pays parvenu à l'apogée du bien-être matériel. Trois classes s'y partageaient, comme ailleurs, l'influence et les richesses; l'auteur nous fait faire connaissance avec chacune d'elles. Après un clergé qu'il nous peint immensément riche, s'endormant au sein d'une trompeuse tranquillité, dans les rangs duquel on distinguait un petit nombre d'abbés occupés à de pieux exercices, tandis que tous les autres passaient le temps à héberger et à fréquenter les gentilhommes (1); après une noblesse, qui s'était ruinée dans les guerres et dans les cours, et dont l'état nécessiteux formait un singulier contraste avec les deux autres classes de la nation, venait le troisième ordre ou tiers-état.

Celui-ci, avant les troubles, c'est-à-dire vers 1560, était dans une situation de fortune vraiment extraordinaire. Maître presque absolu dans les villes et les bourgs, influent dans l'Etat, il devait à son travail des richesses immenses, qu'il augmentait chaque jour par les profits d'un commerce considérable. C'est naturellement sur cette classe de la nation, le peuple proprement dit, que notre auteur s'appesantit davantage; il en retrace soigneusement les goûts, les qualités et les vices; amené à parler des plaisirs qui passionnaient cette foule, l'ensemble de ses obser-

(1) Voir, sur cet usage qu'avaient les prélats de loger et de nourrir leurs parents et amis, plusieurs passages du mss. du prieur Dom de Bar, *Elect. et gesta Rev. abbat. Warnerii*, reproduits dans l'*Abbaye d'Anchin* de feu M. Escallier, p. 311, 320, 327, 366, etc.

vations nous fournit une sorte de programme général des fêtes en usage dans les Flandres vers l'an 1560. Mais laissons parler le témoin oculaire de nos anciennes ducasses, en nous efforçant de le traduire avec fidélité (1).

« Avide de jouir des richesses qu'il a acquises, le peuple dépense en *ducasses* (2), en jeux et en banquets tout le temps qu'il peut enlever au travail (3).

Les ducasses sont les anniversaires des dédicaces

(1) V. pp. 76 à 79 de l'ouvrage latin du chanoine de St-Pierre : *De Initiis Tumultuum Belgicorum.*

(2) *Ducasse* est l'expression wallonne ; *kermesse* l'expression flamande.

(3) Un auteur du même temps explique ainsi l'amour des plaisirs bruyants, qu'on remarquait chez nos populations. — En temps ordinaire, le peuple, tout entier au travail, est d'une grande frugalité ; « et n'y a maison (selon qu'il y a de gens et de moyens) qui ne sale » tous les ans un bœuf ou deux, et autant de porcs; et outre cela » se pourvoient de fromage et de beurre, de poulaille et quelque » poisson salé, avec quantité de fruits : et ainsi ils se nourrissent et » entretiennent la pluspart de l'an. De sorte que peu souvent vous » les voyez aller au marché pour chose nécessaire et de conséquence » à leur famille. Mais en certains temps, comme aux festes solennel- » les, ou des saints leurs patrons ou desquels ils portent le nom, ou » à Quaresme-entrant, ou pour autres occasions, ils outrepassent » l'ordinaire, faisans des banquets, semonnants leurs parens et » amis, et faisans grand chère. D'autant que c'est un peuple adonné » au plaisir, à la joie, aux fêtes et passetemps. Tellement que, telle » fois y aura, ils ne se soucieront point d'aller 30, 35 ou 40 milles » loing, pour se trouver à quelque feste ; ainsi qu'en advient en esté, » aux plus solennelles processions qui se font par le pays, et qu'ils » appellent *kermesses.* » (Guichardin. *Description de tous les Pays-Bas, en* 1560. Traduction de Belleforest.)

des Eglises. Elles durent huit jours entiers, quelques défenses que la discipline ecclésiastique ait pu faire à ce sujet. On voit alors une multitude de gens, parents ou amis, de plus de vingt lieues à la ronde, se rendre dans une localité, à certain jour. La première matinée de la fête est consacrée à admirer la procession, qui sort de l'église et s'avance dans les rues, accompagnée de chars et de toutes sortes d'*histoires* (1). L'après-midi ainsi que les jours suivants, on les passe presque tout entiers à banqueter et à boire; le reste du temps on va écouter les comédies et regarder les faiseurs de tours.

Le peuple des pays *thiois* ou flamands appelle ces réunions *kermesses,* c'est-à-dire messes des églises. Car autrefois, d'après le rite et la liturgie de l'église catholique, le prêtre, s'adressant tantôt aux catéchumènes, ou aux pénitents et aux énergumènes, tantôt aux fidèles, disait à haute voix et à plusieurs reprises : *Missa! Missa!* qui signifie *congé*, *renvoi;* voilà pourquoi les latins nommèrent *messe* cette solennité de la religion; l'usage étendit la signification de ce terme, au point que toute fête fut appelée *messe;* qu'on nomma ainsi les foires elles-mêmes et les grands marchés.

Parlons maintenant des jeux. (2). D'après les anciennes institutions, il existait, dans les villes et les

(1) On sait que notre *Gayant* était l'une des *histoires* de la procession de Douai, et qu'il avait paru pour la première fois le dimanche 18 juin 1531. (V. p. 3 du t. III de ce recueil.)

Cambrai a encore ses *chars,* qui ornaient autrefois la procession du 15 août.

(2) Aujourd'hui encore les programmes de nos fêtes communales contiennent l'annonce de jeux d'arc, d'arbalète, de tir à l'oiseau, de tir à la cible, etc., avec des prix pour les vainqueurs.

bourgs importants, des confréries composées de bourgeois aisés, qui au moment du danger et sur l'ordre du Magistrat, veillaient en armes à la sûreté de tous(1). Il y en avait une ou plusieurs, selon l'importance de la localité (2). Autrefois toutes avaient les mêmes armes, des flèches et des arcs. On se sert de deux sortes d'arcs, ceux qui sont longs et qu'on appelle arcs à la main (3); ceux qui sont courts et qu'on nomme arbalètes (4); ces derniers étaient plus en faveur, soit à cause de la force de leur jet, soit à cause de leur plus grande précision.

(1) Outre ces confréries privilégiées, il y avait, dans les villes, des compagnies bourgeoises, véritable *garde nationale* dont faisaient nécessairement partie tous ceux qui ne pouvaient justifier d'une exemption. Les premières se transformèrent peu à peu en une sorte de *garde échevinale*, destinée à accompagner MM. du Magistrat dans les cérémonies publiques.

Plouvain, dans ses *Souvenirs*, p. 507 à 514, donne de nombreux renseignements sur les confréries de Douai. Nous y renvoyons le lecteur.

(2) Ainsi le village de Rache-lez Douai avait ses *connétable et confrères de l'arbalète.*

(3) Une des plus célèbres confréries d'archers est sans contredit celle de Bruges, qui existe encore aujourd'hui, dans le même local qu'autrefois. Beaucoup de nos lecteurs connaissent certainement cette antique maison à tourelle, ces arcades ogivales, cette curieuse collection de portraits des *Rois*, tous le ruban au cou et l'arc en main, parmi lesquels il y a, si nos souvenirs nous servent bien, ceux de plusieurs princes de la maison d'Autriche.

(4) La confrérie de l'arbalète de Bruxelles était la plus fameuse de toutes; elle avait été instituée en 1213. Chaque année, au printemps, elle s'assemblait sur le cimetière de l'Eglise Notre-Dame-du-Sablon et tirait à un perroquet de cuir attaché au haut d'une perche fort longue, dressée sur le petit clocher de cette église. Cette place, qui n'était autrefois qu'un cimetière, avait été donnée, en 1304, à cette confrérie, pour y consacrer une église à N.-D. (Van Loon. *Hist. métall. des XVII provinces*. La Haye, 1732, t. Ier, p. 32 et 33.)

Celle de Douai avait été reconnue comme la plus ancienne du comté de Flandre.

Quand les flèches cessèrent d'être employées à la guerre, on créa d'autres confréries qui adoptèrent les armes nouvellement en usage (1). Enfin on ajouta dans quelques villes des compagnies de maîtres d'escrime; bien différents des gladiateurs de la Rome antique, qui se battaient à mort, les nôtres se servent d'épées mouchetées. On dit que la connaissance de cette arme est bonne pour parer à toute éventualité; mais certes elle est inutile pour garder une ville, et l'esprit batailleur qu'elle engendre a causé plus de morts qu'elle n'a conservé d'existences (2).

Ces confréries, les anciennes surtout, donnaient lieu à de nombreuses fêtes. L'usage est que, tous les ans, celui qui a abattu le *papegai* ou l'oiseau (3) en bois fixé au haut de la perche, celui-là durant toute l'année est *roi* (4) ou chef de la confrérie. Dans les

(1) C'est en mars 1451, avant Pâques, qui fut établie à Douai la confrérie des canonniers et *couleuvriniers*, sous la protection de Madame Ste-Barbe. (Arch. de la ville, n° 947 de la *Table Chronol.*)

(2) Nos échevins ne se hâtèrent pas d'encourager ce nouveau jeu : en effet les maitres d'escrime ne paraissent point avoir été organisés en confrérie à Douai avant le XVIIe siècle. Gramaye, qui visitait notre ville vers 1610, et qui dans ses *Antiq. Duacen.* cite les trois autres confréries, ne parle pas de celle-ci.

(3) En latin *psittacus*.

(4) Les plus augustes personnages ne dédaignaient pas autrefois de prendre part à ces exercices; un grand nombre d'entre eux ont montré leur adresse en abattant le papegai aux applaudissements de de la foule. L'événement de ce genre qui eut le plus de retentissement fut sans contredit celui qui se passa à Bruxelles en 1615, à la fête des arbalétriers. La princesse Isabelle, souveraine des Pays-Bas, prit l'arbalète tendue et après avoir visé un peu abattit l'oiseau à la satisfaction inexprimable des assistants. Au milieu des applaudissements, et sans rien perdre de sa gravité ordinaire, elle accepta la *royauté* de cette confrérie, qui crut ne pouvoir mieux marquer la gloire qu'elle trouvait à avoir la princesse pour chef, qu'en ne tirant plus l'oiseau durant toute la vie de sa *reine*.

La mémoire de cet événement fut conservée par une médaille, reproduite dans *Van Loon*, II, p. 93.

cérémonies publiques, aux processions du clergé, il marche portant au cou une chaîne d'où pend un papegai d'or ou d'argent.

A certains jours fixés, les confrères assistent ensemble à des exercices religieux et à des banquets. Ils se mettent en rapports avec les compagnies des localités voisines. Nos villes ont leurs jeux olympiques, ici annuels et uniformes, comme à Weren, où ne sont admis que les habitants de Louvain et de Bruxelles (1); là variables, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, où l'on modifie chaque fois les jeux et les prix.

Les confréries qui ont fait leur entrée avec le plus d'éclat (2), ou qui le lendemain se sont présentées à l'église de la meilleure façon; celles qui le soir ont allumé les plus beaux feux; celles qui se sont distinguées par la justesse de leur tir; celles enfin qui ont le mieux manié la *rhétorique* (3) ou dont les *sots* (4)

(1) *Weren*, à égale distance de Bruxelles et de Louvain; les ducs de Brabant y faisaient souvent séjour. « En ce mesme lieu, un duc qui voulait nourrir paix et amitié entre les deux cités de Louvain et de Bruxelles, ordonna un jeu de prix, à qui le mieux tirerait au but, de certaines arbalestres faites de bois à la vieille mode; et ce afin que sans querelle, ils passassent le temps alègrement. » (Guichardin. *Descript. des Pays-Bas en* 1560, traduction de Belleforest.)

(2) On décerne encore aujourd'hui le *prix de pompe*, surtout lors des concours de musique.

(3) Rhétorique, pris ici dans le sens littéral; l'art de bien dire.

Il est probable que chaque confrérie avait un orateur qui adressait de beaux compliments au Magistrat ou aux *rois* en exercice.

(4) *Quorum* Moriones *argutiores modestioresque extitissent...*

Tout le monde connaît à Douai *le sot des canonniers* qui revit lors de la *procession de Gayant*.

Nul doute que chaque confrérie n'eût autrefois son *sot*.

ont eu les réparties les plus spirituelles et de meilleur goût ; ces confréries, dis-je, sont proclamées victorieuses par les juges du concours et reçoivent les prix proposés à l'avance.

Les vainqueurs reportent chez eux les récompenses et font leur rentrée, en conquérants des Gaules, en vrais triomphateurs, à grand renfort de chars et de chevaux. Ces fadaises ont tant de prix, qu'une foule de gens estimeraient toute dignité d'ici bas bien au-dessous de ce simple divertissement ; ils se livrent en ces occasions à des prodigalités inimaginables. Ainsi on raconte que des Anversois ont dépensé dans une seule de ces fêtes cent mille florins : et encore ils n'étaient qu'un petit nombre de gens, la plupart vivant du travail de leurs mains.

Pour parler de tous les plaisirs du peuple, il faut dire un mot de la *rhétorique* (1), divertissement qu'on préférait à tout autre (2). On entendait par rhétorique un discours en beau langage (3) prononcé du haut d'une estrade ou d'un théâtre : tantôt on récitait des fables, des histoires, ou bien un savant traitait une question difficile. Certainement ces jeux aiguillonnaient l'esprit et les auditeurs y prenaient le plus grand plaisir ; mais ils avaient cela de détestable, qu'ils accoutumaient le vulgaire à parler sans raison des points capitaux de la religion, des affaires de l'Etat et

(1) La société de rhétorique qui marqua davantage dans les Flandres et dont la durée fut la plus longue, est sans contredit celle des *Clercs-Parisiens de Douai*. (V. Plouvain. *Souvenirs ;* p. 321 à 324. V. aussi p. 181 et s. du t. IV de ce recueil.)

(2) Cette vieille prédilection de nos actives et intelligentes populations pour les exercices de l'esprit est chose précieuse à noter.

(3) *Rhétorica numerosa.*

surtout des devoirs du souverain. Il s'en suivit que si quelquefois les curés et les théologiens condamnaient certaines idées, tout de suite le vulgaire s'écriait qu'ils étaient les scribes et les pharisiens, qui empêchaient le peuple d'approcher du Christ. Aussi cette rhétorique devint-elle odieuse aux personnes prudentes ; beaucoup de gens soutiennent même que c'est elle qui a propagé les religions nouvelles (1).

Quoiqu'il en soit, tels étaient les plaisirs du peuple au milieu du XVIe siècle. » (2)

En faisant la récapitulation de tous ces divertissements, nous verrons que nos pères nous ont légué, pour embellir nos fêtes, la plupart des jeux d'adresse qui passionnent encore aujourd'hui nos populations ; comme eux, nous allons écouter les comédiens et regarder les bateleurs ; nous avons aussi nos séances académiques ; nous avons conservé, pour nous diver-

(1) Ce jeu académique n'existait donc plus en 1587, quand écrivait Floris Vander Haer. On comprend qu'il n'avait pas trouvé grâce devant le gouvernement du duc d'Albe et de ses pareils.

Quant aux sociétés de rhétorique elles-mêmes, s'il y en a eu beaucoup dans les Flandres avant 1568, elles périrent presque toutes vers cette époque. Toutefois l'Espagne crut qu'il n'y avait aucun inconvénient à laisser vivre les Clercs-Parisiens de Douai, dont la verve poétique ne pouvait s'exercer qu'en l'honneur de Notre-Dame, et avec l'accompagnement obligatoire des jeux de mots puérils que l'on connait. (V. Brassart. *Notes historiques sur les Hôpitaux..... de Douai;* p. 219.)

(2) « *Atque hæc de vulgo* ; » p. 79. — Ici s'arrête notre traduction du chanoine Vander Haer.

tir, une partie de la pompe profane qui se mélangeait autrefois aux cérémonies du culte ; dans bien des villes encore, la fête s'ouvre par une magnifique procession (1).

Héritiers de cette somme de biens, nous l'avons augmentée encore. Et vous, amateurs de musique et de danse, pouvez-vous comprendre aujourd'hui que ni les concerts ni les bals (2), ces compagnons obligés de nos fêtes, n'ont point fait le bonheur des bourgeois du temps passé ?

(1) Notamment à Valenciennes, où a lieu chaque annnée la *procession du St-Cordon.*

(2) Il résulte en effet des observations de Floris Vander Haer, que ces divertissements n'étaient pas alors goûtés par la majorité du peuple.

Cependant la ville d'Anvers, que son trafic immense mettait en rapports directs avec les Italiens, les Espagnols et les Portugais, adopta plus tôt que les autres le goût de ces plaisirs, qui semble lui avoir été transmis par les peuples méridionaux. Ainsi Guichardin, après avoir constaté qu'Anvers était la ville des Pays-Bas, la plus disposée aux nouveautés de toutes sortes : « De jour à autre elle va en accroissant, et florist et s'agrandit à merveilles. Au reste quoique une bonne partie des moindres, et autres aucuns plus sévères vivent suivant l'ancienne coustume de se nourrir et traicter escharsement.., Hommes et femmes de tout âge y vont très bien vêtus, selon ses forces et qualité, usans toujours de nouvelles et gentiles façons... » Guichardin, disons-nous, ajoute : « On y voit à toute heure des nopces, festins, *danses* et passe-temps ; on oyt par tous les coings des rues, que *sons d'instruments, chansons* et bruit d'esjouissance.... » *(Descript. des Pays-Bas en* 1560.)

UNE VENTE DE LIVRES AU XVIe SIÈCLE.

(EXTRAIT DES ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ D'ARRAS.)

On conserve, dans les archives de l'Evéché d'Arras, un certain nombre de registres des anciennes paroisses de cette ville qui, avant 1793, s'élevaient au nombre de onze, non compris la cathédrale. Un ancien avoué, M. Valré, avait soustrait à une destruction inexorable quelques registres obituaires des paroisses Sainte-Croix et Saint-Jean-en-Ronville; nous les retrouvons dans les archives du secrétariat avec quelques comptes de dépenses, arrivant à leur ordre, c'est-à-dire après les recettes. La Terreur a laissé, à Arras, des traces sanglantes, qui ont trouvé dernièrement un érudit historien dans M. Paris, mais le fanatisme révolutionnaire ne s'attaquait pas seulement aux personnes; il n'aimait pas le culte des souvenirs, et c'est à peine si l'archéologue rencontre quelques documents pour les années antérieures au XVIe siècle, dans cette antique cité des Atrébates, si célèbre par ses métiers de haute lice.

C'est dans les comptes de Saint-Jean-en-Ronville, année 1549, que nous avons trouvé le document suivant, concernant la vente d'une petite bibliothèque léguée à cette paroisse

A. A.

Recepte faite par les manegliers (Marguilliers) d'aulcuns livres délaissés par Dame Marguerite Bertoul, veuve de feu Hugues de Dompierre, escuyer, pour les deniers en procédant estre emploiés à dorer la table de Sainte-Barbe.

(En marge.) *Suivant l'intention de la donatrice, Messieurs les paroissiens ont l'ordre que les JX livres, XVI paters, VI s., soient employés à faire dorer la table d'ostel de Sainte-Barbe et pour le sourplus qu'elle coustera sera recommandé aux aulmones des bons paroissiens.*

Le miroir historial, vendu à Anne Galot	VI s.
La somme rural, vendue à Adrien Vignon, procureur de la ville d'Arras.	IX s.
Une autre somme rural, vendue à Pierre Bacheler, clercq à moustier . . .	V s. VI d.
Les œuvres de Me Albin, vendu à Jehan Hesdin.	V s.
L'institution du thoison d'or, escript à la main, vendu à Jehan Dassonleville, greffier de la ville d'Arras . .	XX s.
Titus Livius, en trois volumes, en franchois, vendu à Me Jehan Couronnel, advocat	XL s.
Le Compot et Kalendrier du Vergier, vendu à Adrien Vignon, procureur de ladite ville	V s. VI d.
Un livre où il y a plusieurs exemples, vendu à Jehan....	VIII s.

Le grand coustumier, en franchois, vendu à Adrien Vignon.	II s. V d.
L'arbre des batailles, vendu à Jehan Herbert	IX s.
Le livre de la légende dorée, vendu à Adrien Vignon	XL s.
La vie des anchiens pères en rismes, en franchois, vendu à Pierre Parisis.	V s.
Saint-Augustin et aultres histoires, vendu à Jehan Herine, huchier . .	IV s. III d.
Ung coustumier et les épistres et Regimen sanctitatis, vendu à Adrien Vignon.	III s.
Plusieurs livres vendus à Frémin Théry	III s.
Ung Mandeville, vendu à Jacques Lentaleur	XVIII d.
Auctoritates Aristotelis, etc	VI d.
Aultres trois viez livres à Frémin Théry	XI s. VI d.
Boetius, vendu à Me Jehan Couronnel	XXI d.
Les sommes en latin, avec le livre de Genesi, vendu à Jehan Herbert. .	X s.
Deux autres à Vignon et à Frémin Théry.	III s. XVIII d.

Il est inutile, ce nous semble, de faire ressortir ce que présente de vivement intéressant un inventaire de livres, avec prix de vente, datant du XVIe siècle. Ces sortes de pièces sont assez rares pour que nous n'ayons pas hésité à donner place à celle-ci dans notre recueil.

Tout en remerciant notre nouveau collaborateur

de nous l'avoir procurée, nous croyons lui être agréable non moins qu'à nos lecteurs, en complétant sa communication par quelques notes historiques et bibliographiques.

Marguerite Bertoul, dont les livres furent vendus à Arras, en 1549, était fille de Martin et de Marie Le Roy. Elle était déjà veuve le 19 mai 1531, car c'est en cette qualité qu'elle récréanta sa bourgeoisie à cette date. Elle avait épousé Hugues de Dompierre, écuyer, qui récréanta sa bourgeoisie, à Arras, le 9 janvier 1491, et devint échevin de cette ville; il était fils de Philippe de Dompierre et de Jeanne Lefebvre. Philippe était lui-même bâtard de Hugues de Dompierre, s[r] de Liéramont, Handicourt aux-Bois, reçu bourgeois d'Arras gratis le 30 octobre 1459.

Adrien Wignon, procureur de la ville d'Arras, qui achète plusieurs volumes à la vente, était fils de Jean et de Jeanne du Fez ; il avait épousé Catherine, fille de Hugues de Dompierre et de Marguerite Bertoul.

En parcourant la liste des livres vendus après la mort de Marguerite Bertoul, il est facile de voir qu'ils devaient composer la bibliothèque de son mari. Ce ne sont point là, en effet, livres de femmes ; mais lourds in-folios gothiques, vastes compilations d'histoire ou de jurisprudence, volumes déjà vieillis en 1549, car bon nombre d'entre eux ne furent plus guère réimprimés depuis, qu'à titre de curiosité ou comme documents philologiques. Il est donc probable qu'ils sont tous antérieurs à 1531, date à laquelle Marguerite Bertoul était déjà veuve.

Malheureusement le rédacteur de l'inventaire n'a indiqué que très sommairement le titre des ouvrages.

Il eût été fort curieux de comparer les prix de vente d'alors avec les sommes quelquefois exorbitantes qu'atteignent maintenant ces rares volumes ; mais les bibliophiles font varier si notablement la valeur suivant les éditions, que nous ne pouvons pas faire de rapprochements très exacts.

Le *miroir historial* est une traduction française du livre de R. Gaguin : *Compendium super Francorum gestis*... Elle a paru in-folio en 1516 et 1518 et elle vaut environ 25 fr.

La *somme rurale* est une compilation de jurisprudence, due à Jean Boutillier. La première édition remonte à 1479, on l'a payée jusqu'au prix de 3,000 fr. Les éditions plus jeunes de cinquante ans ne valent plus que 40 fr. Ce seul exemple suffit pour nous faire regretter, comme nous le disions il n'y a qu'un instant, que l'année d'édition manque à l'inventaire qui eût acquis alors une réelle valeur pour les bibliographes.

Le *Titus Livius* en français et en trois volumes est un in-folio gothique de 1486 ou de 1515.

Nous croyons qu'il faut lire à l'article suivant : le *Compost et Kalendrier du Bergier* et non du *Vergier*. L'in-folio, qui portait ce titre, était une espèce d'almanach, orné de figures sur bois et de vers naïfs, qui a eu, jusque vers 1540, un grand nombre d'éditions; on le paye aujourd'hui plusieurs centaines de francs quand il est bien conservé.

Le *Grand Coustumier* était une compilation de jurisprudence analogue à la Somme rurale.

L'*Arbre des Batailles* était un ouvrage historique dû à Honoré de Bonnor. Cet in-folio gothique, qu'on

a cessé de réimprimer vers 1510, est devenu fort rare, on ne le paierait jamais moins de 100 francs.

Il est probable que la *Légende dorée* est le recueil de vies des saints publié sous ce titre par Jacques de Voragine.

On appelait le *Mandeville* au XVI[e] siècle la relation d'un voyage à Jérusalem que fit un chevalier anglais, nommé Mandeville. Ce récit, traduit en plusieurs langues, ont un grand nombre d'éditions.

Nous n'étendrons pas davantage ces notes, elles nous paraissent suffisantes pour qu'on puisse se faire une idée de ce qu'était, vers 1530, la bibliothèque d'un échevin d'Arras.

COUP-D'ŒIL

SUR

Quelques anciennes Seigneuries.

VI

CUINCY.

A une demi-lieue de Douai, en sortant par la porte d'Equerchin, on arrive par une longue avenue bien plantée au village de Cuincy, où se trouve le beau château de M. le marquis d'Aoust, dont le parc, qui

renferme des allées d'arbres séculaires, mérite d'être visité.

Ce village, dont la population dépasse 1,000 habitants, formait autrefois deux paroisses distinctes ayant chacune leur église, leur seigneur, et leur bailli. La première et la plus importante, dont il est question dès l'an 1157, fut appelée Cuincy-le-Prévôt pour la distinguer de l'autre Cuincy et dût son surnom à ses premiers seigneurs, qui étaient prévôts de Douai. Cette seigneurie, nommée encore aujourd'hui vulgairement le Grand-Cuincy, bornée au nord par celle de Lauwin et de Planque et au midi par celle de Cuincy-le-Bauduin, érigée en 1585 en baronnie (1), était vicomtière et relevait de Lambres qui relevait du château d'Oisy, lequel ressortissait lui-même au comté d'Artois.

Le passage suivant, que nous empruntons à un registre de la châtellenie d'Oisy (2), nous a paru mériter d'être rapporté, parce qu'il donne sur Cuincy-le-Prévôt quelques détails que nous n'avons rencontrés nulle part. « Primo : La terre et seigneurie de Cuincy est tenue de ladicte de Lambres en ung seul fief liege à relief de cheval et armes, et en est homme monseigneur de Bellonne, et vault par an par extimacion de deux à trois cens frans d'Artois, en laquelle terre et en ce quy en deppend ledit seigneur a toute justice de viscomte, et aussy a plusieurs hommes et vassaux quy de lui tienne plusieurs fiefs, laquelle terre est chargié chacun an, depuis la jour-

(1) Voir Le Roux. Recueil de la noblesse de Bourgogne, Limbourg etc., page 70.
(2) Archives de Lille. O. 20. Folio 83, verso. (Oisy.)

née de Mont-le-Hery (1), et queledit seigneur a obligé sa dicte terre pour servir mondit seigneur le duc, en rente viagère, comme réffections, revenus, gaiges d'officiers, la somme de deux cens frans qui vallent. — VIII ^{xx} libvres. »

La deuxième paroisse, moins importante, dont nous connaissons les seigneurs depuis 1218, appelée Cuincy-le-Bauduin, dût ce nom à ses premiers propriétaires, qui se nommaient Bauduin, elle est aujourd'hui communément désignée sous le nom du Petit-Cuincy ; bornée au nord par Cuincy-le-Prévôt et au midi par les villages de Lambres et d'Equerchin ; elle relevait de la seigneurie d'Avion, qui ressortissait au château de Lens, dépendant du comté d'Artois. La cure de ces deux paroisses appartenait à l'abbaye de Saint-André du Cateau, qui y entretenait deux moines, y possédait des dîmes et y avait une cense.

Nous allons maintenant présenter à nos lecteurs la liste des propriétaires de ces seigneuries, relevée sur tous les titres que nous avons pu trouver, et nous diviserons notre travail en trois parties. La première comprendra tous les seigneurs de Cuincy-le-Prévôt, depuis 1157 jusqu'en 1545 ; la deuxième, tous les seigneurs de Cuincy-le-Bauduin, depuis 1218 jusqu'en 1545, époque de la réunion des deux Cuincy dans la même main et la troisième tous ceux des deux Cuincy depuis cette réunion jusqu'en 1789.

(1) Cette bataille eut lieu le 16 juillet 1465.

PREMIÈRE PARTIE.

CUINCY-LE-PRÉVOT

DE 1157 A 1545.

Le premier seigneur de Cuincy-le-Prévôt que nous rencontrons est Gérard, prévôt de Douai en 1157. Il prit le parti de Nicolas, évêque de Cambrai et de Simon, châtelain dudit Cambrai, contre le comte de Flandre. Le 4 des ides de mai 1157 1er dimanche après l'ascension, il abjure à Arras son hommage, ce qui dans la suite le réduisit à une grande misère. (Ad nocumentum contigit, quoniamq valde attritus egestate fuit (1). Il eut pour successeur à la seigneurie de Cuincy-le-Prévôt et à la Prévôté de Douai, Gérard, chevalier, son fils, cité comme témoin dans les chartes du temps. C'était d'après la chronique de Hainaut de Gislebert (2) un seigneur riche et puissant, hautement apparenté tant en Hainaut qu'en Flandre et en Vermandois, possesseur de beaucoup de biens tenus en fiefs liges du comte de Flandre et du comte de Hainaut. En 1187, il obtint d'Odon, abbé de l'abbaye de St-André du Cateau, en renouvelant une convention que ce couvent avait faite autrefois avec Gérard, son père, l'autorisation de se faire enterrer ainsi que sa femme et ses descendants dans l'église de Cuincy-le-Prévôt (3). Il avait épousé Ide

(1) Lambert de Watreloos, chronique de Cambrai, recueil des historiens de France, t. XIII, p. 515.

(2) Imprimée à Bruxelles en 1784, p. 103.

(3) Charte aux archives de Lille, fonds de l'abbaye de St-André du Cateau, communiquée par M. Lamorice, curé de Cuincy.

de St-Omer, fille de Guillaume II, chatelain de St-Omer et Ide d'Avesnes, qui en 1210 représenta son mari lors d'un jugement arbitral prononcé en l'église de Cuincy au sujet du moulin de Planques, litigieux entre le chapitre de St-Amé, Gérard, prévôt de Douai, (comme Sr de Cuincy-le-Prévòst); Warin de Planques (comme Sr de Planques), et Barthelemy de Auby (comme Sr d'Auby (1).

Gérard et Ide de St-Omer laissèrent une fille nommée Ide, qui hérita de la seigneurie de Cuincy-le-Prévôt et de la Prévôté de Douai, qu'elle porta par mariage à Allard Sr d'Antoing, chevalier. Ce dernier étant mort, Ide épousa en deuxièmes noces Henri de Hondescote, qui figure avec sa femme dans divers actes de 1234, 1250; elle mourut vers 1251, laissant des enfants de ses deux maris.

La seigneurie de Cuincy-le-Prévôt et la Prévôté de Douai échurent en partage à son fils ainé Hugues Sr d'Antoing, chevalier, qui en 1265 dans un acte passé avec l'abbaye de St-André du Cateau, reconnait n'avoir pas le droit de détourner l'eau qui tombait dans les fossés que possédaient, en ce village, les moines de cette abbaye (2). Le dimanche après la St-Nicolas d'hiver 1268, Robert comte d'Artois donne à ce seigneur le marais de le Hatoie, entre la motte walon et la ladrerie de Cuincy-de-Prévôt, pour le tenir à charge de 22 sols parisis de rente annuelle, pareille reconnaissance à chaque mutation et autant

(1) Inventaire des titres de St-Amé aux archives de Lille. Guilmot extrait MSS. t. I, p. 453.

(2) Charte aux Archives de Lille, fonds de l'Abbaye de St-André du Cateau.

d'entrée et de sortie, sy réservant toute justice et tous autres droits (1). Hugues d'Antoing épousa Philippine de Harnes, fille de Michel IV, Sr de Harnes et de Béatrix de Gavre (2).

Après lui nous trouvons Michel de Harnes qui fait un accord avec Robert de Béthune « 1296 août. Robert, sire de Béthune et de Tenremonde, donne à Michel de Harnes, Sr de Cuincy, une rente annuelle, sous condition qu'il l'aidera dans toutes ses guerres aux dépens dudit Robert (3). Ce seigneur mourut à la bataille de Courtrai en 1302.

Depuis cette époque les généalogies imprimées et manuscrites de la famille d'Antoing, n'étant pas d'accord et les titres nous faisant défaut, il est impossible de dire quels furent les seigneurs de ce village, jusqu'à la fin du XIVe siècle. Cette terre appartenait alors à Marguerite de Rainglesvliet, qui était dame de Harnes Pont-à-Vendin et Cuincy-le-Prévôt. Elle porta, par mariage, ces terres à Jean de Ghistelle, dit le Grand, chevalier, seigneur dudit Ghistelle, d'Englemoustier, etc. Ce dernier de son mariage eut plusieurs enfants parmi lesquels Isabeau de Ghistelle mariée 1° à Hugues de Melun Sr d'Antoing, épinoi, vicomte de Gand 2° à Robert de Béthune (4) vicomte de Meaux, mort en 1408.

(1) 1er cartulaire d'Artois, pièce 107, à la chambre des comptes de Lille. (St-Genois monuments anciens, t. 1er, p. 617.)

(2) Demarquette, précis historique sur la maison de Harnes, de 963 à 1230. Douai 1856.

(3) Archives de la chambre des comptes de Lille, carton 385, inventaire sommaire. p. 63, col. 1.

(4) Il était veuf 1° de Jeanne de Chatillon, dame de Chaumont on Porcean et 2° de Jeanne de Barbençon.

Isabeau de Ghistelle, veuve de ses deux maris, fit don à l'église de St-Amé, d'un reliquaire renfermant le bras de St-Etienne. Il existait encore du temps de Rayssius, qui nous a conservé l'inscription suivante qu'on y voyait : « cheste relique à fait faire et encasset très noble et puissante dame, madame vicomtesse de Meaulx, dame de Vendeuil, de Guistelle, de Harnes et de Quinchy (1). Rayssius donne aussi une description de ce reliquaire, mais elle est loin d'être aussi complète que celle qui se trouve rapportée dans les inventaires du trésor de la collégiale de St-Amé (2).

Isabeau de Ghistelle donna en dot à sa fille Jacqueline de Béthune, le 30 novembre 1413, en traitant son mariage avec Raoul d'Ally, chevalier, les terres de Raingleswliet, Pont-à-Vendin, Harnes et Cuincy-le-Prévôt qu'elle disait tenir du chef de sa mère (3). Raoul d'Ailly, chevalier S[r] se Raineval, Picquigny, la Broye, etc., fils de Bauduin d'Ailly, vidame d'Amiens, chambellan de Charles VI, tué à la bataille d'Azincourt en 1415 et de Jeanne de Raineval, appartenait à une des plus illustres familles de la Picardie. Devenu vidame d'Amiens après la mort de son père, il prit part à toutes les guerres du duc de Bourgogne contre le Dauphin, et Monstrelet à qui nous empruntons les détails qui vont suivre sur ce seigneur, le cite souvent parmi les principaux chefs de l'armée du duc de Bourgogne.

Raoul d'Ailly en 1418 les 12 et 13 juin assista aux

(1) Hierogazophylacium Belgicum, p. 37.

(2) Voir ci-devant, p. 40.

(3) Du Chesne, preuves de l'histoire de la maison de Béthune, p. 231.

massacres des Armagnacs à Paris (1). En 1419 il était présent au siége de Crespy en Laonnais (2), la même année il prenait part au siége et à la prise du château d'Alibaudières (3) et à la suite de ce fait d'armes, en 1420, il obtenait un congé du duc de Bourgogne et retournait dans son pays (4). La chronique anonyme du règne de Charles VI (5) nous le montre à la fin de mai 1421, en guerre avec le sire de Harcourt « se estoit une guerre meue entre ledit de Harcourt (messire Jacques, capitaine du Crotoy de par le roi de France) et le vidasme d'Amiens, et firent grant armée ly ungs contre l'autre et alla ledit vidasme courre la terre dudit de Harcourt. Et depuis ce ne se tint en grand tamps en paix, mais mut et commenca guere contre ledit le vidasme et contre tout le pais d'Artoix entiérement. » La même année lors de la bataille du Mont de Vimeu, il se trouvait en sa terre de Picquigny « malade d'un navreure que ung cheval l'y avoit fait en une gambe à son retour de Mantes et ne pooit aller ne chevauchier (6). » En 1429 il est envoyé par le duc de Bourgogne comme embassadeur à la ville d'Amiens, pour la retenir dans le parti de ce prince (7), nous le trouvons en 1434, présent au

(1) Chronique de Monstrelet, Société de l'histoire de France, t. III, p. 270.

(2) Chronique de Monstrelet, Société de l'histoire de France, t. III, p. 375.

(3) Chronique de Monstrelet, Société de l'histoire de France, t. III, p. 382.

(4) Chroniqne de Monstrelet, Société de l'histoire de France, t III, p. 385.

(5) Imprimée à la suite de celle de Monstrelet, t. V, p. 294.

(6) Chronique anonyme du règne de Charles VI, déjà cité t. V. p. 304.

(7) Chronique de Monstrelet déjà citée, t. IV, p. 356.

siége de Château de Mareuil, sous le commandement du comte d'Estampes (1) et peu de temps après il prend part au siége et à la prise de St-Valery (2). L'année suivante Raoul d'Ailly voit sa forteresse de la Broye attaquée par la garnison de Rue à laquelle elle résista vigoureusement (3) enfin en 1436 on trouve la mention d'une expédition entreprise par les Anglais contre « La Broye sur la rivière d'Authie, où ils furent 3 jours et prinrent le chastel d'assault, qui n'étoit gramment fort, ne de grand valeur et appartenoit au visdame d'Amiens. Si y furent mors une partie des deffendans et 5 ou 6 des combattans (4).

La maison d'Ailly conserva cette terre pendant plus d'un siècle, ainsi qu'on le voit par des actes de ventes de terres où plusieurs membres de cette famille paraissent comme seigneurs. Jean d'Ailly, fils de Raoul, était seigeur de Cuincy-le-Prévôt d'après un acte de vente, du 27 mai 1447, nous le retrouvons encore dans des actes de 1460 et 1461 où il prend aussi la qualification de Sr de Harnes et Pont-à-Vendin. Il eut pour successeur à la seigneurie de Cuincy, Louis d'Ailly chevalier Sr de Bellone, qui paraît dans un acte du 7 juin 1484, mais nous ne savons à quel degré il était parent avec Jean d'Ailly qui précède, ni quand il lui succèda.

La terre de Quincy-le-Prévôt passa ensuite à Jean d'Ailly, qualifié de Sr de Cuincy et de Bellonne dans

(1) Chronique de Monstrelet déjà citée, t. V, p. 87.
(2) Chronique de Monstrelet déjà citée, t. V, p. 93.
(3) Chronique de Monstrelet déjà citée, t. V, p. 129.
(4) Chronique de Monstrelet déjà citée, t. V, p. 234.

un acte de vente de 6 rasières de terre du 6 février 1534, où il est dit qu'il a pour tuteur Antoine d'Ailly, vidame d'Amiens, chevalier, S[r] baron de Picquigny, Raineval et La Broye, son frère ; enfin elle fut vendue vers 1545 par Jean d'Ailly, fils d'Antoine, vidame d'Amiens à Jacques Blondel, chevalier, commissaire des monstres de guerre de Sa Majesté et capitaine des villes de Tournai et du Tournaisis, déjà seigneur de Cuincy le Bauduin.

DEUXIÈME PARTIE.

CUINCY-LE-BAUDUIN

1218 A 1545.

La seigneurie de Cuincy-le-Bauduin resta, pendant près de trois siècles, la propriété de la famille de Hénin-Liétard, et si, dans la série des seigneurs qui va suivre, il s'en trouve quelques-uns qui n'étaient pas de cette famille, ils ne possédèrent que temporairement cette terre, qui appartint toujours à cette maison pour la quitter définitivement à la fin du XV[e] siècle. Une charte de mars 1218 nous fait connaître que la terre de Cuincy-le-Bauduin appartenait alors à un Bauduin, s[r] de Cuincy. Par cette charte, il donne à son neveu, Bauduin, s[r] de Lauwin, tout ce qu'il possédait au vivier et moulin d'Equerchin en accroissement de son fief (1). Il paraît comme té-

(1) Recueil des actes des XII et XIII[e] siècles en langue romane Wallonne du nord de la France, par M. Tailliar, conseiller à la Cour d'appel de Douai (page 60).

moin, le 31 mars 1224, dans un acte de donation de Michel IV, s[r] de Harnes, en faveur des religieuses de Marœuil (1).

Nous avons tout lieu de penser que ce seigneur était de la famille des Hénin, mais nous ne savons savons à quel degré il se rattache à Bauduin qui lui succéda; celui-ci qualifié en 1241 de Bauduin, li jouvenel chevalier s[r] de Hénin et de Cuincy, confirme une donation faite à l'Abbaye-des-Près (2), et vendit en 1244 toute sa ville d'Hénin-Liétard, terres, marais, pâturages, du consentement de Bauduin son héritier (3). Il vivait encore en mai 1248, nous le voyons alors en difficulté avec l'abbaye du Mont St-Eloi, au sujet de la propriété des marais de Noyelles, les partis prirent pour arbitres, Hugues d'Antoing, sire d'Epinoi, Simon de Villers, bailli d'Arras, chevalier, dont la sentence fut approuvée par le comte d'Artois (4). Il avait épousé Mathilde ou Mahaut, fille de Wautier s[r] de Fontaine. Elle devint elle-même dame de Fontaine, par le don que lui en fit son frère Nicolas, évêque de Cambrai.

Il eut pour successeur Gérard, s[r] de Prouvy, qualifié de s[r] de Cuincy, dans une charte du 10 décembre 1265. Dans cette charte, il est dit que Jean, abbé de St-André du Cateau et les habitants de Cuincy font un accord entre eux, du consentement de Hugues d'Antoing, prévôt de Douai, s[r] de Cuincy-

(1) Précis historique sur la maison de Harnes, 963 à 1230, par M. A. Demarquette, avocat à la Cour de Douai (page 82).

(2) Grand cartulaire de l'Abbaye-des-Prés, n° 124, Guilmot, extraits, tome I, (page 529).

(3) Comtes d'Artois 2502, communication de M. Demay.

(4) Recueil d'actes en langue romane déjà cité (page 159).

Prévôt et de Monseigneur Gérard, s[r] de Prouvy (1) et de l'autre Cuincy, qui fut monseigneur Bauduin de Hénin. L'abbaye s'engage, au lieu de nourrir trois hommes de chacun de ces villages pendant les moissons pour les services qu'ils lui rendent pour la récolte de ses dîmes et pour battre et vaner son grain, de donner, chaque année, 21 rasières de blé, 17 sols, 9 deniers parisis, savoir 11 rasières de blé, 8 sols, 10 deniers et maille parisis aux échevins de Cuincy-Prévôt et 10 rasières de blé, 8 sols, 10 deniers et maille parisis à ceux de l'autre Cuincy (2).

Nous ignorons combien de temps Gérard de Prouvi conserva la seigneurie de Cuincy et comment il en devint propriétaire. Après lui il n'est pas douteux que cette terre fît retour à la famille de Hénin-Liétard en la personne de Wautier de Hénin, s[r] de Cuvillers, petit-fils de Bauduin de Hénin et de Mahaut de Fontaine (3), né en février 1277, mort en octobre 1319 après avoir épousé Jeanne de Mouy ou Moy, qui se remaria en deuxièmes noces avec Robert de Bairle, chevalier, comme nous l'apprend un acte du 27 août 1324, par lequel Robert de Bairle, chevalier, et dame Jeanne de Moy, sa femme, dame de Cuincy, déclarent que le filet d'eau, qui descend des cressonnières d'Equerchin au moulin de Planques, leur a

(1) On trouve un Gérard de Prouvi, fils de Philippe et de Marie d'Antoing, marié vers l'an 1250 à Ide de Guines, qui eut lui-même pour fils un Gérard de Prouvi, vivant vers l'an 1280. (Voir un ouvrage manuscrit, chez l'auteur, vol. coté NOP, page 477.

(2) Titres de St-Amé aux archives de Lille, extrait de Guilmot, page 469.

(3) Annales de la province et comté d'Haynau de Vinchant, augmentées par Ruteau (pages 244 et 246).

été prêté gratuitement par le chapître de St-Amé, pour abreuver leur vivier de Cuincy et nourrir leurs poissons, et que ledit chapître pourra le reprendre au jour de la Toussaint suivant ou quand il le jugera à propos (1).

Jeanne de Moy mourut le 9 mars 1353, laissant pour fils de son premier mariage Bauduin de Hénin dit Baudart de Cuvillers, né l'an 1305. Il est cité dans des actes de ventes de terres passés à Cuincy en 1356 et 1360. Il était s^r de Cuincy et de Cuvillers. Il épousa Marguerite de Montigny-en-Ostrevent, et ses descendants, pour se distinguer des autres branches de la famille de Hénin-Liétard, adoptèrent le nom de Cuvillers sous lequel ils furent toujours connus depuis cette époque.

Un bail, du 13 décembre 1376, par lequel Jehans d'Arras, li pères Jehans d'Arras ses fieux, pissonniers de douchyauwe, bourgeois de Douai, et Jehans Plante dit Fournes, demourans à Quinchy-le-Bauduin, reconnaissent avoir pris à ferme et cense à hault homme et noble Monseigneur Henri d'Antoing, chevalier, s^r de Quinchy-le-Bauduin, à cause du viaige, tout le vivier et yauwe qui est dit le vivier de Préfossé séant à Quinchy-le-Bauduin, pendant 9 ans, pour 18 florins avec faculté d'esseuwer (mettre à sec) chaque année durant 3 semaines, à charge de fournir audit seigneur ou à ceux qui tenront ladite terre de Quincy, à chaque esseu, demi quarteron de carpes, demi quarteron que de bieques que d'anwilles, etc. (2) nous apprend que Bauduin de Hénin eut

(1) Guilmot. Extraits, archives de St-Amé (pages 479).
(2) Guilmot. Page 1197. Extraits des archives.

pour successeur à la seigneurie de Cuincy, Henri d'Antoing, qui, ne la possédant qu'à titre de viage, l'avait probablement comme douaire ou comme locataire. Nous ne savons si ce dernier fut longtemps seigneur de cette terre, mais le contrat de mariage de Jean de Douai et de Denise-Jeanne d'Aevaing, du 31 janvier 1412, dans lequel il est question d'un fief situé à Cuincy tenu de Monseigneur de Cuvillers, nous fait connaître qu'elle était alors redevenue la propriété de la maison de Hénin. Le seigneur de Cuvillers dont il est ici question devait être Bauduin de Cuvillers dit Baudart, petit-fils de Bauduin de Hénin, dit aussi Baudart et de Marguerite de Montigny et fils de Bauduin de Cuvillers et de Isabeau de Beaumont, tous les deux décédés en 1378 (1), ainsi que cela résulte du contrat de mariage de leur fils avec Marie Bougier (2), passé à Valenciennes le 14 novembre de la même année.

Son fils Bauduin de Cuvillers, dit Baudart, chevalier, s[r] de Cuvillers d'Imbrechies, devint s[r] de Cuincy après lui et épousa, d'après les généalogistes, Isabeau d'Allennes, dite de Croix, mais il résulte d'un acte du 29 février 1436, qu'il eut pour femme Marie Gallon (1), dont il eut deux fils, Charles et Jean. Il était encore s[r] de Cuincy le 2 septembre 1444, il est alors représenté par son fils Jean de Cuvillers, écuyer, s[r] de Dieppé, du Megny, Conchy, Billi en partie et châtelain de Beaumont en Hainaut, muni de sa procuration (3). Ce dernier paraît dans

(1) Communication de M. Goethals, généalogiste, demeurant à Bruxelles.

(2) Elle était fille de Jean Bougier, chevalier, et de Marguerite de Brochons.

(3) Ms Guilmot, extraits divers, p 173

des actes de ventes de 1452 à 1464, qualifié à son tour de s^r de Cuincy-Bauduin, et épousa Marie d'Estrée, dont il eut plusieurs enfants ; parmi lesquels Baudart de Cuvillers, chevalier, qui paraît comme s^r de Conchy, Dieppé et Cuincy-le-Bauduin dans un acte de vente de terre du 23 mars 1466. Il fut le dernier s^r de Cuincy de cette maison. La terre de Cuincy-le-Bauduin, d'après un acte du 1er janvier 1480, avait été confisquée par le duc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., et était administrée par Jean Bommarquier, écuyer, lieutenant de honorable homme et seigneur Jacques de Goy, chevalier, s^r d'Auby, bailly de Lens. Il est probable que le duc d'Autriche avait donné ou vendu cette terre confisquée à Louis d'Ailly, chevalier, s^r de Bellonne, que nous trouvons qualifié de s^r de Cuincy-Bauduin dans un acte du 30 avril 1481, mais ce dernier ne la garda pas longtemps, car des actes de 1495 à 1503 nous apprennent qu'elle était devenue la propriété de Martin Oudart, écuyer (1). Agnès Oudart, fille de Martin et de Catherine de Carneulx, ayant épousé Antoine Blondel, s^r de Manchicourt, porta cette terre dans la famille Blondel, qui la conserva près de deux siècles.

Antoine Blondel laissa de son mariage plusieurs enfants parmi lesquels Jacques Blondel, s^r de Manchicourt, gouverneur de Tournai en 1574, s^r de Cuincy-le-Bauduin après la mort de son père. Il acheta vers 1545 la terre de Cuincy-le-Prévôt pour

(1) Martin Oudart, aussi s^r de Beauregard, receveur du Roi au quartier de Bapaume, était fils de Nicolas, écuyer, prévôt de la cité d'Arras, qui fit son testament le 4 décembre 1478 et mourut en 1479 après avoir épousé Jeanne de Boisnel, dont il laissa trois enfants.

la somme de 8000 carolus d'or, provenant de la dot de sa femme, Marie le Blancq, qui en fut adheriteé le 17 septembre 1545, au siége de la gouvernance d'Arras. La seigneurie de Cuincy-le-Prévôt, faute d'enfant, d'après des conventions de famille, devait retourner aux héritiers de Marie le Blancq, mais Jacques Blondel, son mari, qui désirait y faire bâtir une bonne maison, fit un accord, le 5 avril 1548, après Pâques, avec son beau-père. Guillaume le Blancq, chevalier, baron de Bailleul-Sir-Bertoult, s[r] de Heuchin, Meurchin. Par cet acte ce dernier l'autorisait à garder la seigneurie de Cuincy-le-Prévôt et se portait fort pour ses enfants, à la condition que Jacques Blondel rembourserait la somme de 8000 carolus d'or dans l'année qui suivrait le jour, à partir duquel on pourrait prétendre au remboursement de cette somme.

Depuis cette époque, les deux seigneuries de Cuincy réunies, n'eurent plus qu'un seul seigneur jusqu'en 1789.

Ch[er] Am. de Ternas.

(*La suite à une prochaine livraison.*)

INVENTAIRES DU TRÉSOR

De la Collégiale Saint-Amé

DE DOUAI.

Sensuient aultres Joyaux.

I.

1386. Un texte couvert d'or et a pieres precieuses dun lez, daultres pars couvert dargent où quil faut une pierete.

1470. Ung texte des Euvangilles couvert a I lez dor ou a pluiseurs pieres et perles, et l'autre couvert dargent. Et y fault VIII pieres et six perles ; fault refaire le teste dun angele.

1627. Liber evangeliorum coopertus auro cum pluribus gemmis et v cristallis cum quatuor figuris evangelistarum.

II.

1380. It. ung texte dargent a lannunciation ouquel fallent XXIIII pieres, et a langele deux eles (ailes) et XII clous dargent et deux èletes (petites ailes) ou saint espit (esprit) et est en plusieurs lieus descouvers.

1470. Item ung aultre texte dargent doré a I lez ou est lannunciation Nostre Dame et na langle que ung ele, et a laultre lez est couvert de XII parquetz dargent meslez de le passion Nostre Seigneur, et le donna Robert prevot, et y fault XIII pierres.

1484. Ung aultre texte dargent doré etc., et est le livre où on fait le serment aux premières réceptions.

1627. Liber epistolarum cum effigie annuntiationis ad beatam virginem.

Comptes de la fabrique. — 1377 à 1378. A Jehan le Pot orfèvre pour refaire ung brac dargent à langle (ange) du texte ou est li annunciations, pour faire et sauder une pièche dargent desous loselet (oiseau, colombe) qui est entre les ymages dudit texte; pour l'or de coy tout fut doré, XXI s. — 1381 à 1382. A Pierot lorfèvre du Pont à Lerbe, III s. payés pour rattaquier langle (angele, ange) du texte de lannunciation Nostre Dame.

III.

1386. Item un aultre texte dargent ouquel est le crucefiemens dorés, ouquel fault une ele à l'un des angeles et est descouvers en plusieurs lieus.

1487. Item ung aultre texte dargent doré auquel est le crucifiement et deux angles (anges) au deseure, dont fault a lun une ele, et laultre tient ung croissant et est couvert dargent sans dorure, et à laultre lez fault II esmailz et I demy; cy converra agrapins pour le frumer (fermer).

1627. Alter liber coopertus argento cum imagine crucifixi in quo fiunt sacramenta dominorum canonicorum amatensium.

IV.

1386. Un aultre texte dargent que on dit le *livre dargent*, descouvert en plusieurs lieus.

Comptes de la fabrique. — 1362 à 1363. A l'orfèvre pour reclauer de claus dargent les couvertures du livre dargent, VIII d. — 1384 à 1385. A Pierot lorfèvre du Pont à Lerbe pour refaire le livre dargent; parmy les bendes de laiton quil livra, III s. — 1464 à

1465. A Jehan Deudin orfèvre pour recouvrer le livre dargent fu baillié IIII onches dargent de la vieze (vieille) couverture dont luy faut rabattre IIII estrelins pour frainte, 115 s. Pour le dorure des bordures dudit libvre,, 6 l. 4 s. Pour le fachon davoir fais le dit libvre 12 l. (1).— 1463 à 1464. A s^re^ Mathieu de Lestret pour avoir reloyé le livre d'argent, 24 s.

V.

1464. Item ung autre livre couvert dargent a deuz lez semé de fleurs de lys, auquel est le vye de saint Amé et de saint Morant, avecq plusieurs cronicques et aultres choses; et y a à un des lez ung crucifyement; et y fault ung cloant de cueuvre.

VI.

1470. Ung aultre texte qui soloit servir tous les jours au grant autel, couvert dargent à II lez, rapportié et reloyé de nouvel, est bordé à chacun lez de cœuvre doré et y a I crucefix à lun des lez.

1484. Ung evangelye noef servant aux doubles nouvellement fait couvert à I des lez dargent bien richement doret, bien ouvré; y a IIII cornes, ung vericle et des pieres.

1386. Deux aultres textes; et ne sont point dargent.

VII.

1386. Une croisette dargent dorée, le crucefis à un

(1) Le *livre dargent* était un livre conservé depuis plusieurs siècles dans le trésor de la collégiale de St-Amé, où les chanoines avaient noté les événements importants relatifs à Douai et à leur église. C'est là que se trouve une indication sur l'origine de Douai, écrite, dit-on, au XIe siècle, Ce livre se trouve aujourd'hui dans la riche bibliothèque du *baronet Philips*, à Cheltenham, en Angleterre.

lez, est nostre dame à l'autre ; a une affiquette esmailliée a moitiet, a une kainette dargent, laquelle laissa a leglise Jakes de Goy, jadis bourgeois de Douay. En laquelle est contenut en un petit billet de papier : De lapide super quem dominus sedit quandò Mariæ Magdalenæ peccata remisit..

VIII.

1386. IIII crois dargent, asquelles fault IX pierettes. Et les bastons des dictes crois dont li bus (le bois) est descouvert en plusieurs lieux.

1470. Item quatre croix doublés dargent doré, ayant IIII bastons couvert les deux pars (aux deux tiers) dargent ou environ, dont en y a II ou sont II petites croisettes ou il y a du fust de le vraye croix, en lune desquelles y a aux quart perdu du fust de la vraye croix ; et à icelle croix y a XIII pieres perdues et a le pareille fault XI pieres ; et sont les II crucifis dargent. Item aux deux aultres faut à l'une V pieres, et à lautre VII pieres.

1484. Item III crois dargent etc... où est de le vraye croix. Et le IIIIe fut desroeubée (volée) l'an mil IIII^c^ IIII^xx^ XVI, lun estant au cœur (chœur) deseure le grand autel ; de laquelle croix qui fut rompue par le larron en y a partie du corps du crucefix qui par la diligence de mons le tresorier fut recouvré à ung orfebvre de Tournay ayant acheté de le dicte croix quelque porcion. Oultre ce, a laissé mondit sieur le tresaurier à le dicte fabricque pour refaire le dicte croix la somme de XVIII libvres dicte de Flandres (1).

(1) Ces croix et les précédentes se trouvent encore désignées dans l'inventaire de 1627.

IX.

1386. Item une grande crois dargent dont lymaige est dyvoire, et le baston de bos couvert dargent.

X.

1386. Item le croix saint Andrieu (André) en une casses (châsse) povretes.

XI.

1386. Item une couppe dargent pendant deseure le grant autel pour le ciboire.

1470. Item le cibole (ciboire) dargent doré pendant à le croche devant le grant autel auquel repose le corps; de dedens lequel y a une petite custode en manière de salière, dargent doré.

Compte de la fabrique. — 1442 à 1443. A Jehan Deudin orfèvre pour avoir redoré le vaissel du ciboire auquel repose le corps de N. S deseure le grand autel, XLVII s. — 1445 à 1446. A Jehan Deudin orfèvre pour avoir redrechié et remis à point le coupe en lequel repose le corps Nostre Seigneur deseure le grand autel et ressaudé le piet d'icelle coupe qui avait été rompu par forche de lavaler en bas parceque le corde à quoy elle pent estoit maisement tourné den ès le croche, XVI s. — 1461 à 1462. A Jehan Deudin pour avoir refait le vaissel du chybole, redoré et ressaudé le salière en estat. — 1367 à 1368. A maistre Wille le peintre pour poindre et pour dorer le coupe qui pent dedens li chincelier LVIII gros. — VI s. pour une kainette à quoy le coupe pent emmy li chincelier. — 1375 à 1374. Pour redorer le petit coupe qui est deseure le grant autel dedens le cinselle, et pour repoindre le d. cinselle par le pointre de la Clauwerie (rue de la Clauerie, Cloris.)

XII.

1470. Item ung vassel où on porte le sacrement, cappe dorée et III pillers dargent tenans à la ditte cappe, III euches (échets, echeveaux ?) dargent a loyer les III pillers et III houpettes dor et de soye, et III ymages, aveuc ung angle (ange) par dedens, lequel tient I croissant dargent là où on met le précieux corps Nostre Seigneur, que donna sire Ricard de cappitre semy-prébendé le penultième jour de may, mil CCC IIII^{xx} et XIX. Ledit vassel fut rapportié et viseté lan LXVIII et fut pesé. Et se poise sans langle, VI mars V onches et V estrelins dargent de VIII onches le marcq, et langle poise à par luy III onches et IIII estrelins.

1486. Item : même description ; au mot ymages est ajouté le mot *à genoux;* et au lieu de sire Ricard de cappitre semy-prébendé, on lit messire *Ricard du quesnoy* (1).

Comptes de la fabrique. — 1467 à 1468. A Pierart Cantin orfèvre pour avoir rapointié le vassel du sacrement.

XIII.

1386. Item XXX fiilatières (phylactères, petits reliquaires) pendans à une vergue de fer, et parmy une couppe. Esquelles filatières fault plusieurs aiguilles dargent.

1470. Pour XXX filatières pendans à une verghe de fer : ne y a que XXVI.

Comptes de la fabrique. — 1372 à 1373. Pour XXIX des petites reliques appelées filatières rapointier et remettre sus ; et est assavoir que elles estoient

(1) Ricard dou Quesnoye était receveur de la fabrique en 1361. Voy. *Comptes de la fabrique de St-Amé.*

très vilainement brisiees et froissiées du kéir que elles avoient fait devant lautel au desappareiller de le feste Saint Amé.

XIV.

1382 et 1386. Item I benoitier dargent avec lesperges (aspersoir) argentée ou les soyes sont—id. 1470. Id. 1627.

Comptes de la fabrique.—1413 à 1414. A Wille de Cantin orfèvre pour avoir rappillié le eaubenoitier.—1446 à 1447. A Jehan Bellegambe pour son sallaire davoir mis et estoffé le bonne esperges de nouvelles soyes. — 1478 à 1479. A Georges Bellegambe pour IIII noefres esperges.

XV.

1382 et 1386. Item ung plat dargent pendant devant le grand autel.

1470. Item ung bachin dargent pendu à pentures de fer estant devant le grand autel; et fault au desoubz ung esmail.

1484. Id. avec la note suivante : rosté (ôté) par lordonnanche du chapitle lan IIII^{xx} VII au mois de septembre.

1470. Idem deux plas d'argent servant au grant autel dont icelluy sans brocheron poise III mars, III onches et V estrelins, et lautre III mars, II onches et XI estrelins. Item ung aultre plat dargent armeyé des armes monseigneur le cardinal de Cambray que donna en lan XLIII maistre Raoul le Prêtre, jadis archidiacre de Haysnau en leglise de Cambray, et y en soloit avoix deux; mais l'un fut emploié a faire les deux enchenchiers devant declarez, et poise II mars, VII onches.

1454. It..... Raoul le prestre, chanonne de leglese en XLIII.

1470. Ung aultre bachin despeaultré doré, pendant devant le crucefix en le nef.

XVI.

1470. Trois lampes dargent estans devant le grant autel, pesans.....

XVII.

1386, 1470, 1484. (Chandeliers, encensoirs, burettes d'argent.)

XVIII.

1382 et 1386. Deux noes bastons pour les choristes, estoffés dargent a IIII ewangelistes dargent as debout des manches lesquelles sont dorées. — It. deux bastons aultres pour les choristes. — It. le potente (bâton) dou chantre a manche de jaspre auquel fault deux boutons de cristal. — It. le baston dou chantre a deux serpentiaux dargent dorez, a II escus des armes dou dit chantre, le baston argenté.

1470. Trois bastons et potentes pour les choristes couvers dargent; est assavoir l'un armoye des armes Pierre le Watier, chantre et chanoine de chéens, et les aultres pour les deux prebendés, ayant les manches de coeuvre doré et y a deux euvangelistes à chacune potente.

Comptes de la fabrique. — 1351 à 1352. IV l. VIII s. a Pierot daniches lorfèvre pour couvrir dargent III potentes, et II crois.

XIX.

1832 et 1486. V boistes dyvoire : parmi celle du grand autel, laquelle est en le warde du coustre (sacristain) estoffez dargent et de cœuvre.

1470. III boistes dyvoire wudes (vides) dont lune est estoffee d'argent ; et y fault VI petis agrappes aveuc II quevilleltes pour le fremer; et les II aultres sont estoffes tant de cœuvre comme d'argent.

Compte de la fabrique. — 1341 à 1342. Pour boistes divoire refaire tant pour argent que pour le fachon, XI s. VIII d. — 1376 à 1377 .A Jehan Pot, orfèvre pour refaire 11 boistes divoire, en quoy on met le pain à dire messe, XII s. — 1349 à 1350. Pour le boistellette divoire qui siert au grant autel qui estoit toute froissee, VIII s. — 1380 à 1381. A Pierot l'orfevre dou Pont à Lierbe pour reclauer les deux carnieres de le boiste ou on met le pain du grant autel, 11 s.

XX.

1470. Item deux tableaulx couvers de cœuvre dore a lun des l z, et lautlre neant; dont lun est figuré de lanunciation et u y fault ung cristal et ung esmail. Et laultre est de lymaige Saint Pol, descouvert en pluiseurs lieux.

1484. Deux tableaux à porter la paix dont lung est figure de lymaige de Sainct Pol de cœuvre doré, et laultre est couvert dargent; et y a VI pierres de vericle au milieu et a esté fait en lan LXXXII.

XXI.

1386. Ung tavelet a le figure de messeigneur, ou il a *miserere mei* que donna sire Bernar.

XXII.

1395. Une piere de vericle trauee en le moyenne (au milieu) qui servi au ciel a 1 cincelier deseure le grant autel.

1470. Une pierre de vericle trauwuée en le moyenne qui servi au chiel a 1 eschincelier deseure le grant autel.

Compte de la fabrique. — 1349 à 1350. IX s. pour I keviron de XIII pies soyet en III quartiers dont on fist le crois dedens le chiercle dou chincelier, et II aultres petis quartiers, une assielle et II copons de danemarche pour faire le armement dedans le dit chiercle. III s. pour claus, pour le toile du fons dou dit chincelier atakier tout en tour et a larmement par dedens. IIII s. pour le portiere de fier qui est en un lieu dou dit chincelier a quoy on le pendera et quy tout portera. XLII s pour le pointure. XXX s. pour les dites XXV aunes de toile taintes licher et appareillier, et fleurs de lis taillier, keudre et fourfiler seus cel toile.

XXIII.

1617. Rosarium rubei coralis in quo sunt quinque decades cum imagine agni Dei argentea et orbiculis argenteis.

Sensuient calices d'argent.

I.

1470. Ung calice estoffé d'or lequel est esmaillié au piet d'un crucefix et le patene esmaillie du jugement aveuc un corpal (corporal) et une custode de drap dor bleu et une napelette de fil servant à la ditte patene, aveuc une loucette (cuiller) non doree,

pesans tout ensemble, calice, patene et loucette, XVI onches et XII estrelins.

Compte de la fabrique. — 1376 à 1377. A Jehan Pot lorfèvre IX l. XII s. XI d. pour le fachon du calice, platine, patene et culier dargent que messire Jehan Buiquet a fait faire a ras de deux viés calices qui estoient brisiés, et est esmailliés le piés du calice dun crucefix, et le platine de meseig (monsseigneur N. S. J. C). qui tient son jugment, et bien doré.

II.

1470. Ung aultre calice dargent doré toute estoffé; et a le dit calice une croix tailliée au piet, et a le patène I petit Agnus Dei, pesant tout XX onches, XVII estrelins et demy, parmy le loucette.

III

1470. Ung aultre calice dargent doré, dont en le patene sont les XII apostles, pesant parmy le loucette, et n'a point denseignes au piet, XV onches et XIIII estrelins.

IV.

1470. Ung aultre calice dargent doré sans patène et sans loucette, et a un crucefix au piet, servant à faire les lavement de St Morant, poise XII onches, II estrelins et demy.

V.

1470. Ung aultre calice dargent lequel a este deffait et reffait en mag LXIX, duquel calice le buise estoit emplie de ploncq; icelluy calice et patène tout dargent doré signé dune croix au piet et 11 croix en le patine, le piet dudit calice fait à demy compas (?) et poise le dit calice I patine et loucette, XXI onches VII estrelins et demy.

Compte de la fabrique. — 1366 à 1367. XXI l. VII s. monoie de Flandre à maiste Waubert le Gantois pour 1 noef calice, une patene et le louchette que ledit maistre fist et rendi tous noes, pesans XXI unces et VIII estrelins. — 1468 à 1469. A Pierart de Cantin lorfevre pour le fachon du nœuf calisse dont on lui avoit livré lestofie X l. It. pour le fachon du second calisse nœuf, X l.

VI.

1470. Ung aultre calice renouvellé a piet a corne (?) tout doré, ou il y a ung Agnus Dei et une crois à bort; se poise le dit calisse patene et loucette, XVIII onches et XIIII estrelins.

VII.

Ung aultre calice dargent doré signé tout au piet dune croix a piet de fache à corne (?) et en le patene cinq Agnus Dei, se poise le dit calice, patene et loucette, XX onches, XVII estrelins demy.

VIII.

1395. Ung aultre calice, platine et louche dargent doré de la chapelle Raussarde, a tout ung petit crucefix au piet a wyt poinctes, et en le platine ung Agnus Dei, a tout une crois ; escript sur le piet au dit calice, *pryiez pour agnes le Raussarde,* le tout pesant XXII onches et demy.

1454. I calice doré et le loucette ossi que donna demiselle Marie Raussarde, tout estoffé.

Comptes de la fabrique. — 1464 à 1465. A Jehan Deudin orfevre pour avoir refait ung calice de tous poinctz excepté le pié lequel est demeuré comme il estoit par avant, et pour avoir fait le nouvelle couppe

et reffait le platine du calice de le Rausarde, et doré tous les deux; pour sa paine seullement, IIII l. XII s.

1470. Ung aultre calice nommé le Rausarde, tout doré et le loucette aussy ; se poise le dit calice, patene et loucette, II mars, VI onches et demye.

IX.

1470. (4 autres calices dont la description n'offre rien de particulier au point de vue artistique ou historique.)

1627. Undecim calices.

X.

1386. Ung couppier dung vassel a quoy on va acumenyer les bones gens, qui est de coeuvre souroré, a une croisette dessus.

1470. Une petite buise dargent servant a Pasques à quemenyer, poise IX estrelins (1).

Sensuient aultres mendres Joyaulx.

I.

1382. X fillatières toutes desreubées et plumées tant de reliques comme d'autre estoffe dargent; et XVIII bources, III cornes et le drap rouge que on met devant le candélabre.

1470. IX philatières de petite valeur.

(1) L'existence de ces vases dans le trésor de St-Amé, prouve que l'on avait conservé dans cette collégiale l'usage de faire prendre du vin aux fidèles après la communion.

II.

1470. IX bourses à reliques et deux gypessieres desquelles la plus garnde partie sont dechirées.

III

1382, 1395. III cornes dont il y a a lun une corne dargent.

1470. Trois cornes dont au plus grant pent une cayne dargent, et est lun des trois rompus. Ung drap de bougerant vermeil fringié par dessoubs, où on pent les dites reliques.

Comptes de la fabrique. — 1353 à 1354. IV s. a Sandrart de Valenciennes orfèvre pour refaire III cornes que on pent avecq les reliques (1).

IV.

1395. Ung ymage de bos du crucefix que on met au sepulchre, que donna sire Lauwin le coulletier, cappelin de leglise (a présent trésorier).

1470. Ung ymage de bos du cruceffx que on met au sepulchre à le Pasque, etc.

Comptes de la fabrique. — 1345 à 1346. Pour le crucefix dont on fait loffice a le crois aourer (adorer) le jour du boin venredi (vendredi saint), repoindre et faire nuef le bras, XXX s. — 1442 à 1443. A maistre Jehan lentailleur pour avoir tailliet et estoffé de painture ung crucefix lequel on porte le jour du venredi saint, au service quant on va aorer le crois. — 1476 à 1470. A Jehan de Griez pointre pour avoir repaint le crucefix de bos servant le bon vendredi, XLII s.

(1). Des cornes, servant de reliquaires, se trouvaient aussi à l'abbaye d'Anchin. L'une d'elles est conservée au musée de Douai.

V.

1470. Une euche de fer à quoy on dresche le candelabre.

Compte de la fabrique. — 1441 à 1442. A Engueran le pointre pour avoir point une petite columbe (colonne) et le platiau qui sert au candelabre, semée de fleurs de lis. V s. — Id. 14445 à 144. A Colart Talon pour avoir repaint le candélabre dor piment.

1470. Une ewche de fer, etc.

VI.

1395. En un coffre de bos XXIII corpaulx (corporaux) et une piere de marbre à lister les dits corpaux.

1470. Ung coffre de bos, point de vermeil, ou il y a primes trois bourses de drap d'or bleu, pour mettre corpaulx, item une vermeille de velourh et une aultre de vert velours, esquels bourses y doit avoir XXXV corpaulx.

VII.

1395. Ung grant confanon, ou est le ymage Saint Amé et le ymage Saint Morant, semée des armes de leglise. — Les V travers où les confanons pendent. — Les V perches pointes des confanous point de vermeil.

1470. Quatre confanons de petite valeur.—Chincq travers a bastons paintz de vermeil, servans pour les dits confanons.

Compte de la fabrique. — 1375 à 1376. X s. pour paindre le drap des armes St Morant qui est en larmoire de fer devant le cuer, par le marit de Marie louvrière de soie (Jehan le paintre). — 1377 à 1378,

XVIII s. pour VI escucons des armes du pape, les quels on mest supz sur le drap quant on fest lenseigne du pape. — 1380 a 1381. VI s. payés au pointre sur le touket dou rivage pour XVI escucons des armes Saint Morant, qui furent mis à VIII torses le jour du sacrement à procession. — 1385 à 1386. XVIII s. pour poindre les XVI bannieres et les VIII platiaux pour le jour du sacrement. — 1436 à 1433. VI l. a Colart Talon pour avoir refait le bannière de bature (or battu) de St-Morant. — 1495 à 1476. A Jorges Bellegambe pour III punniaulx de deux confanons V s. — A Mikiel le paintre pour les avoir doré de fin or et dazur.

VIII.

1382, 1395. Le draghon et une petite cloquette de métal et une quewe de cendal double fringié, et une perche pointe de vert et de vermeil.

1470. Le dragon à une petite cloquette pendant, et une pierche pointe de vermeil et de vert.

1480. sd. id. A le baston paint de vermeil.

Compte de la fabrique. — 1360 à 1361. III g[s] pour faire une neuwe kuewe de vermeil cendal au dragon quon porte à procession. — 1377 à 1378. *Solucions et frais fais pour repaindre le dragon lequel on porte a ronnissons* (rogations). XXIII s. paiiés à Andrien li ques point le dragon. — III s. A Marie Noelle (l'ouvrière de soie) liquelle fit le queue du dis dragon. — III s. a Jehan dou chemin pour I aune et demye de verde soie pour fringier le queuee du dit dragon. — II s. pour un quart et demy de verde soie, de quoy on cousy le ditte queue et de quoy on fist houpettes et fanonchiaux de le ditte

queue. — III s. pour une cloquette de métal pour pendre au col du dit dragon. — XVIII den. pour III petites cloquettes pour pendre au debout de le ditte queue. — XII deniers au clerc qui porta le dragon à le pourcession. (Chaque année, même somme pour le clerc ou l'enfant qui porte ce dragon à la procession) (1).

1444 à 1445. A Martin Toullet, tailleur dimages pour avoir fait et taillié ung dragon pour porter en procession des ronnissons, XXVI s. — A Mathieu lefevre paintre pour avoir estoffé de couleurs le dit dragon, VI s. — 1540 à 1541. A ung enfant de cœur pour avoir porté le dragon au jour des rogations, II s.

IX.

1480. Deux eles (ailes) de bos de petite valeur pour les enffans à faire l'office des angles (anges).

1395. II eles qui servent à faire les angles à la Pasque et au Noel.

X.

1395. Ung dyademe qui sert à faire loffice des pelerins. A 1 cappel et une pele (peau) que donna sire Lauwins pour le dit office.

1470. Le dyademe qui sert à faire le jeu des pelerins.

Compte de la fabrique. — 1495 à 1496. XXIII s. pour ung coulon et des estoupes, et pour des candelles servant pour faire le mystère de l'Ascension et de la Pentecouste. — 1499 à 1500. Pour le may du jour de lascension et pour ung faux visage prins

(1) Dans l'inventaire de 1480, on lit à l'article *chape* : Une petite gaune (chappe jaune) avec quoy on portoit le dragon.

a un pointre, III s. et pour ung wans pour le Dieu montant, IIII s. VI d. — 1500 à 1501. Au coustre pour cercles à faire le mystère de l'Ascension. — A ung mandelier pour avoir fait dozière le corps de limage de Dieu servant à faire le dit mistère de lascension, XII s. A Charlot de Piquingny (Charles de Picquigny) demeurant a Douay pour sa paine et sallaire davoir point et estoffé lè dit ymage de toille et papier collé, LXI s. — 1540 à 1541. Pour le may du jour de lascension XX s. Pour le mistère du dit jour, X s. Pour ung coullomb blancq le jour du Penthecouste, estouppes et chandelles, XXVI s.

Pour avoir acheté ung monde pour lhistoire du Saint Esprit, et pour couronnes et barbes pour le dit mistère du Saint Esprit. — 1541 à 1542. Pour avoir faict ung bras et le croix au Dieu que lon fait monter le jour de lascension, et pour le avoir faict peindrè, XL s. — 1550 à 1551. A Jehan Tiérache, painctre pour avoir painct pluiseurs diademes et aultres painctures pour les misteres de lascension et Penthecouste, L s.

XI.

1470. Une mitre servans a levesque des Innocens, estoffée de fil dor et d'argent et de pierres, et y fault XVII grandes pierres et XIII petites, aveuc une custode de bos, dont sire Wibert en a rendu deux fachons, XVII pierres.

It une croche de coeuvre et 1 baston servant à icelle.

1480. Une mittre pour levesque des Innocens, repoint lan LXXI.

1395. Une vermelle cappe despareilliée qui sert a levesque des Asnes.

Id. Une laye la ou reposeut les bulles des Asnes et commeut on doibt faire le prelit (l'evêque des ânes) et plusieurs lettres faisant mencion de chil qui est par desous levesque des asnes et obeir a tous ses commandemens.

Sensuient cappes estans en le Threzorie (1).

I.

1386. Le cappe messire Renier Malet (2), vermeille ouvrée de brodure et de imaige des apostles, a 1 tassiel (3) de fin cœuvre, ou est lymaige Nostre Dame et pluiseurs pieres ouquel tassiel fault une piere et le moitié d'une.

II.

1386. Le cappe du doyen Martin estoffée daqwilles dargent; il navoit adonc point de tassiel, mais est en le thesorie.

(1) Tout chanoine de St-Amé, en prenant possession de son bénéfice. devait faire don à la collégiale d'une chape ou de son prix en argent. Nous en trouvons la preuve daus une *Déclaration des Rentes de la Fabrique et de la Prevosté,* datant de la première moitié du XVe siècle, conservée aux archives de Lille. On lit dans ce registre : « Chascun canonne a sa reception doit une chappe honneste et suffisante ou au moins dix flourens Philippus de XLVIII s. picce. » Le nombre des chapes possédées par la fabrique devait donc être très-considérable; dans la seule année 1375 à 1376, on travailla à 38 chapes. Nous nous contenterons de parler des chapes dont la mention peut offrir un intérêt historique ou artistique.

(2) Renier Mallet, qui appartenait à une famille douaisienne, vivait en 1280. Voy. *Archives de la ville. Actes et contrats.*

(3) Tassel, agrafe.

1470. Une aultre cappe de drap dor a deux enches (?) et deux esqwilletes dargent pour tenir lemail au tassel devant, et y a 1 Saint Martin tout dargent doré et au capperon derriere trois pumiaulx dargent doré, que sire Martin de Souchis doyen.

Comptes. — 1432 à 1433. A Jehan (Deudin) lorfevre pour avoir refait lesmail dune cappe à limage de Saint Martin.

III.

1386. Le cappe Huckedieu a 1 tassiel de brodure ou est Saint Ame et Saint Morant, a III pumiaux dargent dorés ou il fault I boutenchiel et pluiseurs perles en le cecle.

1395. II cappes à rondioles et a I esmail ou est ly ymage de Saint Amé et ly image de S. Morant a queval tenans une eglise.

1470. Une aultre cappe que donna sire Jaqnes Hucquedieu, a ung tasiel de faulx perles, ou sont les ymages de St Amé et de Saint Morant, et y soloit avoir III pumeaulx dargent; mais ilz ont estés emploies es ouvrages de la thésorie a faire les calices et enchensiers, que appert les inventoires précédents.

IV.

1376. Le cappe Mikel de loncpré a I tassiel de brodure, estoffée de V pumelles dargent.

V.

Le cappe messire Pierre de Fontaines deux drap batu a or et I tassiel de brodure ouquel est Agnus Dei, ouquel fault deux boutons de soye et le verghe dou collet.

VI.

1386. Le cappe Evrard le coutre li quelle est dun

vert samis a I tassiel de coeuvre doré a III ymaiges, une de Nostre Dame et II angeles et a II pumielles dargent derriere et y fault denx pieres.

VII.

1386. Deux cappes indes a deux tassiaux de coeuvre couvers dargent ou est le histoire de lannunçia cion Nostre Dame, et lautre de saint Piere et saint Pol, a cascune deux boutons dargent.

VIII.

1386. Trois cappes vermeilles lune a I tassiel de coeuvre couvert dargent neellé et l'histoire de lannunciacion Nostre Dame et Saint Amet, et le tassiel de lautre cappe de coeuvre quaré a deux ymages dargent eslevees et derriere deux pumelles lun dargent lautre de coeuvre, et le tierche que on dist de mons levesque des annes a 1 tassiel de coeuvre.

1395. Une vermeille cappe despareilliee qui sert à levesque des asnes.

IX.

1386. Une cappe blanke qui fut P. Palesciel a I tassiel dargent esmailliet, et histoire de limaîge Nostre Dame et de trois rois a tout ses ciecle et deux pumiaulx dargent esmailliés, estoffee daqwilles dargent dont il fault une aqwille.

X.

1386. Une cappe noire ou est saint Jehan Bapttste au meilieu et deux rondelles dargent ymaginees..

XI.

1386. Le cappe dou doyen des priches a I tassiel de coeuvre esmailliet de fleurs et de chasteles.

XII.

1386. Le cappe P. le Carpentier a I tassiel dargent esmallliet a IIII escuchons de branche et deux pumelles de leton.

XIII.

1386. Le cappe P. Delemote a I tassiel dargent esmailliet, et a escuchons grionnés dor et dazur, et une tasse vermeille estoffée; et y fault li uns des escuchons.

XIV.

1486. Le cappe N. Decrino a I tassiel de coeuvre esmaillet, a une ymage de Nostre-Dame et deux escus de ses armes, ou il a un crin (?).

XV.

1386. Le cappe Liennard de Pelvies dont le drap est de fleurs de lis sur le camp de soie Inde a deux pumelles dargent au collet, la moitié dune des rondielles dargent y fault; et ens au milieu une ymage esmaillié y fault.

XVI.

1386. Le cappe J. Clinkart semée de papegais, estoffée toute de coeuvre.

XVII.

1385. Le cappe Bagin (?) de drap dor ciseles, estoffée de leton doré.

XVIII.

1386. Le cappe N. Joli escolastre de soie gaune et inde et a biestes sauvages.

XIX.

1386. Le cappe L. Pillate de bleu Kamokas, a

I tassiel de coeuvre, a I tour dargent doré et vigneté ou il a un frémal ou meileu et II pumiaulx dargent, et fault III perles ou fremal et I neu a lun des pumiaux.

XX.

1386. La cappe L. de gravelia de gaune velours a III boutons de perles dont le moyen est menre des aultres.

XXI.

1386. Le cappe M. Pietdargent a I tassel de keuvre esmailliet, a III ymages de Nostre-Dame, de saint Pier et saint Pol.

XXII.

1386. Le cappe Th. Deskerchin as 1 tassiel de coeuvre, a une ymaige de saint Pierre, et semée de baudekin, et se fault III pieres.

XXIII.

1386. Une cappe de drap dor a I large orfroy ymaginé de le nativité Nostre-Seigneur, batu à or et I tassiel a III boutonchiaux de perles et y sont les armes dou doyen Ponche qui le donna.

1470. Une cappe de drap dor, vermeil, ayant au tassel IIII boutons de perles ouvres bien et richement que donna le doyen Ponce.

XXIV.

1386. Le cappe blance de Nostre-Dame a I tassiel de coeuvre ou est le ymage de saint Jehan et deux rondielles dargent mellées et fault 1 pumiel de coeuvre ou tassiel.

XXV.

1386. Deux blankes cappes, se fault au tassiel de

lune deux ymaiges guiotez dargent et deux pumiaulx de keuvre, et a laultre I pumelet de keuvre, et au collet deux pumeles de coeuvre as buchettes dargent.

XXVI.

1386. Deux cappes dor tout un a griffons volans, en lune a I tassiel dargent et deux platinettes neilleez dont li bordure est despechiee en pluiseurs lieux et si a deux pumiaux dargent; et laultre cappe a le tassiel de keuvre a deux platines dargent nielleez.

XXVII.

1395. Une cappe de soie..... et a en le moienne de lémail ou est une affique despouseé.

XXVIII.

1395. Une cappe de soie à grans luppars dor a un esmail de keuvre esmailliet ou est a un lès de lémail lassomption saincte Rictrude et a laultre limage delle meismes.

XXIX.

1395. Une cappe de drap dor a I tassiel de keuvre esmaillet, et emmi le moienne une ymage de Nostre-Dame qui tient I arbrissel.

XXX.

1395. Une cappe que donna lescolabre Papegay.

1470. Une cappe de drap dor dinde figuré doiseaulx volans, doublée de vermeil bougherant, que donna le doyen Papegay, orfroyé de vermeil a XII apostles tant aux orfrois que au caperon.

XXXI.

1470. Une cappe de satin vermeil ou est contenu le jugement de Nostre Seigneur aveuc ses apostles, y

a I tassiel ou est lymage de Nostre Dame de coeuvre doré; et y fault pluiseurs pières, et ne y a adpresent que VII pieres, et les aultres sont perdues , et est doublée de bleu bougherant.

XXXII.

1470. Une cappe de soye a rondiolles u estoilles de sur drap noir doublée de noire toille, et le donna Jehan Mousquet (1).

XXXIII.

1470. Une cappe de drap dinde bleu, doublée de vermel bougherant esmaillee dune boucle dargent entre deux pumiaulx de coeuvre assis sur une rondiole et y a deux pumiaulx de coeuvre ou capperon et y soloit avoir VI pières dont y a II perdues.

XXXIV.

1470. Trois cappes de vermeil camelot de Cypre.

XXXV.

1470. Deux cappes de pers camelot doublees de vermeil bougherant , orfroyés de vert semis de bordure, armoyés de lescut St Morant.

Comptes. 1443 à 1444. A Tassart le brodeur pour VI tassiaux de cappes ouvrées de broudures dont les III sont armoyees des armes de Saint Morant.

XXXVI.

1470. Une aultre cappe vermeille semie de fleurs *Ne me oublies mie,* orfroyé de vert et de brodure , doublée de pers bougherant.

(1) Jehan Mousquet était chanoine de St-Amé en 1424. *Testam. de St-Amé.*

XXXVII.

1470. Une cappe de blanc drap dor orfroyé des XI apostles et au caperon St Jean et St Jaques et y a lescut de St Morant à lorffroy.

XXXVIII.

1470. Deux cappes de velours vermeil orfroyées de satin asuré et seméez de pin dor et doublees de pers bougherant, et les donna maistre Raoul le maire, pruvost (1).

XXXIX.

1470. Une cappe de blanc drap damas fangé de verde soye que donna sire Guillaume Turpin, en son vivant chanoine de cheens,

Comptes de la fabrique. — 1465 à 1466. A Jehan (de Cécille) broudeur, pour avoir ouvré à les cuchon de le cape blanque que donna messire Guillaume Turpin, et y fait les cuchon de St Morant, estoflé dor de Cypres, XVI s.

Sensuient aornements (2).

I.

1470. Les vestemens des grans doubles, cest assavoir casule, domatiqne et tornicle (chasuble, dalmatique et tunique) de drap dor royé, et les aubbes parées non point tout un. Cest assavoir laube du

(1) Raoul le maire était prevôt de St-Amé vers 1335. *Arch. de la ville.*

(2) Nous ne faisons mention que de 3 ornements. Les inventaires en décrivent un grand nombre.

prestre, paree de drap dor tout ung aveuc le fanon (manipule) et estole, broudés de personnages dor, doublés de pers cendal. Item pour le diacre laube parée de drap dor ou il y a des papegeais de soye, estole et fanon semés desurs de brodure et une colliere royé pareille du dit domaticque. Item une parure de drap dor royé sur laube du subdiacre, le fanon de petit pris non point pareil, le parure de lamit (amict) pareil au tornicle, deux chains (ceintures), de soye vermeille, les puignetz (bords des manches de l'aube) du subdiacre pareils à le parure de laube, ceulx du diacre de petite valeur, et ceux du prestre pareils a laube du prestre. Et sont les dictes aubes assez passables.

1386. Les vestemens des doubles cest assavoir casure et deux tournikes qui furent les draps Nostre Dame de Waziers awec les aubes parées et les amit parés etc.

II.

1470. Item aultres aornemens servans à mors, de noir camelos, fais à noef en cest an LXIX et mis en thésorie le IX jour du mois daoust (1). Est assavoir, casule, domaticque, tornicle, estoffe les offroix et croisures de sanguin drap damas figuré, III estolles, III fanons, parrures pour III aubbes et II colliers et I parure damis (d'amict) avec VI mancherons (parures des bordures de manches) tout de noir camelot, et III aubbes et III amis tout noefs.

(1) Ce passage nous donne la date exacte de l'inventaire auquel nous empruntons tant de curieux extraits. Le compte de l'année 1468 à 1469 commençait le 24 juin 1468 et finissait le 24 juin 1469. Le 9 août 1469, appartenait donc à l'année 1469-1470. Quant à l'année du siècle, 14e, elle résulte d'un extrait des comptes dont nous faisons suivre cette mention.

Comptes de la fabrique. — 1468 à 1469. A Nicaise Willatte, broudeur, pour ouvrages fais aux aournemens de ceste eglise et pour avoir mis sus tout noef les aornemens de requiem de noir camelot, XII l. XI s.

III.

Comptes. — 1516 à 1517. A Jehan Bellegambe, paintre pour par lui avoir fait plusieurs patrons pour les offrois de le casure et tunicques, que messieurs ont marchandé de faire à Jehan le grant casurier, et dont le dit Bellegambe demandoit XI livres; a esté appointé par sire Jehan Widebien maistre des œuvres pour IX l. XjI s. (1).

A Jehan le grant, broudeur, pour avoir fait loffroy dune casure et les offrois de deux tunicques de fin or pour faire et mectre sur drap dor pour le grant autel de ceste eglise, marchandé au dit Legrant pour la somme de XVI l. de gros, paié cent Xl. (1).

Sensuient draps d'or, de soye et aultres.

I.

1586. Les deux draps dor que donna le roy Jehans (2).

(1) Sans doute ces modèles des orfrois de St-Amé rappelaient ceux que le célèbre maître douaisien a peints avec tant de finesse sur le retable d'Anchin et sur les volets du tableau commandé en l'honneur de l'Immaculée Conception par la famille Potier.

(2) Jean II, roi de France qui alla vénérer les reliques de St-Amé et de St-Maurand dans la collégiale, le 4 mai 1355.

1470. Deux draps dor vermaulx tenans ensemble semes de grans compas, chascun ramplis de diverses bestes, contenant VI aunes ou environ.

II.

1386. I drap dor que donna le roy Charles (1).

1470. Ung drap dor vermeil semé dinde fleurs et blanques, contenant IIII aunes et I quart environ.

III.

1386. Deux draps dor vers qui sont de paons que donna Th. Deskerchin.

1470. Deux aultres draps dor vers semez de paons et aultres bestes contenant chascun IIII aunes.

IV.

1486. Deux aultres dras dor indes a gaunes oseaux qui furent sire regnauld du crisiel.

1470. Deux aultres draps gaunes de soye, semez de cherfs et oyseaux gaunes et testes dor, contenant chascun IIII aunes.

V.

1386. Deux aultres dras dor indes, qui furent P. Palesciel.

VI.

1386. Le drap dor que donna messire de Bourgogne.

VII.

1395. I drap dor que donna li oncles messire Riquart.

(1) Charles V, roi de France, qui alla vénérer les mêmes reliques à St-Amé.

VIII.

1470. Ung drap dor semé autour de fleurs de lis servant au saint sacrement.

IX.

1470. Ung drap de soye, semé de lymage saint Gorge a cheval.

1395. Ung aultre drap de lymage saint Gorge a queval.

X.

1470. Une quieute pointe de soie deseure les cayeres impres lautel, que donna madame Doignies.

XI.

1470. Ung couvertoir gaune (de soie) à mettre par terre devant le grant autel que donna sire Lauwin le couletier thesorier, au jour de son trespas à ceste eglise (1).

Sensuient coussins, orillers et tapis, etc.

I.

1386. III coussins que li demoiselle englesse donna.

II.

1395. Trois grants coussins de haulte liche ou il y a ung cherf attendant merchy, donnez par Pierre Barré, lan LXXIX.

(1) Lauwin le couletier, mort le 13 mars 1453.

III.

1395. Trois aultres coussins de cuyr par des soubz et au dessus une licorne donnez par maistre Amand Corbel.

IV.

1395. IX gourdines pour pendre autour des autels. XXVI kieulte pointes que on met autour du coer et de leglise à certains tempores.

V.

1395. Ung drap de toille ou sont les XII apostles servant à meftre au trin (lutrin, stalles).

VI.

1395. Ung aultre drap de toille, painct de la resurrection Nostre Seigneur servant à pendre deseure le trin.

VII.

1395. IIII tappis, leur il y a a cascun cornet I timbre et I escut, et a cascun escut IIII lioncheaux et I tel emmi le moienne. Laultre barré de vert de vermeil et de pers et y a egles à II testes, et le tierch semé de descus et de rozettes. Et au 1er y a en manière de II cameulx.

VIII

1470. Trois coussins de haulte liche a chascun 1 aigle noire dont les deux soustiennent I escut à IIII lyons et laultre I escut barré et IIII lyons couronnés.

IX.

1470. Trois aultres coussins de haute liche, semez de vingnettes.

X.

1470. Trois banquiers lichez de deux fachons et VI coussins de haulte liche et par dessoubz de cuyr de pluiseurs fachons, donnez par defunct sire Thomas le Grard, mis en ladite thesorie au mois de juing de lan LXX par Jo. Daisseville.

XI.

1470. Ung petit coussin de soye a IIII houppes vermelles, venant de l'executeur de maistre Jehan Couvoet (1).

1470. Ung grant orillier semé d'une grande croix à IIII rosettes et sert le jour du vendredi à mettre le croix sur à adorer.

XII.

XVIe siècle(2).— Six tapis représentant les sept péchés mortelles.

Noeuf representantants l'histoire des Rois.

Deux representans l'histoire de Jacob.

Ung representant le forme de la royne de Saba, devant le forme (stalle) de M Ledoulx.

Ung à grant feuillage avec des armoiries au milieu.

Ung avec une fontaine au milieu.

Ung aultre long deseure le portal du coeur avec le *Salvator* au jardin.

Ung tapis de (en blanc) devant la forme de M. le prevost.

(1) Jehan Coevoet, chanoine de St-Amé, mort le 4 novembre 1469.

(2) Fragment d'un inventaire de St-Amé, dont l'écriture indique le XVIe siècle. Les premiers feuillets manquent.

Ung armoiries devant M. Le Doulx.

Quattre tapis semes de fleurs de lis.

Ung grand goutier de tapisseries servant a les cauperce.

Sensuient nappes, corporaux, boistes, etc.

I.

1386. La nappe parée de son frontiel de bleu samit a ymagenes dor, pour le grant autel pour les doubles.

II.

1386. XIX aultres nappes, XXIII corporaux, XXVI boistes.

III.

1470. Une nappe parée de chastiaux, de fleurs de lis, servans aux jours fériaulx et de IX lechons, aveuc II petits lambeaulx pendans au dit autel par devant.

IV.

1470. Une bonne nappe ouvree dor et de soye aulx debous que donna sire Jehan du Rosult, chanoine de ceste eglise, parée au present de boeufs vollans d'or.

V.

1470. 27 autres nappes.

VI.

XVI[e] siècle. Une boitte (bourse) blancque avecq le pal (palle) de satin brodé avecq limage de Saint Amé.

Une de velours rouge brodé dor avec les ymages de Nostre Dame et St Jean, avecq le deux voiles lunq parsemé dor et laultre ung nom de Jesus.

Une de velours rouge figuré avecq limage du St-Soulvement.

Une de velours noir avecq Nostre Dame de pitié et une teste de mort.

Une de velours vert avecq le nom de Jésus et pal avecq une croix.

Deux aultres de velours vert avecq les images de St-Morant et St-Amé.

Une de satin blancq avecq limage du St-Saulveur et pal avecq le nom de Jésus et voile de caffas blancq avecq limage Nostre Dame.

Une boitte de drap dor avecq ung nom de Jesus de perles.

MISCELLANÉES DOUAISIENS. (1)

NOTES ET DOCUMENTS.

I. *Billet mortuaire du Gouverneur de Douai, De Pomereu* (2).

Messieurs et Dames
Vous êtes priez d'assister aux Funérailles de
Mre ALEXAN. DE POMMEREUIL
Marquis de la Bretesche, Maréchal de Camp
ès armées du Roy, Gouverneur de la ville de
Douay, du fort de L'Escarpe, et dépendances
etc., âgé de 84 ans; ses funérailles se feront le 17 de septembre
1718 dans l'Eglise Collégiale de Saint-Pierre, sur les 9 heures
du matin, et son enterrement ensuite dans l'Eglise des RR. Pères
Jésuites, on invite le Peuple de cette ville d'y assister et prier
Dieu pour le repos de son ame. REQUIESCAT IN PACE.

II. *Un bourgeois de Douai à la Louisiane* (3).

« Messieurs du magistrat de cette ville de Douay ayant receu les lettres de Monseigneur le Duc d'Antin, chef du conseil des affaires du dedens du Royaume, nottifiant que le Sr Méant, bourgeois de cette ville,

(1) Nous publierons sous ce titre des faits et des pièces qui, malgré leur intérêt, ne comporteraient pas l'étendue d'un article spécial. Ce sera comme un supplément aux *Souvenirs* de Plouvain.

(2) Mss de Plouvain à la bibliot. de Douai, vol. *Siéges*. Feuille imprimée en carré et entourée d'emblèmes funéraires.

(3) *Reg. aux mémoires* aux arch. de Douai. Vol. de 1706-1722, fol. 255.

du corps des drapiers (1). estoit envoyé en qualité d'ingénieur machiniste dans la colonnie Louisiane, et que l'intention de Monseigneur le Régent, estoit que nous laissions librement et paisiblement exercer au frère dud. Sr Méant le commerce de l'absent, pendant tout le tems qu'il sera employé, nous en conséquence de lad. lettres et des ordres à nous adressés, nous avons enjoint et enjoignons au Corps de Mestier des drapiers et tous autres de laisser paisiblement et librement exercer au frère dudit Sr Méan le commerce de l'absent pardevant tout le tems qu'il sera employé sans y apporter aucun trouble ou empeschement quelconque, et affin qu'ils ne prétexte cause d'ignorance, ces présentes seront enregistrées sur le registre du corps de mestier des drapiers et tous autres qui pourroient regarder. »

« Fait en halle à Douay le 13 octobre 1716. »

III. *Les compagnies de liesse de Douai, aux fêtes de Lille* (2).

Compte de la ville de Lille, année 1498, f° LXVII, au chapître des présents de vins.

« A l'Evesque soubz Pingnon de Douay IX los de
« vin de Beaune à VII sols le lot, pour ce qu'il
« estoit venu en grant compagnie à la feste des sots
. . . . LXIIII s. VI den.

(1) Ces *Méan* ou *de Méan*, à ce que nous apprennent nos *Reg. aux bourgeois*, étaient originaires de Liège. — Me *Nicolas Méant*, aliàs *Deméan*, licencié en médecine, fut élu échevin de Douai en 1724 et mourut en exercice en 1742.

(2) Arch. de la ville de Lille. — Communication de M. Frémeaux.

« A l'Oncle des Neveux de Douay, aussy IX los de « semblable vin. . . . . LXIIII s. VI den.

« Au Prince de brief conseil (1) dudit lieu IX los de semblable vin . . . . LXIIII s. VI den. »

IV. *Meurtre d'un jésuite à Douai (2).*

« Barthelemy Nael de la Compagnie de Jésus, étudiant en théologie, fut tué sur la rue à Douai, par un hérétique, en haine de la foy, pendant qu'il se disposait pour aller aux Indes. Comme on vit sa constance jusqu'à ce qu'il a expiré, les R. P. ne doutent point que ce ne fût un martyr, comme il l'avait demandé fervamment à Dieu. On pria sur le tombeau pour la conversion de celuy qui l'avoit tué, qui pour ce sujet étoit en prison et le succès en fut que cet homme a détesté ses erreurs et mourut en véritable pénitent, laissant tout lieu d'espérer pour son salut » (3).

V. *Lettre du cardinal de Polignac aux échevins de Douai,*

« A Anchin le 17 octobre 1723,

« Trouvés bon, Messieurs, que je vous recommande

(1) Sur l'*Oncle des Neveux* et le *Prince de bref Conseil,* voy. *Souv. de la Fl. Wall.* T. 4. p. 12 et p. 8. Quant à l'*Evesque sous Pingnon,* il s'appelait sans doute ainsi parce que ses joyeux suppôts étaient rangés sous la bannière du *Capitaine du Pignon* ou *Pennon.* Voy même vol. p. 7 et 13.

(2) Ms nº 279 de la bibl. pub. de Lille. Ms de l'abbé Legroux sur la Flandre Gallicane, chap. XIII. : *De l'histoire de la ville de Douai depuis l'année 1650 jusqu'à 1700.*

(3) L'abbé Legroux ne donne pas la date de cet évènement, mais comme il le raconte après la mort du P. Taverne, arrivée en 1686, il semble qu'il faut placer le meurtre de Barthelemy Nael entre 1686 et 1700

« le placet cy joint qui regarde le s[r] Colbeau, maître « à danser, établi dans uostre ville; il me paroit fort « appliqué et digne de la grâce qu'il uous demande. « Je uous seray très obligé si uous uoulés bien la luy « accorder; personne au monde ne uous honore et ne « uous est, Messieurs, plus absolument devoué que

« *Le card[l] de Polignac* (1).

Cette lettre est enfermée dans une enveloppe scellée d'un petit cachet en cire rouge aux armes du cardinal, et avec cette suscription :

« A Messieurs, Messieurs le Baron de Cole et « échevains de la ville de Douay. — Doüay. » (2)

VI. *Les premiers réverbères à Douai.*

« Auxd. Martin Lefebure et Anthoine Dubois (car- « pentiers) pour auoir mis et attachée à plusieurs « maisons faisant les principaulx coings et toucquets « de la ville, XII fallots de fer pour y allumer mêches « en temps et cas d'effroy et de feu de nuyt, à la « conservation de la ville et des habitans en icelle, « aussi ont ouvré........... à 8 s. le jour, sont 4 liv. « 8 s. »

Compte de Julien Becquet, receveur de la ville de Douai, pour l'année 1535-1536. F° 187 v° : *sepmaine commenchant le lundi 28 feburier 1535 à cause du bisexte.*

(1) Arch. de la ville de Douai. Liasses de correspondance.

(2) On sait que le cardinal de Polignac était abbé commandataire d'Anchin ; il avait été exilé de 1718 à 1720 dans son abbaye par le régent. Mais, en 1722, il y était revenu volontairement pour se préparer à la prêtrise, et il en partit en 1724 pour aller à Rome. Nous n'avons pu découvrir aucune trace du placet présenté aux échevins par le maître de danse et nous ignorons absolument quelle était la faveur sollicitée.

BIBLIOGRAPHIE.

II.

UN EXEMPLAIRE UNIQUE D'UNE BROCHURE DOUAISIENNE.

Un sentiment patriotique, qui sera compris des hommes de cœur, m'a fait rechercher avec passion et recueillir dans les départements du Midi que j'ai habités, tout ce qui peut se rattacher, directement et indirectement, au Nord de la France. C'est ainsi que, peu de temps après mon arrivée dans le département de l'Aveyron, je suis devenu possesseur d'un pommeau en argent ayant appartenu, d'après la tradition, à cet Adelard, ou Alard, *vicomte du Pays de Flandre,* auquel on attribue la fondation, vers 1120, de l'hôpital d'Aubrac (1), en Rouergue, aujourd'hui démoli.

Les rapprochements que l'on pourrait faire entre le Nord de la France et le Rouergue ne se borneraient pas à cette seule indication. Il en est d'autres dont l'importance ne saurait être contestée. Mais ce n'est pas ici le lieu d'en parler. Elles seront, au reste, résumées dans un travail qui paraîtra prochainement

(1) Voir sur cet établissement la notice que j'ai publiée dans la 3me livraison de 1865 du *Bulletin monumental,* dirigé par M. de Caumont.

sous ce titre : *Le Nord de la France dans ses rapports avec le Rouergue du IIe au XIXe siècle.*

C'est en poursuivant cette nature de recherches, que l'amour du sol natal m'a fait entreprendre, que j'ai découvert dans une vieille bibliothèque privée de Rodez, la pastorale AMYNTAS dont je vais entretenir le lecteur. Cet opuscule a été imprimé, à Douai, chez les Bellère, en 1719, en l'honneur du comte d'Estaing (et non d'Esteing), gouverneur de la *ville de Douai et Fort-de-Scarpe.* Il était inconnu aux collectionneurs Douaisiens, ainsi qu'à M. Duthillœul, qui ne l'a pas cité dans sa Bibliographie douaisienne, ce qui permet d'affirmer, sans trop de témérité, qu'il n'a été tiré qu'*un seul* exemplaire de la pastorale Amyntas, et que cet exemplaire est celui que j'ai découvert.

Dans tous les cas, mon exemplaire a été établi dans des conditions exceptionnelles, puisqu'il est tiré in-4° sur justification in-8°, qu'il est imprimé sur belle et forte soie blanche, qu'il est revêtu d'une riche reliure brodée, or, argent et soie, aux armes des d'Estaing et de la ville de Douai.

Il se compose de douze feuillets. Huit sont consacrés au titre et à la pastorale, quatre à l'*Ode au comte d'Estaing,* qui termine le volume.

Ce bijou bibliographique est en même temps l'un des plus curieux échantillons de la poésie élogieuse du Nord de la France. On y verra un côté assez curieux du cérémonial obligé de la réception des gouverneurs, et surtout, ce que peuvent inventer, sous tous les régimes, les flatteurs officiels.

A la fin de cet opuscule, on trouve aussi, et c'est un autre motif d'intérêt, les noms de plusieurs enfants du Nord qui, comme acteurs, furent chargés, *sous la conduite des PP. de la Compagnie de Jésus*, de représenter AMYNTAS devant l'assemblée des notables du pays.

Ce petit volume donne une idée exacte de la variété des caractères employés par les Bellère, depuis la majuscule d'assez grande dimension, jusqu'à l'italique coquette et élégante de l'époque. Les titres et subdivisions du livre sont indiqués par des bois, au nombre de six.

J'ai dit que l'exemplaire d'Amyntas était recouvert d'une riche reliure. Le fond de cette reliure est en velours bleu. Les bords et le dos sont garnis d'un large ruban d'or. Le milieu des plats est occupé, d'un côté, par les armes de la famille d'Estaing : *de France au chef d'or*, placées dans un cartouche et surmontées d'une couronne de duc; de l'autre côté, par celles de la ville de Douai, qui sont ici figurées : de gueules semé de gouttes de sang, avec la flèche d'or et le *D* d'or en cimier. Quelques émaux ont été figurés en soie de couleur. Mais toute la partie principale des armes est en fils d'or et d'argent.

Ces armes sont placées dans un encadrement composé d'un simple filet d'or et d'enroulements assez gracieux, faits de même matière. Aux quatre coins est une fleur de lis, pointe en bas, très épaisse, brodée en fils d'or.

On ne rencontre presque jamais de reliures de ce genre.

L'impression ne porte que d'un côté; mais afin de donner plus de consistance aux feuillets de soie,

on les a réunis deux par deux, sous une bordure en soie jaune.

François d'Estaing, à qui le livre est dédié, eut une carrière bien remplie. Il assista à plusieurs batailles et siéges mémorables et fut plusieurs fois victorieux. Après la paix, le roi lui donna, en 1718, le commandement de Douai (1). C'est là que nous le retrouvons, l'année suivante, avec AMYNTAS. Il mourut en 1732.

La famille d'Estaing est originaire du Rouergue ; elle s'est éteinte en la personne de Charles Hector, comte d'Estaing, mort sur l'échafaud, à Paris, en 1794. Ce dernier rejeton d'une illustre famille dont la valeur pouvait

fournir de matière aux plus vieilles chroniques,

ternit sa vie et son nom. En effet, suivant l'expression d'un écrivain du Rouergue, M. H. de Barrau (Documents historiques et généalogiques, t. 1. p. 530), « il manqua d'énergie pour être franche- « ment révolutionnaire, et fut assez ingrat pour « abandonner, au moment du péril, la cause de « son bienfaiteur et de son roi. »

De tout ce qui précède, il ressort évidemment que l'exemplaire de la pastorale AMYNTAS, que je viens de décrire, est celui qui fut offert *par le Magistrat de la ville de Douai*, à François d'Estaing, comme cadeau de bienvenue.

(1) Amyntas fait surgir un petit problème. Plouvain, dans ses *Souvenirs*, place au 20 septembre 1719 l'entrée du gouverneur de Douai dans cette ville, et la pastorale aurait été représentée le 27 juillet. Il semble que Plouvain a été induit en erreur.

Plus d'un siècle s'est écoulé depuis lors : la famille d'Estaing a disparu; les gouverneurs de Douai ne vivent plus que dans le souvenir des historiens locaux; et de toute cette pompe qui dut être déployée pour la réception du successeur de Pomereuil, que reste-t-il ? Un mince opuscule échappé au pillage du château d'Estaing, et retrouvé cent quarante-six ans après sa publication, à deux cent cinquante lieues de la ville de Douai.

On me permettra, en terminant, de dire quelques mots de l'œuvre poétique enfermée par les échevins de Douai dans un si riche habit. Elle n'avait certainement pas coûté grands frais d'imagination aux bons Pères. L'analyse du *sujet général*, consignée en ces termes au verso du titre, le prouvera suffisamment.

« Les bergers de la Scarpe déplorent la mort de
« Daphnis. * Le souvenir des bienfaits de celui que la
« mort vient de leur enlever les afflige sensiblement.
« Corydon leur annonce l'heureuse nouvelle qu'A-
« myntas * leur est donné du ciel pour remplacer
« Daphnis. Les chants des bergers du voisinage et
« les cris d'allégresse achèvent de les en convain-
« cre. Ils sont transportés de joie au récit qu'on leur
« fait de sa bonté et de sa douceur. Ils se préparent
« à le recevoir. Amyntas, qui paroît, leur donne
« toutes les marques d'intérêt qu'ils en espéroient,
« et leur promet sa protection. Les bergers lui jurent
« une fidélité inébranlable. Et, après lui avoir fait
« leurs présents, ils font retentir les airs de leurs
« chants à la gloire de leur nouveau maître. »

* Feu Monsieur de POMEREUIL.

* Monsieur le comte d'ESTEING (*sic*).

La pastorale est divisée en trois chants, et chacun en plusieurs *entrées* dont voici les sujets :

1er CHANT.

1re entrée. *Les Bergers de la Scarpe déplorent la mort de Daphnis.*

2e entrée. *Apollon console les Bergers en leur annonçant que le grand Amyntas viendra remplacer l'aimable Daphnis dont ils pleurent la mort.*

2e CHANT *Thirsis annonce l'heureuse arrivée d'Amyntas.*

3e CHANT *Apollon ordonne aux Bergers de former des vœux pour leur nouveau maître et de lui marquer leur zèle par des chants d'allégresse.*

Le tout se termine par une Ode à Monseigneur le comte d'ESTEING, en quinze strophes de dix vers dans le style pindarique.

Quelle est cette vive lumière
Qui soudain me *frape* les yeux ? etc.

Après une énumération de tous les hommes illustres sortis de sa race, vient un portrait du Gouverneur lui-même.

D'un œil attentif il observe
L'équité qui lui sert d'appui;
A ses côtés marche Minerve;
La misère fuit devant lui.
. . . .
. . . .
La candeur, la paix, les délices
Vont triompher sous ces auspices,
Son pouvoir sera leur *apui*
Dieu même, Dieu nous le présage,

Quand il dit qu'où règne le sage,
Le bonheur y règne avec lui.

Quant au style de la pastorale, il est beaucoup plus simple et plus naïf. Voici comment Apollon excite les Bergers à témoigner leur allégresse et comment ceux-ci lui obéissent :

APOLLON. Joignez vos chansonnettes
Vos flûtes et vos chalumeaux
Avec le doux son des musettes ;
Leurs accords seront bien plus beaux
Que le terrible bruit des fatales trompettes.

. . . .

Faites retentir les airs
De vos tendres concerts.

LES BERGERS. Chantez, oiseaux dans ce bocage,
Mêlez vos plus doux sons
A nos chansons.
Répétez en vostre langage
Tout ce que nous disons !!

Malgré tout, *Amyntas* est, comme je le disais plus haut, un curieux échantillon d'une littérature très répandue à cette époque et dont les presses douaisiennes mirent au jour encore plus d'un exemple (1). Il serait à désirer que l'on pût un jour reproduire celui-ci en exact fac-simile, non seulement du texte, mais encore de la splendide reliure qui y ajoute tant de prix.

VICTOR ADVIELLE (d'Arras),
Membre du conseil général de la Société
française d'archéologie, etc.

Rodez, 25 avril 1865.

(1) Voyez les numéros 988, 1041, 1141. 835, etc. de la Bibliographie douaisienne de Duthillœul.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

FIN DE LA TABLE.

IMPRIMERIE DE L. CRÉPIN, 32, RUE DES PROCUREURS.



